



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 2 mars 2016**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 février 2016, à 8 h 30

10.003 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 février 2016, à 8 h 30

12 – Orientation

12.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

12.005 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'octroi d'un contrat dont l'objet est visé par l'un des critères prévus à la résolution CG11 0082. Puisqu'il sera soumis à la Commission sur l'examen des contrats, il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres sur invitation

CE Service de la culture - 1160230002

Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 114 975 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1160748001

Accorder un contrat à Électromega ltée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) - Dépense totale de 1 295 747,03 \$, taxes incluses (contrat : 1 126 736,55 \$ incidences : 169 010,48 \$) - Appel d'offres public 15-14589 (2 soumissionnaires)

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1156071003

Accorder un contrat à Les Entreprises de construction Ventec inc pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1 - Dépense totale de 197 598,10 \$ - Appel d'offres public VMP-15-025 (8 soumissionnaires)

20.004 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1166236001

Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte ltée, pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable - Somme maximale de 281 127,68 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14817 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1155331010

Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 15-14806 (5 soumissionnaires) - (Montant total estimé de l'entente: 1 630 455,04 \$)

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service de la concertation des arrondissements - 1165086001

Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois - Somme maximale de 353 950,54 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 (7 soumissionnaires)

20.007 Contrat de construction

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1153482006

Autoriser une dépense additionnelle de 193 500,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114) majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses

20.008 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière, Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers - 1163456002

Accorder un contrat à Trempro Construction inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du SIM situé au 4040 avenue du Parc - Dépense totale de 853 686,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5763 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.009 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports, Direction des infrastructures - 1154102005

Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR) - Dépense totale de 2 116 783,86 \$ (contrat: 1 988 783,86 \$ + incidences: 128 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 324002 (12 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.010 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1160660001

Accorder un contrat à Construction Sojo inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des transports verticaux au Musée Pointe-à-Callière - Dépense totale de 185 345,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5819 (2 soumissionnaires)

20.011 Contrat de services professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1166708002

Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia - Somme maximale de 372 118,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5-14932 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cet effet

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.012 Contrat de services professionnels

CE Service des affaires juridiques - 1164403001

Retenir les services professionnels de Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM - Réserver à cette fin la somme de 418 737,80 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.013 Entente

CG Service des technologies de l'information, Direction Centre d'expertise - espace de travail - 1156871002

Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de 4 ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.014 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.015 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la culture - 1153972001

Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Productions Feux Sacrés (PFS), organisme visant le rayonnement des artistes autochtones, pour le soutien à la mise sur pied des activités de développement de l'Espace culturel Ashukan - Approuver le projet de convention à cet effet

20.016 Subvention - Soutien financier avec convention

CM Service de la culture, Direction associée Cinéma-Festivals-Événements - 1161197003

Accorder un soutien financier de 60 000 \$, pour les années 2016 et 2017, à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec - Approuver le projet de convention à cette fin

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la gestion et de la planification immobilière - 1166841001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2016, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge

30.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.003 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1167034001

Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2e édition de la Semaine Montréal@Paris - Montant estimé: 2 704,33 \$

30.004 Budget - Autorisation de dépense

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1166978001

Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques existants pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre les boulevards Olivier-Lejeune et Rivière-des-Prairies - Demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux et autoriser à cette fin, une dépense maximale de 49 408,44 \$, taxes incluses

30.005 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie, Biodôme - 1150429002

Accepter une subvention de 13 498 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 13 498 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal - Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel - Approuver les projets d'accord de subvention afférents

30.006 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de la culture - 1160879001

Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs - Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles - Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

30.007 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines, Direction dotation et développement organisationnel - 1166750001

Autoriser un virement budgétaire de 1 775 461 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines, pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître - Ajuster la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 1 887 760 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.008 Emprunt

CM Service des finances, Direction du financement de la trésorerie et du bureau de la retraite - 1163894002

Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124,73 \$)

30.009 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Adoption

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics - 1160836001

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations

40.002 Règlement - Adoption

CM Service du développement économique - 1161180001

Adopter le projet de règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales afin de verser en 2016 (remises 2015) des subventions totales non récurrentes de 1 433 846 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 159 317 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

40.003 Règlement - Emprunt

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1164213001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

40.004 Règlement - Emprunt

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1160504001

Adopter le projet de règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du Mont-Royal

40.005 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1166213001

Approuver un projet de règlement modifiant le Règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin d'augmenter le montant à 394 500 000 \$

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 Dépôt

CG Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1160498001

Déposer le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015

Compétence d'agglomération : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

60.002 Dépôt

CG Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1165075001

Déposer le bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

60.003 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1164396002

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004)

60.004 Dépôt

CM Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil - 1164320001

Prendre connaissance des quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 29e simulation tenue du 22 au 24 janvier 2016

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	19
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	11
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	13

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 3 février 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0164

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 3 février 2016, en y retirant les articles 20.011, 30.002 et 40.005.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0165

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Témisko (1983) inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un fardier surbaissé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 148 937,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14840 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1164922001

CE16 0166

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Montréal Chrysler Dodge Jeep (LaSalle), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de soixante-dix véhicules de marque Dodge Charger, année 2016, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 141 236,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14909 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser le paiement d'un montant de 185 686,20 \$ correspondant à la TVQ payable directement à la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) conformément à la réglementation applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4 000 kg;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1164472001

CE16 0167

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un contrat à Airsolid inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'une embarcation nautique, avec remorque et équipements connexes, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 495,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14882 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1164472002

CE16 0168

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de soixante mois, pour la fourniture sur demande de matériaux et d'accessoires de plomberie, de chauffage, de ventilation et de tuyauterie;
- 2- d'accorder à Wolseley Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux taux d'escomptes fermes consentis, applicables sur la plus récente liste de prix du guide « Allpriser » et s'il y a lieu ses mises à jour, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14137 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1156134003

CE16 0169

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gilets de sécurité et de vêtements de pluie pour les employés de la Ville;
- 2- d'accorder à le Centre du travailleur FH inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14662 et aux tableaux de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1156133005

CE16 0170

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de gré à gré par lequel Regroupement des Éco-quartiers, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation, sur deux ans, d'un inventaire des frênes sur propriété privée sur le territoire de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 290 671,24 \$, sans taxe applicable, conformément à l'appel d'offres sur invitation 16-1627 et à son offre de services en date du 18 décembre 2015;

- 2- d'autoriser la directrice du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1156628002

CE16 0171

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de résilier l'entente-cadre accordée à Les Consultants S.M. inc. pour des services de génie conseil au Complexe environnemental de Saint-Michel, au montant de 631 385,21 \$, taxes incluses, (CG14 0357);
- 2 - de payer à Les Consultants S.M. inc. la somme de 56 009,06 \$, taxes incluses, pour couvrir le coût des services déjà rendus ;
- 3 - de retourner dans le compte de provenance les crédits inutilisés de 575 376,15 \$, le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1164956001

CE16 0172

Il est

RÉSOLU :

de retenir les services du cabinet Irving Mitchell Kalichman afin de représenter la Ville de Montréal dans le cadre d'un dossier de réclamation contre Société de contrôle Johnson, S.E.C. et d'autoriser à cette fin la réserve de la somme de 115 000 \$, plus les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1163219001

CE16 0173

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Montréal sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments de la Ville de Montréal, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017;
- 2- d'autoriser la réception d'une contrepartie financière du gouvernement du Québec au montant de 4 100 000 \$, annuellement, pour les années 2016 et 2017;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1154195002

CE16 0174

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention de partenariat entre la Ville et l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. – Tourisme Montréal, relativement à la prolongation du projet pilote « Passeport Montréal » du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1156157002

CE16 0175

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'abroger la résolution CM15 0519 adoptée par le conseil municipal à sa séance tenue le 28 avril 2015;
- 2- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à l'organisme à but non lucratif Méta d'Âme, à des fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vague d'une superficie de 283,5 mètres carrés, situé du côté est du boulevard Pie-IX, au sud de la 39^e Rue, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, constitué du lot 2 213 911 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 35 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 3- d'autoriser la Ville à signer cet acte de vente conditionnellement à ce que l'organisme démontre qu'il a obtenu une confirmation écrite de l'engagement définitif de la subvention dans le cadre du Programme AccèsLogis pour la réalisation de son projet;

4- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1154962001

CE16 0176

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue d'Hydro-Québec, pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} avril 2016, une parcelle de terrain faisant partie des lots 2 375 747 et 3 026 311 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie d'environ 3 663,63 mètres carrés, à des fins d'ajout d'une piste cyclable, moyennant un loyer total de 112 069,16 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'approuver un projet de permission sur des parcelles de terrain constitué des lots 2 378 628 et 2 377 439 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, qui sont affectées par des servitudes réelles en faveur d'Hydro-Québec, afin de permettre les travaux d'aménagement, à titre gratuit;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1155323012

CE16 0177

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 60 000 \$ à La Corporation du Collège Jean-de-Brébeuf relativement au programme de subvention pour le maintien et le rehaussement de la biodiversité sur les terrains institutionnels du mont Royal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal (2015-2016);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent au montant de 60 000 \$;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1150504017

CE16 0178

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 110 000 \$ à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Pointe-à-Callière, afin de réaliser le programme de conservation des vestiges archéologiques mis en valeur dans le musée, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2015-2016;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1153501002

CE16 0179

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver les soutiens financiers indiqués au dossier décisionnel, pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants :
 - Festival international de Jazz de Montréal
 - Festival Fantasia
 - Festival Juste pour rire
 - Montréal Complètement Cirque
 - Montréal en lumière
 - FrancoFolies de Montréal
 - Festival TransAmériques
 - Festival du nouveau cinéma
 - Rendez-vous du cinéma québécois
 - Festival Mode & Design Montréal
 - Festival international Nuits d'Afrique de Montréal
 - Volet marchés et vitrines culturels et créatifs
- 2- d'approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025;
- 3- d'approuver les onze projets de convention entre la Ville et les organismes ci-après indiqués, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
 - Festival international de Jazz inc.
 - Festival Fantasia
 - Festival Juste pour rire / Just for laughs
 - Tohu, Cité des arts du cirque
 - Festival Montréal en lumière inc.
 - Les FrancoFolies de Montréal inc.
 - Festival TransAmériques inc.
 - Festival du nouveau cinéma de Montréal
 - Fondation Québec cinéma
 - Festival Mode & Design Montréal
 - Productions Nuits d'Afrique inc.

6- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1150018003

Adopté à l'unanimité.

20.016 1150018003

CE16 0180

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de résilier le contrat de conception-construction de 14 157 331,65 \$, taxes incluses, accordé à Groupe Décarel inc. (CM14 0498), relativement à la conception-construction de la cour de services d'Outremont située sur le site Atlantic, dans l'arrondissement d'Outremont.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1155884002

CE16 0181

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017;
- 2- d'autoriser le paiement de la cotisation 2016-2017 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 235 396,46 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1164784001

CE16 0182

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un règlement hors cour pour la somme de 115 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action en dommages intentée par Aviva Compagnie d'assurance du Canada contre la Ville de Montréal;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Caroline Gelac du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
 - libellé à l'ordre de : Bélanger Sauvé en fidéicommiss au montant de 115 000 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1156440006

CE16 0183

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'édicter, en vertu de l'article 53 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2016) (15-091), l'ordonnance no 1 jointe au présent dossier décisionnel relative à l'accès gratuit au Biodôme et au Planétarium Rio Tinto Alcan, le dimanche 29 mai 2016, dans le cadre de la Journée des musées montréalais;
- 2- d'accorder un soutien financier de 3 587,22 \$, taxes incluses, à la Société des directeurs des musées montréalais, en guise de quote-part au coût total des dépenses encourues par l'organisme pour la réalisation de la Journée des musées montréalais, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1161673001

CE16 0184

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer les travaux des aménagements cyclables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1154560002

CE16 0185

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 759 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des actifs du réseau primaire d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1157090003

CE16 0186

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 8 187 000 \$ afin de financer les travaux de réhabilitation des réservoirs et stations de pompage », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1157090001

CE16 0187

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 776 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation, de pérennisation et de sécurisation prévus au programme d'investissement dans les usines d'eau potable », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1156279001

CE16 0188

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 22 445 000 \$ afin de financer les travaux de construction et réhabilitation de conduites primaires d'aqueduc », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1154278002

CE16 0189

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 49 024 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Charles-J.- Des Bailleurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1154278001

CE16 0190

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue de la Wartime Housing » la voie située sur le lot 1 516 403 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1154521011

Levée de la séance 10 h 45

70.001

Les résolutions CE15 0164 à CE15 0190 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 10 février 2016 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Armand Savoie, Secrétaire exécutif
M. Alain Marcoux, Directeur général
M. Benoit Dagenais, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Elsie Lefebvre, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE16 0191

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 10 février 2016, en y retirant les articles 20.012, 20.019 et 60.003.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE16 0192

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE16 0193

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 25 février 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE16 0194

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 13 janvier 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE16 0195

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Cogeco Métromédia, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espace publicitaire dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) pour les besoins de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 280 263 \$ taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1163292001

CE16 0196

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure huit ententes-cadres, d'une durée de trois ans, à compter de la date de leur émission pour la location de circuits en transmission de données ;
- 2 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les services mentionnés en regard de leur nom, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14657 ;

<u>Firme</u>	<u>Description (articles, groupes, etc.)</u>	<u>Montant estimé (3 ans)</u>
Bell Canada	Lot 1 - Location de circuits - zone nord-est	717 717,64 \$
Bell Canada	Lot 2 - Location de circuits - zone nord-ouest	1 599 163,13 \$
Bell Canada	Lot 3 - Location de circuits - zone centre	1 210 347,57 \$
Bell Canada	Lot 4 - Location de circuits - zone sud-est	993 388,60 \$
Bell Canada	Lot 5 - Location de circuits - reste de l'île et Île Bizard	672 739,42 \$
Bell Canada	Lot 6 - Internet très haut débit	199 834,60 \$
Société TELUS Communications	Lot 7 - Internet très haut débit - robustesse	350 984,18 \$
Bell Canada	Lot 8 - Internet haut débit	114 332,29 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1156682002

CE16 0197

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Aréo-feu ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de caméras à imagerie thermique de modèle Évolution 6000 de MSA pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 090 764,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14951 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1162645001

CE16 0198

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 960 041,25 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la conception et la réalisation d'un projet d'interventions artistiques intitulé « Les éléments » (titre provisoire), dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de contrat par lequel Alexandre David, artiste professionnel, s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 948 543,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1150230010

CE16 0199

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 390 915 \$, taxes incluses, pour la rétention de services artistiques pour la réalisation de l'œuvre numérique « Cortège », dans le cadre de l'aménagement de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne », comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'approuver un projet de contrat par lequel le collectif d'artistes professionnels Projet EVA (formé de Étienne Grenier et de Simon Laroche), s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis à cette fin, pour une somme maximale de 379 417,50 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1150230009

CE16 0200

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Motos Daytona inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fourniture de dix-huit motocyclettes de marque BMW 2016 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 540 653,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1514962 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1164472004

CE16 0201

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 697 566,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro et de Saint-Laurent (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à La Compagnie Meloche inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 475 566,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324001;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154102001

CE16 0202

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 152 916,75 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement et de mise à niveau de l'humidificateur du Quartier général de la police, situé au 1441, rue Saint-Urbain, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 125 610,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5824;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1165015001

CE16 0203

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Groupe Paquette Mécanique Du Bâtiment inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le remplacement du refroidisseur et des humidificateurs au bâtiment administratif du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 617 085,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00067;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1160185001

CE16 0204

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 248 092,14\$, taxes incluses, pour les services d'un agent de santé et sécurité au travail sur le chantier Bonaventure pour l'année 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Experts GeoConseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 221 510,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14847 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151009019

CE16 0205

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de l'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville un abonnement à des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, du 1^{er} mars 2016 au 28 février 2017, pour une somme maximale de 269 990,05 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 7 janvier 2016 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1154008001

CE16 0206

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande de services professionnels pour la gestion et la surveillance des travaux pour le Programme complémentaire de planage et revêtement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ;
- 2 - d'approuver un projet de convention par lequel Beaudoin Hurens inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 7 669 522,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14826 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, et ce au rythme des besoins à combler, pour une période maximale de 48 mois.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1164102001

CE16 0207

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Claude Cormier et associés inc., Les Services EXP inc., Nadeau foresterie urbaine inc., Aedifica inc. et François Ménard, équipe de travail ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le réaménagement de la portion nord du square Dorchester, pour une somme maximale de 709 062,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14931 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1161701002

CE16 0208

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de référence du Grand Montréal s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour gérer, en 2016, la Ligne Info-Aide Réfugiés, pour une somme maximale de 120 000 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1161375001

CE16 0209

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville et l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relativement à l'utilisation conjointe du lieu d'élimination de la neige de l'Autoroute 13.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1164631001

CE16 0210

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver les conventions de partage des actifs entre la Ville de Montréal et les organismes ci-après désignés:

- Corporation de développement économique et communautaire Ahuntsic-Cartierville;
- Corporation de développement économique et communautaire Rosemont-Petite-Patrie.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1165175001

CE16 0211

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Mme Jacqueline Panneton un immeuble constitué des lots 1 182 458 et 4 258 047 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au quadrant nord-est de l'avenue Viger et de la rue Saint-André, dans l'arrondissement de Ville-Marie et ayant une superficie de 341,5 mètres carrés, pour la somme de 900 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2 - d'approuver un budget de 88 700 \$, plus les taxes applicables, pour la démolition du bâtiment ainsi que la réhabilitation des sols;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 CTX1151368015

CE16 0212

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de fermer et retirer du registre du domaine public le lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à La compagnie d'investissement les cours du roi, un terrain ayant front sur la rue Mackay, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constitué du lot 5 812 613 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 212 mètres carrés, pour la somme de 867 000 \$, plus les taxes applicables, et par lequel trois servitudes de passage public seront créées en faveur de la Ville, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'acte;
- 3 - d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 CTC1154602007

CE16 0213

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à messieurs Michele Argento et Michele Argento Jr, à des fins d'assemblage, un terrain vacant d'une superficie totale de 308,9 mètres carrés, situé au sud-est du boulevard Perras et de la 71^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, constitué des lots 1 256 086 et 5 035 702 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 86 000 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154386005

CE16 0214

Il est

RÉSOLU :

d'abroger la résolution CE15 1574 adoptée le 19 août 2015, approuvant le retrait au bail avec la Société en commandite Stationnement de Montréal d'une partie du terrain situé à l'angle de la rue De Bleury et le boulevard De Maisonneuve désigné comme étant le « Parc 66 », pour une période de 2 ans.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1165840001

CE16 0215

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de réduire de 210 000 \$ la contribution à verser à Concertation Ville-Émard et Côte-Saint-Paul pour la réalisation du projet d'aménagement d'un comptoir alimentaire et d'une serre bioclimatique au parc de la Verendrye afin de la porter à 96 600 \$, soit 86 600 \$ en 2016, et 10 000 \$ en 2017;
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 à la convention de soutien financier intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme (CM15 0797), établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier révisé;
- 3- d'autoriser le financement, par l'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, du paiement au comptant de dépenses du Programme triennal d'immobilisation (PTI) de l'arrondissement Le Sud-Ouest d'un maximum de 210 000 \$ pour la réalisation du projet;
- 4- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1145917004

CE16 0216

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 10 500 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1161179002

CE16 0217

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 56 750 \$ à la SDC Pignons rue Saint-Denis visant à mandater des professionnels pour l'aménagement des vitrines de commerces dans le cadre du PR@M-Artère en chantier;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1161179001

CE16 0218

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver un projet de convention par lequel Conseils Atelya inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la gestion du calendrier de répartition des sites de cuisine de rue 2016-2017, pour une somme maximale de 119 574 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14877 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 2 - d'autoriser la directrice du Service de la concertation des arrondissements à signer ledit projet de convention, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1155086002

CE16 0219

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le Parterre du Quartier des spectacles, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2 - d'autoriser une dépense de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1160230001

CE16 0220

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Saint-Laurent d'acquérir 5 bornes de recharge pour véhicules électriques auprès d'AddÉnergie, fournisseur désigné par Hydro-Québec. Ces bornes seront installées dans un nouveau complexe sportif situé au 2385, boulevard Thimens, et tous les frais d'acquisition, d'installation, de mise en service et d'entretien seront à la charge de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1160160001

CE16 0221

Vu la résolution CA15 16 0402 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 7 décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de nommer M. Michel Allen, directeur d'arrondissement « par intérim », à titre de membre du Comité de gestion du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (Règlement 1038-10) et du Comité de gestion du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), pour un mandat de trois ans, en remplacement de M. Normand Proulx (CE13 0937).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1153489077

CE16 0222

Il est

RÉSOLU :

de reconduire ou remplacer les personnes suivantes aux différentes commissions des régimes de retraite ou conseil d'administration mentionnés ci-dessous :

Commission du régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;
- nommer M. Denys Cyr, directeur des services administratifs - Arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour un mandat de 3 ans en remplacement de Mme Louise Richard qui a pris sa retraite.

Commission du régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal :

- reconduire M. René Delsanne, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des employés manuels de la Ville de Montréal :

- nommer M. Hugues Chantal, directeur aménagement, urbanisme et services aux entreprises - Arrondissement Montréal-Nord, pour un mandat de 3 ans en remplacement de M. Danny Boudreault qui a pris sa retraite;

Commission du régime de retraite des pompiers de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Louis Monette, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Commission du régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal :

- reconduire M. Raymond Veilleux, à titre de membre indépendant, pour un mandat de 2 ans;

Conseil d'administration de l'Association de bienfaisance et de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal (ABR) :

- nommer Mme Sylvie Monette, directrice - conseil et soutien financiers au service des finances, pour un mandat de 4 ans en remplacement de M. Jocelyn Dion qui a pris sa retraite.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1163720001

CE16 0223

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération ;

de demander à la ministre de la Justice d'entreprendre les procédures nécessaires au lancement d'un avis de sélection aux candidats à la fonction de juge à une cour municipale afin de combler un poste de juge à la Cour municipale de la Ville de Montréal, tel que prévu à l'article 45.1 de la *Loi sur les cours municipales*, RLRQ c. C-72.01.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1156204003

CE16 0224

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'approuver la programmation d'événements publics 2016 - 1ère partie;
- 2 - d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1160679001

CE16 0225

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Beudet, entre la rue Cardinal et la rue Crevier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1154396011

CE16 0226

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes (RCG 13-005) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1167048001

CE16 0227

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ pour le financement des interventions municipales afférentes au projet de remplacement du pont Jacques-Bizard », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1150870001

CE16 0228

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer la réalisation de projets du « Legs » pilotés par la Société du Parc Jean-Drapeau relatifs à des travaux de mise en valeur de la « Place des Nations » et de réalisation de la « Promenade panoramique et riveraine », prévus dans le cadre du 375^e de la Ville de Montréal (RCG 13-020) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1156807003

CE16 0229

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 77 540 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Leduc situé dans l'arrondissement de Saint-Laurent et son raccordement au système des intercepteurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1153334040

CE16 0230

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 6 550 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1155890003

CE16 0231

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 865 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2016-2017 et des coûts afférents à la réalisation des parties reportées des ententes sur le développement culturel de Montréal conclues pour des années antérieures à 2016 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1155890002

CE16 0232

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 31 840 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Dorval », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1164278001

CE16 0233

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 41 310 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Lachine », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1164278002

CE16 0234

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 17 803 000 \$ afin de financer les travaux de modernisation de l'usine Pierrefonds », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1164278003

CE16 0235

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « patinoire Michel-Plasse » la patinoire n^o 1 de l'aréna Rodrigue-Gilbert, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1156767007

CE16 0236

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de nommer M. Denis Doucet à titre d'assistant-directeur – Centre de services - Soutien opérationnel au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ – 145 040 \$ – 174 050 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, et ce, à compter du 15 février 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre, article 10.2.1 alinéa 3 et 12.2;
- 2 - de nommer M. Bruno Lachance à titre d'assistant-directeur – Centre de services - Opérations au Service de sécurité incendie de Montréal, dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ – 145 040 \$ – 174 050 \$), pour un mandat d'une durée indéterminée, et ce, à compter du 15 février 2016, conformément à la Politique de dotation et de gestion de la main-d'œuvre, article 10.2.2.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1164283001

CE16 0237

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Technoparc Montréal visant le renouvellement du prêt de service de M. Arnold Beaudin avec remboursement partiel, pour une durée de 6 mois, à compter du 22 octobre 2015 jusqu'au 22 avril 2016;
- 2- de modifier, en conformité avec l'article 474.3.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c.C-19), le budget de revenus et de dépenses du Service du développement économique afin de tenir compte du remboursement partiel de ce prêt par l'organisme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1151633003

CE16 0238

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la nomination de madame Sophie Lalonde à titre de directrice – Gestion des projets de développement et de maintien d'actifs immobiliers dans la classe salariale FM11 (116 030 \$ - 145 040 \$ - 174 050 \$), à compter du 7 mars 2016 pour une durée indéterminée, conformément aux Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal et à l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre portant sur le processus de dotation avec appel de candidatures;
- 2- d'autoriser le directeur général adjoint - Services institutionnels à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1166991001

CE16 0239

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport final faisant état des dépenses engagées, au montant de 74 743,43 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'urgence pour la réparation du moteur synchrone GMP-12 à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1163334001

CE16 0240

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des recommandations de la Commission permanente sur l'inspecteur général suite à l'étude du rapport de l'inspecteur général intitulé : Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1163624003

Levée de la séance 9 h 09

70.001

Les résolutions CE15 0191 à CE15 0240 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 12.001
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.002
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.003
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.004
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 12.005
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 114 975 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

Il est recommandé :

1. de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours pancanadien sur invitation pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure;
2. d'autoriser une dépense de 114 975\$, taxes incluses pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 15:42

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160230002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels , Section de l'art public
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	Autoroute Bonaventure
Objet :	Autoriser le Service de la culture à tenir un concours pancanadien sur invitation, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports, pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le seuil nord du projet Bonaventure. Autoriser une dépense de 114 975 \$ taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art et les dépenses générales du projet

CONTENU

CONTEXTE

Le présent concours d'art public s'inscrit dans le cadre du projet Bonaventure, qui sera livré en 2017 et qui est sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT). Le seuil nord a été identifié pour recevoir une oeuvre d'art public majeure dans le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure, adopté par le comité exécutif le 16 décembre 2015. Le présent dossier a pour but d'autoriser le Service de la culture (SC) à organiser un concours pancandien, sur invitation, pour la création d'une oeuvre d'art public intégrée aux aménagement du seuil nord du projet Bonaventure. L'oeuvre qui sera réalisée à la suite de ce concours sera intégrée à la collection d'art public de la Ville de Montréal. À ce titre, le SC, par l'entremise de son Bureau d'art public, gère le processus lié au choix de l'oeuvre et à la réalisation de l'oeuvre et il en assure la pérennité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 2317 - 16 décembre 2015 - Adopter le Plan de développement de l'art public du projet Bonaventure. Mandater le Service de la culture pour mettre en oeuvre les priorités d'intervention en art public dans le projet Bonaventure, en collaboration avec le Service des infrastructures, de la voirie et des transports
 CE14 1963 - 17 décembre 2014 - Confirmer, dans le cadre du Projet Bonaventure, l'aménagement de nouveaux lieux publics permanents dans le quadrilatère formé des rues Wellington, de Nazareth, Saint-Paul et Duke / Prendre connaissance du concept d'aménagement élaboré pour l'ensemble des lieux publics prévus dans le cadre du projet.

CE12 1994 - 5 décembre 2012 - Approuver diverses modifications au scénario de référence du Projet Bonaventure, notamment quant aux trajets des autobus métropolitains. Mandater le Bureau de projet mixte Bonaventure (BPMB) et la Direction des transports afin de poursuivre, sur la base de ce scénario de référence révisé, le travail relatif au volet « gestion des déplacements » du Projet Bonaventure.

DESCRIPTION

Le seuil nord est composé de deux îlots, qui sont traversés par la rue Notre-Dame Ouest. La partie sud du seuil, qui va de la rue Saint-Maurice à Notre-Dame, est un lieu de déambulation dédié aux piétons : la partie de l'oeuvre qui y sera installée offrira une expérience urbaine exceptionnelle, de type immersive. La partie nord du seuil décrit un triangle, entre les rues Notre-Dame Ouest et Saint-Jacques, qui se rejoignent pour former le boulevard Robert-Bourassa : la partie de l'oeuvre qui sera intégrée à ce lieu dégagé sera de type signalétique et sera visible des automobilistes. Parce qu'elle sera installée à proximité du siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'oeuvre sera cohérente avec les valeurs de l'institution, soit : la solidarité (campagne "Aucun pays laissé de côté"), ainsi que la mise en commun et le partage d'orientations, de façons de faire et de normes. L'oeuvre fera référence, de manière métaphorique, au monde de l'aviation.

Le Bureau d'art public tiendra un concours sur invitation destiné aux artistes professionnels canadiens. Le processus de sélection du projet se tiendra en trois étapes. À la première étape, un jury pancanadien de sept membres proposera plus d'une vingtaine de candidatures d'artistes qui seront invités à soumettre leur dossier pour ce concours. De ce nombre, le jury sélectionnera, pour la deuxième étape, quatre artistes finalistes qui seront invités à produire un concept d'oeuvre d'art et à le présenter sous la forme de modélisations. À la troisième étape, le jury recommandera un projet lauréat.

Le jury, mis en place spécifiquement pour ce concours, réunira un représentant du SIVT, un représentant de la firme responsable de la conception des aménagements, un représentant des citoyens, trois spécialistes reconnus en arts visuels identifiés par le SC, ainsi que le chargé de projet du Bureau d'art public.

Le budget total alloué au projet est de 1 400 000 \$ avant taxes et il inclut les contingences et les incidences : 1 000 000\$ proviendront du PTI du SIVT et 400 000\$ du PTI du SC. Le budget de réalisation de l'oeuvre d'art a été fixé à 1 075 000 \$ avant taxes, auquel s'ajoute un montant de 175 000\$ pour les infrastructures afférentes. Des contingences de 50 000 \$ plus taxes sont prévues. Un montant d'incidences de 100 000 \$, avant taxes, s'ajoute; il comprend notamment les frais de concours soit les honoraires des membres du jury, les honoraires des finalistes pour la préparation de leur proposition d'oeuvre d'art.

JUSTIFICATION

L'intégration d'oeuvres d'art public dans le projet Bonaventure a pour but d'appuyer la création d'une entrée de centre-ville prestigieuse et distinctive, de participer au retissage des quartiers adjacents, de soutenir le redéveloppement urbain et de contribuer à la qualité des aménagements qui y seront réalisés. Ces oeuvres d'art donneront à voir différentes facettes de Montréal (notamment son histoire, sa créativité) à une diversité de publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ces contrats de 114 975 \$, taxes incluses, sera assumé comme suit: un montant maximal de 104 987,50 \$, net de ristourne de taxes, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 12--015 - Acquisition et restauration d'oeuvres d'art public.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération : 62 992,50\$ net en 2016 et 41 995\$ net en 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, en particulier l'action no 13 qui vise notamment à multiplier les interventions en art public pour aménager des quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les priorités qui ont été identifiées pour l'art public dans le projet Bonaventure visent à faire de l'art public un élément identitaire de cette entrée de centre-ville. Les secteurs d'accès au centre-ville sont des occasions uniques de marquer le territoire par des images fortes qui peuvent participer à l'identité d'une ville. En ce sens, ces espaces de représentation constituent des contextes privilégiés pour l'intégration d'œuvres d'art public. Le projet Bonaventure, qui marquera la transition vers le cœur de Montréal, mettra sur l'art actuel pour démontrer que la métropole se démarque comme lieu de créativité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

7 mars 2016 Première rencontre du jury : proposition de plus d'une vingtaine de candidatures

18 avril 2016 Deuxième rencontre du jury : choix d'un maximum de quatre finalistes pour la production d'une proposition d'œuvre

Juillet 2016 Troisième rencontre du jury : choix de la proposition gagnante

Septembre 2016 Octroi du contrat de réalisation à l'artiste lauréat

Septembre 2017 Installation de l'oeuvre d'art et inauguration.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques administratives des concours d'art public du Service de la culture. Conforme aux pratiques administratives de la Ville en matière d'art public et à la Politique de capitalisation de la Ville (PTI).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sébastien DESHAIES, Service des infrastructures_voirie et transports
Patricia BOUCHARD, Service des communications

Lecture :

Patricia BOUCHARD, 17 février 2016
Sébastien DESHAIES, 16 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurent VERNET
Commissaire à l'art public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-15

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur du Service de la culture
Tél : 514 872-4600
Approuvé le : 2016-02-18

**Dossier # : 1160748001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Électromega Ltée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Dépense totale de 1 295 747,03 \$ taxes incluses (contrat: 1 126 736,55\$ contingences incluses; incidences: 169 010,48\$). Appel d'offres public 15-14589 (2 soumissionnaires)

IL EST RECOMMANDÉ :

1. d'accorder un contrat à Électromega Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 24 mois, pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au CGMU, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 126 736,55\$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 15-14589 ;
2. d'autoriser à cette fin une dépense totale de 1 295 747,03\$, taxes incluses, comprenant les incidences (10%) au montant de 169 010,48\$, taxes incluses,
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-10 14:19**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1160748001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Électromega Ltée pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateurs de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU). Dépense totale de 1 295 747,03 \$ taxes incluses (contrat: 1 126 736,55\$ contingences incluses; incidences: 169 010,48\$). Appel d'offres public 15-14589 (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

La Ville intelligente

La Ville de Montréal s'est donnée comme objectif de devenir "la ville la plus intelligente au monde". Pour y arriver, elle doit miser sur les nouvelles technologies. La notion de ville intelligente implique de façon incontournable la manière dont le transport est géré. Le développement récent des technologies de l'information et des communications a amené de nouvelles possibilités en transport. Les villes peuvent maintenant cueillir, traiter, analyser et partager de l'information à grande vitesse. Ces informations aident les planificateurs et gestionnaires des réseaux de transport à prendre de meilleures décisions, à optimiser l'utilisation des infrastructures et à assurer une mobilité plus efficace, sécuritaire et durable des biens et des personnes.

La supervision à distance des équipements à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU) permet de rapporter les pannes et les problèmes en temps réel, ce qui améliore la gestion des incidents sur le réseau et permet d'accroître la sécurité des piétons, des cyclistes, des usagers du transport en commun et des automobilistes. Cette flexibilité de la gestion centralisée des feux permettra une meilleure adaptation quant aux événements spéciaux (festivals, manifestations) et aux mesures d'urgence (fermetures de métro, évacuation). De plus, elle permettra une mobilité accrue pour l'ensemble des montréalais, tout en conservant le réseau routier actuel et sans investir dans de coûteux projets d'infrastructures routières.

Les possibilités d'utilisation de la technologie augmenteront au même rythme que leur évolution. Afin de ne pas accuser de retard dans l'atteinte de son ambitieux objectif, la Ville de Montréal effectue des choix technologiques éclairés pour sa gestion de la mobilité urbaine. Son réseau de télécommunication intégré est la pierre angulaire d'une vaste réflexion faite au niveau du transport.

Le réseau de télécommunication intégré

Le projet de réseau de télécommunication intégré fait partie des projets du Plan stratégique

sur les systèmes de transport intelligents (STI). Le Plan stratégique STI est un document de planification développé en coopération avec différents partenaires internes et externes. Il en résulte un guide que ces partenaires peuvent utiliser pour orienter leurs décisions internes dans les investissements en STI. Le Plan propose 11 projets à mettre en oeuvre dans un horizon d'environ 10 ans afin de répondre aux besoins des différents partenaires (SPVM, SIM, Sécurité Publique, STM, MTQ). Le Plan stratégique STI a été approuvé par le Comité exécutif à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Le projet de réseau de télécommunication est un projet de réseau téléométrique permettant que les systèmes interrogent les équipements sur le terrain (feux de circulation, caméras, postes de comptage, etc). Il a d'ailleurs été conçu en ce sens. Les équipements téléométriques sont intrinsèquement liés aux feux de circulation. Ces équipements spécialisés permettent de gérer à distance la circulation sur le réseau routier et de réagir rapidement si un incident survient.

Le service des technologies de l'information accompagne la Division de l'exploitation du réseau artériel dans les choix de technologies depuis le début du projet afin de s'assurer que toutes les opportunités d'interopérabilité soient envisagées.

Ce réseau qui a pour but de raccorder les équipements terrains au CGMU est composé de plusieurs éléments. Il se décline en trois principaux niveaux hiérarchiques: l'anneau principal, les ramifications et les sous-réseaux de feux de circulation. Ce réseau peut être comparé au réseau routier dans une ville, où l'anneau principal correspond au réseau autoroutier, les ramifications au réseau artériel et les sous-réseaux au réseau local. Dans cette analogie, chaque équipement sur le terrain correspondrait à un bâtiment desservi par la rue locale.

Niveau 1 : L'anneau principal (1 gig)

L'anneau principal est composé d'un des deux filaments de fibre optique de la compagnie Dascom dont Ville de Montréal détient un droit d'usage via un règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'un réseau de télécommunication » (CM11 0176). Sur la totalité de l'anneau, on retrouve ensuite 7 nœuds, qui correspondent aux sorties de l'autoroute et qui permettent de rejoindre les ramifications (réseau artériel). Ces nœuds sont appelés OLT (Optical Line Terminal).

Niveau 2 : Les ramifications (1 gig)

Nous avons mentionné plus tôt que le réseau était composée de deux filaments de fibre optique. L'un d'eux sert à faire circuler l'information le long de l'anneau principal et le deuxième sert à connecter les ramifications. Chaque ramification est composée d'un filament de fibre et dessert plusieurs sous-réseaux de feux de circulation.

Il faut comprendre que les feux de circulation de la Ville de Montréal sont déjà rassemblés en sous-réseaux et que tous les feux d'un sous-réseau sont connectés entre eux au moyen de câble téléométrique conventionnel afin de permettre leur synchronisation. Chaque ramification a donc pour but d'aller se rattacher à un point du sous-réseau de feux afin de connecter l'ensemble de ceux-ci à l'anneau principal. Chaque point de connexion avec un sous-réseau, appelé ONU (Optical Network Unit), demande l'installation d'un équipement qui permet de diviser le signal de la fibre optique. L'ONU est installé à l'un des feux d'un sous-réseau.

Niveau 3 : Les sous-réseaux (50 mbs)

Il existe environ 150 sous-réseaux de feux à desservir. Le sous-réseau peut être comparé à une rue locale où tous les équipements qui s'y trouvent correspondent aux bâtiments qui

ont une adresse sur cette rue. Historiquement, tous les feux de circulation d'un sous-réseau étaient connectés par un réseau téléométrique de fils de cuivre (et non de la fibre optique comme dans le reste du réseau de télécommunication) qui permettaient aux feux de circulation de communiquer entre eux et d'assurer la coordination. Jusqu'à présent, cette coordination devait toutefois être programmée à partir du contrôleur de chacun des feux

Ce ne sont pas tous les réseaux de cuivre qui permettent la télécommunication de nouvelle génération. Si les réseaux de cuivre présents ne sont pas composés de fils torsadés, essentiels aux télécommunications, il peut s'avérer nécessaire de les remplacer.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1307- 29 Juillet 2015 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition et l'installation des équipements de télécommunication (commutateur de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

CM14 1236 - 15 décembre 2014 - Accorder un contrat à Electromega Ltée, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture et l'installation d'équipements de téléométrie (commutateurs) sur le réseau artériel nécessaire à la réalisation du système de télécommunication urbain relié au CGMU - Dépense totale de 840 316,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13487 (2 soum.)

CM12 0203 - 19 mars 2012 - Accorder un contrat à Electromega Ltée pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 11-11807 (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à octroyer un contrat à Électromega Ltée pour la fourniture et l'installation des commutateurs de fibre optique dans les sous-réseaux. Cette dernière étape permettra le raccordement des équipements au CGMU et ainsi de contrôler à distance les feux de circulation en temps réel. Ainsi les feux et les caméras des sous-réseaux récemment installés pourront communiquer avec le CGMU, conformément au plan stratégique présenté.

Le mandat qui en découlera vise donc à fournir et installer les commutateurs dans 17 sous-réseaux dont les câbles de fibre optique ont été installés préalablement. Les axes visés sont la rue Saint-Antoine, la rue Saint-Jacques, la rue Papineau, la rue Saint-Denis, le boulevard Saint-Laurent, l'avenue du Parc, la rue Sherbooke, le boulevard de Maisonneuve, la rue Sainte-Catherine, l'avenue Viger et la rue University.

À la fin de ce mandat et en additionnant les sous-réseaux déjà connectés, 37% des 150 sous-réseaux seront raccordés au système de télécommunication. Ce sont donc 297 intersections qui s'ajouteront aux 694 intersections déjà raccordées au CGMU.

JUSTIFICATION

1- Contrôle à distance des équipements liés à la gestion de la circulation.

Le présent mandat, est requis pour l'acquisition et l'implantation des équipements de télécommunication téléométriques nécessaires à la réalisation des sous-réseaux, une étape cruciale au raccordement d'équipements de la Ville au CGMU. Ces équipements sont essentiels entre autres afin de rendre opérationnels les sous-réseaux nécessaires à la gestion centralisée des contrôleurs de feux de circulation. Le contrôle à distance des feux de

circulation et des différents équipements STI à venir, comme les caméras de surveillance et les panneaux à messages variables est un enjeu majeur dans la mise en oeuvre du CGMU. Être en mesure de modifier les temps des feux de circulation à distance en temps réel en fonction des conditions de circulation permettra d'optimiser l'exploitation du réseau artériel et de limiter la congestion routière, ce qui est également bénéfique aux véhicules d'urgence et de transport collectif utilisant ce réseau.

2- Des temps d'intervention plus courts en cas d'urgence

Les contrôleurs des feux sont d'importantes sources d'informations. Par exemple, ils peuvent nous indiquer si un appel de priorité a été effectué par un véhicule d'urgence ou de transport en commun et à quel moment. Grâce à eux, il sera aussi possible de réagir rapidement à des événements imprévus (accidents, conditions routières difficiles en raison de la météo, manifestations, travaux d'urgence). Aussi, l'accès aux images de caméras en temps réel permet d'augmenter la sécurité des déplacements en permettant de repérer et d'intervenir plus rapidement lors des incidents sur le réseau, et d'optimiser entre autres, les temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus.

3- L'optimisation des parcours et du mode de transport utilisé.

Ces équipements jumelés aux caméras de surveillance permettront d'informer efficacement les usagers de la route en leur fournissant l'information nécessaire, en temps réel, à la prise de décision quant au choix du mode de transport à privilégier et/ou du trajet à emprunter. Les données sur les entraves, les conditions routières, les embouteillages permettront ainsi de diminuer l'impact environnemental occasionné par la congestion routière.

Toutes ces fonctionnalités dépendent de l'existence du réseau de télécommunication en cours de déploiement et de l'installation des équipements de télécommunication.

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (biens et services)

Appel d'offres public : # 15-14589

Titre: Acquisition et installation des équipements de télécommunications (commutateur de fibre optique) pour le raccordement de 17 réseaux de feux de circulation pour le CGMU.

Date de lancement : 25 Novembre 2015

Date d'ouverture: 14 Décembre 2015

Deux addenda ont été émis:

- Le 1er Décembre 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges
- Le 10 Décembre 2015: réponse à des questions des preneurs du cahier des charges

Preneurs du cahier des charges (11) :

3M Canada Compagnie
Avaya Inc.
Bell Canada
Bruneau Électrique Inc.
C3F Télécom Inc.
Cisco Systems Canada Cie.
Électromega Ltée.
Neolect Inc.

Optiic point com.
 Orange Traffic
 Télécommunications Grimard

Soumissionnaires : (2)

Électromega Ltée.
 Télécommunications Grimard

18% (2/11) des preneurs du cahier de charge ont déposé une soumission. L'explication pour le nombre peu élevé de preneurs de cahier de charge ayant soumissionné résiderait dans le fait que les travaux requis nécessitent des expertises en plusieurs domaines (télécommunication, électricité et feux de circulation), ce qui désintéresse les entreprises qui ont des expertises en un seul domaine.

Résultats du processus d'appel d'offres:

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences (15%)	Total
Électromega Ltée	979 770,91 \$	146 965,64 \$	1 126 736,55 \$
Télécommunications Grimard Inc.	1 054 570,31 \$	158 185,55 \$	1 212 755,86 \$
Dernière estimation réalisée	1 230 232,00 \$	184 534,80 \$	1 414 766,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			1 017 170,61 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse)x100</i>			4%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			74 799,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse conforme) x 100</i>			8%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			(250 461,09) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i>			-20%

L'écart de 20% entre la plus basse soumission et la dernière estimation est essentiellement dû au fait qu'Électroméga Ltée aurait réduit de manière significative le prix unitaire des commutateurs dans sa soumission.

Le 11 Décembre 2015, l'Autorité des marchés financiers a accordé à Électromega Ltée une autorisation de contracter/sous-contracter avec un organisme public, et cette validation est valide jusqu'au 10 Décembre 2018 (voir le document 'AMF ElectromegaAutorisation.pdf').

Analyse des soumissions :

L'appel d'offres public # 15-14589 a été lancé le 25 Novembre 2015 pour une période de 19 jours en vue d'octroyer un contrat pour l'acquisition et l'installation des commutateurs de fibre optique pour le raccordement de 17 sous-réseaux au CGMU.

À la suite de l'analyse des soumissions reçues, l'offre de la compagnie « Électromega Ltée.» a été déclarée la plus basse conforme et ce fournisseur est recommandé comme adjudicataire du contrat, comme suit :

Électromega Ltée:

Montant de l'offre:

852 159,95\$ + TPS (5%) 42 608 \$ + TVQ (9,975%) 85 002,96 \$ = 979 770,91 \$

L'adjudicataire s'engage à fournir tous les services demandés en conformité avec les dispositions et les consignes prévues au devis technique.

La soumission d'Électromega Ltée se trouve en pièce jointe (fichier '15-14589 Electromega.pdf')

Adjudicataire recommandé :

Compte tenu du résultat de l'analyse des soumissions, il est recommandé d'octroyer un contrat à la firme Électromega Ltée., le plus bas soumissionnaire conforme lors de l'appel d'offres 15-14589 pour l'acquisition et l'installation des commutateurs de fibre optique pour le raccordement de 17 sous-réseaux au CGMU .

Le montant total du contrat à accorder à Électromega Ltée. est de 1 126 736,55 \$ (incluant taxes et contingences de 15 %).

À noter que le délai de validité des soumissions est de 180 jours à partir de la date d'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 Juin 2016.

Le contrat s'échelonne sur une période de 24 mois suite à l'octroi du mandat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le réseau intégré de télécommunication est relié à l'ensemble des contrôleurs de feux de circulation du réseau artériel de la ville. Son utilité est d'assurer le monitoring en temps réel de points stratégiques du réseau et de permettre la gestion de la circulation en temps réel sur le réseau artériel et non la planification des déplacements de l'agglomération. Il s'agit donc d'activités entièrement assumées par la Ville centrale, cette compétence du Conseil municipal.

L'ensemble des dépenses associées à ce projet est prévu au plan triennal d'immobilisations de la Direction des transports, du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Les crédits sont déjà prévus au PTI 2016-2018.

Le coût total du contrat à octroyer est de 1 126 736,55 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 979 770,91 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 146 965,64 \$ (taxes incluses) pour les contingences au projet 54100 - Programme de systèmes de transport utilisant les nouvelles technologies.

La dépense totale est de 1 295 747,03 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 169 010,48\$ (taxes incluses). Les dépenses incidentes permettront de couvrir les travaux supplémentaires requis pour l'installation des équipements, par exemple, installer un cabinet STI à une intersection si les équipements ne peuvent pas être installés dans le cabinet de feux existant (manque d'espace dans le cabinet existant).

La dépense totale est répartie de la façon suivante :

Montant Avant Taxes	Taux TPS	Taux TVQ	15% Contingences	Montant du contrat	10% Incidences	Total des Dépenses	Net de Ristourne
852 159,95	42 608,00	85 002,96	146 965,64	1 126 736,55	169 010,48	1 295 747,03	1 183 189,75

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté au tableau «incidences et ristournes» en pièce jointe.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales inhérentes au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions de polluants atmosphériques. Le réseau de télécommunication permet d'assurer une fiabilité dans la gestion centralisée des feux. Ceci a pour conséquence d'assurer une bonne coordination des feux de circulation: (1) réduisant ainsi les arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre, (2) assurant ainsi une régularité et une optimisation des services du transport en commun, (3) évitant des débordements dans le réseau local et (4) améliorant le temps d'intervention des véhicules d'urgence en temps réel lors des incidents sur le terrain.

Nous pouvons donc diminuer les impacts négatifs et améliorer l'environnement et la qualité de vie pour les résidents, les commerçants et les visiteurs en contrôlant la congestion routière et en redistribuant l'espace réservé aux différents modes de transport afin d'optimiser le transport de personnes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces équipements, la communication avec les contrôleurs de feux ne se ferait pas de façon optimale et ne permettrait pas de profiter des avantages d'un tel système, comme l'intervention en temps réel et l'optimisation des temps de parcours des véhicules d'urgence et des autobus. Par ailleurs, toutes les sommes dépensées jusqu'à maintenant dans l'anneau de télécommunication et les ramifications seraient perdues puisque l'anneau n'aurait plus aucune utilité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de communication existante entourant les projets antérieurs. Comme il s'agit de poursuivre le projet déjà amorcé de l'implantation du système intégré de télécommunication, il n'y aura pas, à proprement parler, d'opération de communication à ce stade du dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décision du CM: Fin Mars 2016

Octroi du contrat : Avril 2016

Réalisation du mandat (24 mois): Avril 2016 à Avril 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Bernard BOUCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Thi Mai Thanh DO
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-08

Son Thu LÊ
CHEF DE DIVISION

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2016-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-10



Dossier # : 1156071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc un contrat de 197 598,10 \$ pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires)

D'accorder un contrat à la firme Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au prix total approximatif de 197 598,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires), conformément au cahier des charges;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-01-28 09:29

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1156071003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc un contrat de 197 598,10 \$ pour la fourniture et plantation des végétaux prévue au projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. (appel d'offres public VMP-15-025 - 8 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur du pôle Frontenac a été identifié par l'arrondissement de Ville-Marie parmi cinq projets structurants à réaliser en priorité. Ces cinq projets sont inscrits au Programme triennal d'immobilisations depuis 2011. Afin d'encadrer l'aménagement futur de ce secteur, l'arrondissement a adopté en janvier 2012 le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Le projet du pôle Frontenac, qui couvre la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue Lespérance ainsi que des sections des rues Du Havre et Frontenac, s'inscrit dans le PPU. Il touche à cinq secteurs d'intervention soit : la rue Ontario, le pôle Frontenac, le secteur «JTI-MacDonald», le secteur «Parthenais» et le secteur «Pont-Jacques -Cartier».

Le projet, qui couvre une longueur de chaussée de plus de 1,5 km, vise tant la réfection ou la reconstruction des infrastructures souterraines que le réaménagement en surface des chaussées, des trottoirs et du mobilier urbain. Il comporte ces différentes phases:

- Phase I : la rue Ontario entre les rues D'Iberville et Lespérance ;
- Phase II : la rue Ontario entre l'avenue De Lorimier et la rue D'Iberville ;
- Phase III : les rues Frontenac et du Havre entre les rues Lafontaine et Ontario (à définir).

Des travaux préparatoires des entreprises de services publics ont été et seront réalisés en amont de chacune des phases.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la Direction de l'eau potable et la Direction des transports ont mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux. L'arrondissement prend le relais pour la touche finale de la phase 1, la fourniture et plantation des végétaux faisant l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE14 0614 - Le 16 avril 2014 - Accorder un contrat à Les Pavages Chenail inc., pour la reconstruction des conduites d'eau secondaire et principale. Réaménagement géométrique incluant la reconstruction de la chaussée, construction de trottoirs architecturaux avec bordures de granit et fosse de plantation munies de grilles en fonte par endroits, fourniture et installation de signalisation lumineuse, de mobilier d'éclairage et de mobilier urbains dans

la rue Ontario, de la rue D'Iberville à la rue Lespérance. Projet de développement Pôle Frontenac, phase 1. Arrondissement de Ville-Marie. Dépense totale de 12 378 372,11 \$ (contrat: 10 831 872,11 \$ + incidences: 1 546 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 256902 - 5 soumissionnaires (1144822011)

CM13 0870 - Le 16 septembre 2013 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2014-2016 de la Ville de Montréal (volet ville centrale) (1132662002);

CM13 0594 - Le 17 juin 2013 - Offrir au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires dans le cadre du réaménagement Pôle Frontenac phases I et II et autoriser le lancement de plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation des travaux (1130989001);

CE13 0709 - Le 22 mai 2013 - Autoriser le transfert de la gouvernance budgétaire du projet 40161 Réaménagement du domaine public du Pôle Frontenac du Service de mise en valeur du territoire (SMVT) - Direction de l'urbanisme et du développement économique vers le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) - Direction du transport et autoriser les ajustements requis à l'ensemble des systèmes financiers concernés (1130093002);

CM12 0066 - Le 23 janvier 2012 - Adopter, avec changements, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du quartier Sainte-Marie (1114400007);

CA11 240042 - Le 8 février 2011 - Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc sur le lot 1 065 651 du cadastre du Québec, situé du côté sud du boulevard De Maisonneuve entre les rues Saint-Marc et Saint-Mathieu dans le district de Peter-McGill, ainsi que sur le lot 1 424 211, situé au coin sud-ouest des rues Ontario et Poupart dans le district de Sainte-Marie (1114400005);

CE10 1075 - Le 7 juillet 2010 - Accord de principe et mandat de planification 2010 - 2011 concernant un énoncé d'aménagement du centre-ville, le PPU du Quartier des grands jardins (quartier ouest) et le PPU du Quartier Sainte-Marie (quartier est) (1104400039).

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO le 3 novembre 2015 et l'ouverture des soumissions a été effectuée le 23 novembre 2015. Le cahier des charges précise les conditions de fourniture et plantation de 102 arbres, 3674 plantes vivaces et de 14150 bulbes à fleurs.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public, VMP-15-025, pour les travaux de fourniture et plantation de végétaux, a été lancé le 3 novembre 2015 par le biais du SÉAO (Système Électronique d'Appels d'Offres).

Quinze (15) entreprises se sont procuré les documents de soumission; huit (8) ont déposé des soumissions le 23 novembre 2015 à 11 heures.

La liste ainsi que les montants des soumissions reçues taxes et contingences comprises, est jointe au présent dossier :

plantation de végétaux Résultat de soumission VMP- 15-025		(Taxes incluses)	
Soumissionnaire	Prix	Contingences (10%)	Total
Les entreprises de construction Ventec inc.	179 634,64 \$	17 963,46 \$	197 598,10 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	180 136,86 \$	18 013,69 \$	198 150,55 \$
2633-2312 Québec inc. (Pavatech)	227 650,50 \$	22 765,05 \$	250 415,55 \$
Les terrassements Multi- Paysages inc.	235 709,12 \$	23 570,91 \$	259 280,03 \$
Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltee	277 179,43 \$	27 717,94 \$	304 897,37 \$
Les paysagements Lumi-Vert inc. / LV construction	307 000,00 \$	30 700,00 \$	337 700,00 \$
Urbex construction	336 712,92 \$	33 671,29 \$	370 384,21 \$
Les entreprises Daniel Robert inc.	394 064,17 \$	39 406,42 \$	433 470,59 \$
Estimation des professionnels à l'interne	209 818,80 \$	20 981,88 \$	230 800,68 \$
Coût moyen des soumissions reçues			293 987,05 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			49%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)			235 872,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)			119%
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (\$)			(33 202,58) \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation de l'arrondissement (%)			-14%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (\$)			552,44 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conforme (%)			0,3%

Le montant du cinquième plus bas soumissionnaire a été corrigé, portant le total de sa soumission à 304 897,37 \$ au lieu de 311 139,58 \$. En effet, une erreur s'est glissée dans la somme des montants inscrits aux items du fascicule 2-490 «Fourniture de végétaux».

L'estimation faite à l'externe par les professionnels mandatés par la Division des études

techniques a été établie selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main-d'oeuvre réelle du marché actuel.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation est de moins 14% et donc Les entreprises de construction Ventec inc. est plus bas d'environ 33 202,58 \$ par rapport à l'estimation de l'arrondissement et d'environ 552,44 \$ par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Comme requis pour tout octroi de contrat d'exécution de travaux, les validations requises à l'effet que Les entreprises de construction Ventec inc. recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites le 27 novembre 2015.

Les validations requises à l'effet que Les entreprises de construction Ventec inc. ne fait pas partie de la liste du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) et qu'aucun administrateurs, dirigeants ou actionnaires ne fait partie de la liste des personnes qui doivent être déclarées non conformes en vertu de la PGC, ont été faites le 27 novembre 2015.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds pour assumer les coûts des travaux proviendront des imputations budgétaires spécifiées dans l'intervention des services administratifs concernant le présent dossier.

- VOIR TABLEAU ASPECT FINANCIER EN PIÈCE JOINTE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il y aura diminution des effets d'îlot de chaleur et amélioration de la qualité de l'air suite à l'ajout de végétation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet améliorera l'offre d'espace public dans ce secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux critères d'octroi des contrats de la Charte de la Ville de Montréal (L.Q.,2000, c.56) et de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,c. C-19).

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou aux instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Samba Oumar ALI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bertrand PONTON, Service des infrastructures_voirie et transports
Louis-François MONET, Ville-Marie

Lecture :

Louis-François MONET, 30 novembre 2015
Bertrand PONTON, 30 novembre 2015

RESPONSABLE DU DOSSIER

Benoit LEPAGE
Agent(e) technique en horticulture et
arboriculture

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-11-30

Claude DUBOIS
Adjoint directeur travaux publics

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Guy CHARBONNEAU
Directeur



Dossier # : 1166236001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, pour une somme maximale de 281 127,68\$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14817 - (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1- d'autoriser une dépense de 281 127,68 \$, taxes incluses, pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

2- d'accorder à Les Compteurs Lecomte Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 234 273,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14817;

3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération, pour un montant de 281 127,68 \$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-22 10:46

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166236001**

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Optimisation du réseau
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Accorder un contrat à Les Compteurs Lecomte Ltée, pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, pour une somme maximale de 281 127,68\$ \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14817 - (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifiés est la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de service, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le Service de l'eau compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année sur une période de dix ans.

Les études hydrauliques requises afin de concevoir les secteurs et déterminer les équipements requis sont réalisées à l'interne. Par ailleurs, des services externes seront requis pour la mise en place temporaire des secteurs de régulation de la pression. Cette mise en place temporaire consiste à réaliser à chaque fois, une campagne de relevés terrain d'une durée approximative de trois semaines au cours de laquelle le futur secteur de régulation de pression est créé en fermant des vannes limitrophes et en installant des instruments de mesure de débit et de pression à des endroits jugés stratégiques. Ces instruments permettent de collecter les données du réseau d'aqueduc ainsi circonscrit et d'analyser son comportement afin de s'assurer de la validité de la conception préliminaire et de la viabilité du futur secteur de régulation de pression.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat suite à l'appel d'offres 15-14817 concernant la fourniture de service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable pendant les implantations temporaires des secteurs de régulation de pression.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal *Le Devoir* le 25 novembre 2015. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 13 janvier 2016. Cinq (5) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres, quatre (4) firmes ont présenté une soumission et deux (2) sont conformes.

La validité des soumissions est de 180 jours, soit jusqu'au 11 juillet 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE13 0739 - 29 mai 2013 - Accorder à la firme Les Compteurs Lecomte Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de "Fourniture de services pour les implantations temporaires des secteurs de régulation de la pression" soit pour une somme maximale de 402 691,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12836.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissible au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

CM 12 0434 - 18 juin 2012 - Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs sur l'examen public de la nouvelle stratégie de l'eau montréalaise (Dossier 1122714002).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi du contrat pour le service de mesures de pression et débit sur le réseau d'eau potable, de récupération et de formatage des données recueillies pendant les implantations temporaires des secteurs de régulation de la pression:

- Location et installation des équipements de mesure de débit et de pression avec enregistrement local qui sont installés dans des chambres;
- Location et installation des équipements de mesure de pression avec enregistrement local qui sont installés en surface sur les bornes d'incendie;
- Récupération et formatage des données recueillies pendant les mises en place temporaires.

Le contrat sera d'une durée de trente-cinq (35) mois à raison de trois mises en place temporaires par année (soit 9 secteurs au total). Le nombre de points de mesure sera en fonction de la grandeur de chaque secteur de régulation de la pression à étudier.

JUSTIFICATION

Durant l'appel d'offres, cinq (5) firmes se sont procuré le cahier des charges. Quatre (4) entreprises ont présenté une soumission.

Lors de l'analyse de conformité, deux (2) soumissions ont été jugées non conformes techniquement. Cette analyse peut être consultée en pièces jointes.

Le tableau suivant présente les prix proposés par les soumissionnaires conformes.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (Taxes incluses)	Total (Taxes incluses)

Les Compteurs Lecomte Ltée.	234 273,06 \$	0 \$	234 273,06 \$
Aqua Data inc.	393 483,54 \$	0 \$	393 483,54 \$
Dernière estimation réalisée	283 528,35 \$	0 \$	283 528,35 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			313 878,30 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100			33,98 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)			159 210,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100			67,96 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			- 49 255,00 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			-17,37 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			159 210,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100			67,96 %

Le plus bas soumissionnaire a présenté une soumission avec un écart favorable de 17 % par rapport à l'estimation réalisée par la Ville.

La soumission de la compagnie Les Compteurs Lecomte Ltée. étant la plus basse et conforme, il est recommandé d'octroyer le contrat à cette firme pour la somme de sa soumission, soit 234 273,06 \$, taxes incluses.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 23 427,31 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat, est prévue pour les déboursés imprévus lors de l'élaboration de l'appel d'offres (exemple : bris de conduite d'aqueduc nécessitant le report des mesures).

Une somme de 23 427,31 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût du contrat, est également prévue pour les incidences. Elles serviront à réaliser certaines mesures additionnelles, louer de l'équipement spécialisé autre que ceux décrits dans l'appel d'offres, mener des campagnes de suivi de la qualité de l'eau et enfin assurer la communication auprès des usagers.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites, pour Les Compteurs Lecomte Ltée, 2925, rue Cartier, Saint-Hyacinthe (Québec), J2S 1L4 - n° NEQ: 1143842863. La firme ne figure pas sur la liste des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense de 281 127,68 \$, taxes incluses, se compose d'un contrat d'une durée de trente-cinq (35) mois au montant de 234 273,06 \$ taxes incluses à Les Compteurs Lecomte Ltée. pour le service de mesure de pression et débit sur le réseau d'eau potable, d'un montant de 23 427,31 \$ taxes incluses permettant de couvrir les travaux contingents et

d'un montant de 23 427,31 \$ taxes incluses permettant de couvrir les dépenses incidentes nécessaires.

Les services externes qui font l'objet de ce présent dossier sont nécessaires non pas à la faisabilité, mais bien à la validation de la sectorisation. De plus, ces informations serviront à la conception des sites de régulation de la pression telles que les diamètres des vannes de régulation, des débitmètres, des consignes de réglage de pression, etc. Les essais se font sur le terrain et font partie de l'étude de conception hydraulique qui est faite en régie. Après la finalisation de l'étude hydraulique de chaque secteur, les résultats de l'étude seront utilisés pour la finalisation des plans et devis nécessaires à la construction des ouvrages (chambres de régulation de la pression et de mesure de débit) ce qui rend ce dossier conforme aux critères de la capitalisation.

Pour la DGSRE du Service de l'eau la dépense de 281 127,68 \$ taxes incluses, ou 256 707,05 \$ net des ristournes de taxes, est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération ce qui ne laisse aucun impact à la charge des contribuables.

L'affectation de la réserve de l'eau de l'agglomération sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*»

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La régulation de la pression vise à diminuer les bris sur le réseau d'aqueduc, prolonger la vie des conduites, et diminuer les pertes d'eau potable par les fuites. Le projet s'inscrit donc parfaitement dans une démarche de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tels que présentés dans le contexte, les relevés terrains constituent une étape importante de la conception des secteurs de régulation de pression. Ils participent à la conception définitive qui elle-même conduit à la construction des chambres de régulation de pression et de mesure de débit. Du fait du climat qui prévaut et des usages des populations, ces relevés terrains ne peuvent se faire qu'en période estivale au moment où la demande en eau dans les secteurs est maximale. Un retard dans l'octroi de ce contrat entraînerait du retard au niveau de toute la chaîne de réalisation du projet d'Optimisation du réseau, principalement au niveau de la construction des sites et de leurs mises en service retardant ainsi les bénéfices qu'on tirerait de la réduction des bris sur les réseaux secondaires et entrées de service et de la réduction des pertes d'eau potable.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: mars 2016
Début du contrat: avril 2016
Fin du contrat: décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite
(Comlan Djanta AFANOU)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Laurence THÉORÉT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Idriss LAHNIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-27

Jean L LAMARRE
Chef de division - optimisation du réseau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-02-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1155331010

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 630 455,04 \$)

Il est recommandé :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison sur demande de pierre concassée nette et prémélangée de divers types;
- 2- d'accorder à Carrière St-Jacques inc., plus bas soumissionnaires conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14806 et au tableaux de prix reçus joints au rapport du Directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-16 15:54

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1155331010

Unité administrative responsable :	Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Biens_services_projets majeurs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Conclure avec Carrière St-Jacques inc., une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie. - Appel d'offres public 15-14806 (5 soum.) - (Montant total estimé de l'entente: 1 630 455,04 \$)

CONTENU

CONTEXTE

La pierre concassée est un produit nécessaire dans le cadre des travaux en régie. La pierre sert notamment de produit de base et de fondation pour les projets routiers, et également de matériel de base pour les projets d'horticulture en favorisant l'écoulement d'eau pour les divers arrangements paysagers. Les types de pierre ainsi que de mélanges de pierre sont déterminés en fonction des projets à être réalisés.

Le présent dossier vise à conclure une entente-cadre collective pour combler les besoins en pierre concassée servant aux travaux en régie pour les dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 15-14806.

En 2014, le Service de l'approvisionnement a conclu une entente-cadre d'une valeur de 1 380 044.64 \$ taxes incluses, pour un volume estimé à 84 705 T.M. En 2015, cette entente-cadre a été prolongée pour une période de 12 mois pour une valeur de 1 960 864.37 \$ taxes incluses et un volume estimé à 113 045 T.M. Cette dernière a été consommée à 97% (1 902 000,00 \$ de consommation) selon les dernières données disponibles et prendra fin le 11 avril 2016 (entente 1035633).

L'appel d'offres public (15-14806) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du Gouvernement du Québec (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de trente-six (36) jours calendriers, soit du 14 décembre 2015 au 18 janvier 2016. Les soumissions reçues sont valides pour 120 jours calendrier, soit jusqu'au 18 mai 2016.

L'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme en fonction des prix unitaires soumis pour la pierre et la livraison.

Cette entente-cadre fait partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0305 - 23 mars 2015 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.);

CM14 0274 -25 mars 2014 - Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types servant pour les travaux en régie - Appel d'offres public 14-13219 (5 soum.);

CM10 0940 -14 décembre 2010 - Conclure une entente-cadre collective d'une durée de 36 mois avec Lafarge Canada inc. pour la fourniture et le transport, sur demande, de pierre concassée nette et de pierre prémélangée - Appel d'offres public 10-11476(4 soum.)
Montant estimé : 6 574 468,71 \$.

DESCRIPTION

Fourniture et livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types. Les quantités prévues à l'appel d'offres ont été constituées de l'historique de consommation des dix-neufs (19) arrondissements et de la Pépinière municipale au cours des 24 derniers mois. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel d'approvisionnement de 98 378 tonnes métriques de pierre concassée, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter un minimum de quantités. L'approvisionnement de la pierre concassée se fait par la livraison sur les chantiers en régie ou dans les cours de voirie des arrondissements selon le besoin.

JUSTIFICATION

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Par rapport au prix moyen payé en 2015, nous constatons une diminution de 4.5% pour chaque tonne métrique de pierre concassée, tous produits confondus, incluant la livraison et la redevance et cela malgré la diminution de la quantité estimée (-12,97%).

	Montant octroyé (taxes incluses)	Quantité (T.M)	Prix moyen \$/ T.M	Écart %
2015	1 960 864,37 \$	113045	17,35 \$	
2016	1 630 455,04 \$	98378	16,57 \$	-4,50%

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 938 889,93 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation des dix-neuf (19) arrondissements participants et du prix de l'entente précédente obtenu en janvier 2014 majoré pour représenter l'évolution de l'Indice des prix des matières brutes de janvier 2014 à septembre 2015 pour la pierre concassée broyée (Pierre concassée [162112]) et l'évolution de l'Indice des prix à la consommation, transports, par province (mensuel), Québec, de septembre 2014 à septembre 2015. Ces indices sont publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de septembre 2015, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en novembre 2015.

La méthode de calcul de l'estimé tient compte de données de 2014 et aussi de deux indices de prix qui ne sont pas complémentaires. L'estimé aurait dû être de 1 817 804,09 \$. Ce qui

donne un écart de - 10.31 % au lieu de - 15,91 % entre la plus basse conforme et la dernière estimation.

Firmes soumissionnaires	Total
Carrière St-Jacques inc.	1 630 455,04 \$
Construction DJL inc.	1 646 907,09 \$
Lafarge Canada inc.	1 708 787,64 \$
Sintra inc.	1 831 676,94 \$
Les Pavages Chenail inc.	2 188 421,52 \$
Dernière estimation (réalisée à l'interne)	1 938 889,93 \$
Coût moyen des soumissions conformes	1 801 249,65 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	10,48 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$)	557 966,48 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%)	34,22 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-308 434,89 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	-15,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	16 452,04 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	1,01 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de pierre concassée nette et prémélangée de divers types. Ces matériaux sont principalement utilisés par les arrondissements dans le cadre de leurs opérations.

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution et à compter du 4 avril 2011.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no 15-14806

Titre : Pierre concassée

Date de lancement : 14 décembre 2015

Date d'ouverture : 18 janvier 2016

Preneurs du cahier des charges (8) :

Carrière St-Jacques inc.

Construction DJL inc.

Lafarge Canada inc.

Sintra inc.

Les Pavages Chenail inc.

Gersol Construction Itée

Groupe TNT inc.

La Cie Meloche inc.

Soumissionnaires (5) :

Carrière St-Jacques inc.

Construction DJL inc.

Lafarge Canada inc.

Sintra inc.

Les Pavages Chenail inc.

Analyse des soumissions :

En date du 1er février 2016, l'adjudicataire recommandé dans le présent sommaire décisionnel n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et n'est pas rendue non-conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

En vertu de la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, l'appel d'offres du présent sommaire décisionnel n'est pas visé par l'obligation de fournir une autorisation de l'AMF. Le secteur d'activités visé par cet appel d'offres ne fait l'objet d'aucun décret de la part de la Ville de Montréal ni du Gouvernement du Québec quant à la nécessité pour ses fournisseurs d'obtenir une autorisation de l'AMF.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, le contrat est octroyé en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'entreprise Carrière St-Jacques inc. est le plus bas soumissionnaire. Son offre étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Montant estimé de l'entente:

1 418 095,28 \$ + TPS 70 904,76 \$ + TVQ 141 455,00 \$ = 1 630 455,04 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec Carrière St-Jacques inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de pierre concassée nette et prémélangée de divers types, suite à l'appel d'offres public 15-14806.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandre MUNIZ
Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

El Mostafa RAKIBE
Chef de section

Le : 2016-02-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Pierre TRUDEL
Directeur de l'approvisionnement
Tél : 514 868 4433
Approuvé le : 2016-02-11



Dossier # : 1165086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 - (7 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-14978 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur.

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-19 14:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1165086001

Unité administrative responsable :	Service de la concertation des arrondissements , Direction , Division - Soutien aux projets et aux programmes
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	Programme de propreté
Objet :	Accorder un contrat à Sérigraphie Vellone, un contrat pour la fourniture de chandails pour les corvées de propreté, pour une période de 36 mois, pour une somme maximale de 353 950.54\$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-14978 - (7 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Initiée en 2009, avec environ 3 000 participants, l'activité des corvées de propreté est devenue une tradition montréalaise avec 20 000 participants en 2015. Le Service de la concertation des arrondissements (SCA) s'est donné comme objectif d'augmenter de façon significative le nombre de participants pour les trois prochaines années pour atteindre 40 000 participants en 2018.

Dans le cadre de l'activité des corvées de propreté, le SCA souhaite mettre l'accent sur la responsabilisation des citoyens et des entreprises en offrant une trousse gratuite comprenant des t-shirts, des gants, des sacs (déchet, recyclage et résidus verts) et des outils de promotion, à tous les groupes de citoyens et aux entreprises qui souhaitent manifester leur engagement. Les chandails représentent un encouragement aux citoyens pour participer aux corvées de propreté.

Les objectifs de cette initiative sont de :

- mobiliser les citoyens pour leur environnement
- développer le civisme et la réappropriation de l'espace urbain par les citoyens (plan stratégique du développement durable, action 2-13)
- mettre en oeuvre des mesures de protection des rives (plan stratégique du développement durable, action 2-32)
- coordonner et renforcer les actions des partenaires et des entreprises en lien avec les arrondissements concernés.

Les corvées de nettoyage se déroulent essentiellement d'avril à la mi-novembre. La septième édition de la Grande corvée, qui consiste en une grande opération de nettoyage et d'embellissement, se tiendra durant la fin de semaine des 29, 30 avril et 1er mai 2016. La corvée du Mont-Royal est organisée par les Amis de la Montagne et se tiendra le dimanche 1er mai 2016.

Un appel d'offres public pour l'achat de chandail a été lancé le 18 janvier 2016. Après quinze (15) jours alloués pour la période de soumission, le dépôt des offres a été fait le 3 février 2016 à 14 h. Le processus d'appel d'offres public a été assumé par le Service de l'approvisionnement.

Calendrier des addenda :

Addenda 1 - 25 janvier 2016 - Précision sur l'emballage, les maquettes, le logo et les quantités.

Addenda 2 - 1er février 2016 : Précisions sur la période de commande et le délai de livraison.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1034507 - mars 2015 - Octroyer un contrat à la compagnie Groupe Graph-X design inc. pour l'achat de t-shirt pour les corvées de propreté et ce, pour une somme maximale de 39 429.53 \$ incluant toutes les taxes applicables conformément aux documents de l'appel d'offres n° 15-14305

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de Sérigraphie Vellone en vue de produire des chandails pour les corvées de propreté pour les saisons 2016, 2017 et 2018. La valeur maximale du contrat est de 353 950.54\$, taxes incluses et les produits seront payés selon le prix unitaire. Aucun pourcentage de contingences n'était inscrit aux documents d'appel d'offres.

Le mandat comprend, entre autres, la réalisation d'une maquette, l'impression d'un visuel sur les t-shirts et la livraison d'environ 100 000 chandails sur une période de 3 ans. Le mandat s'applique aux saisons 2016, 2017 et 2018 des corvées de propreté qui se déroulent dans tous les arrondissements.

JUSTIFICATION

L'estimé a été réalisé à partir du prix de l'appel d'offres sur invitation de la saison 2015. Devant le nombre croissant de participants à chaque année et afin de respecter les nouveaux objectifs de participation, les quantités ont été augmentées. Étant donné que les corvées sont en place depuis maintenant 7 ans et que le SCA souhaite les poursuivre dans les années à venir, la durée du contrat a été établie à 3 ans. Ainsi, des économies d'échelles peuvent justifier un prix de 18% inférieur à l'estimé. En 2015, le prix unitaire variait entre 3,49\$ et 3,79\$, alors que dans le présent contrat, le prix unitaire varie de 2.93\$ à 3.23\$. Sérigraphie Vellone n'est pas inscrit sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Cette entreprise n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissible aux contrats publics (RENA) et ne doit pas obtenir d'attestation provenant de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Soumissions conformes	Coûts (taxes incluses)
Sérigraphie Vellone/ Calcio I	353 950,54 \$
Image Folie inc.	423 803,60 \$
Groupe V +M inc. (Atelier V plus M)	435 916,22 \$
Imprimerie VDL Promotion, div. De groupe Minimedia inc.	467 074,44 \$
Tricot Drisdelle	576 576,63 \$
Centre du travailleur Inc	605 481,35 \$
Équipement de sécurité Universel inc.	669 614,40 \$
Dernière estimation réalisée	431 155,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	504 631,02 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes-la plus basse) / la plus basse) x 100	43%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	3 15 663,86 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	89%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)	(77 204,46) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100	-18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	69 853,06 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100	20%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier soit, une somme maximale de 353 950.54 \$ est prévu au Service de la concertation des arrondissements. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

Selon les estimations faites à ce jour, le budget pour l'achat de t-shirt pourrait se répartir, à travers les trois années de l'entente et en fonction de l'augmentation souhaitée du nombre de participants, de la façon suivante:

- 2016 : Environ 24 500 t-shirt pour un montant de 86 811,88\$
- 2017: Environ 34 700 t-shirt pour un montant de 122 725,46\$
- 2018: Environ 40 800 t shirt pour un montant de 144 413,20\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier s'inscrit dans deux orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015:

Orientation : Assurer la qualité de vie des milieux résidentiels

Action: Aménager des quartiers durables

Orientation : Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

Action : Tirer profit des infrastructures vertes et de leurs services écologiques en milieu urbain.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout délai dans l'approbation du dossier par le comité exécutif aura pour effet de retarder la livraison des chandails pour le début des corvées de propreté.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : 2 mars

Commande au fournisseur : 4 mars

Livraison des chandails pour la saison 2016: 4 avril

La grande corvée 2016 : 29, 30 avril et 1er mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Christian DICAIRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julien BAUDRY, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie MILLETTE
Conseillère analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Jean-Marc BISSONNETTE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Guylaine BRISSON
Directrice

Tél : 514 872-4757

Approuvé le : 2016-02-18



Dossier # : 1153482006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 193 500,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium Inc. (CM 14 1114) majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences, de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 193 500,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium Inc. (CM 14 114), majorant ainsi le montant total du contrat de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-19 16:32

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1153482006

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 193 500,00 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium Inc. (CM 14 1114) majorant ainsi le montant total du contrat, incluant les contingences, de 898 150,11 \$ à 1 091 650,11 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 24 novembre 2014, le conseil municipal autorisait l'octroi d'un contrat à Développement Atrium inc. pour un montant maximal de 818 150,11 \$, pour les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard. Ces travaux ont débuté le 12 janvier 2015.

Le 17 août 2015, une première dépense additionnelle a été autorisée pour relocaliser la siamoise existante.

Dans le cadre de ce projet, la Direction des travaux publics de l'arrondissement Ahunistic-Cartierville, responsable de la coupure d'eau lors du débranchement et du rebranchement à la conduite principale d'alimentation d'eau de la rue, a demandé d'ajouter une vanne d'isolement entre les deux services "entrée d'eau" et "gicleur" afin que les systèmes soient opérationnels en cas de fermeture de la conduite d'eau principale. L'excavation de la tranchée a dû être élargie au niveau de la rue pour l'installation de cette vanne, ce qui a nécessité des étaitements de tranchée.

Lors de l'excavation de la tranchée, le remblai existant a été identifié non conforme par le laboratoire de la Ville, qui a exigé de le remplacer. Le contrat prévoyait la réutilisation des déblais d'excavation pour le remblai de la tranchée. Il était urgent de procéder à l'exécution de ces travaux en raison des risques d'érosion du sol qui déstabiliserait les pentes, ce qui aurait pu causer un préjudice à la sécurité des travailleurs si nous étions retournés en appel d'offres. Aussi, nous n'aurions pas pu respecter l'échéancier quant à la fermeture d'eau et au rebranchement à la conduite principale d'eau.

De plus, des travaux supplémentaires de démolition ont été nécessaires. En effet, en raison de l'impossibilité de faire passer les conduites d'eau sous le vestibule de l'entrée qui est en porte-à-faux du bâtiment, à cause de la présence d'une masse inconnue composée de béton et de roches, qui empêche le passage des conduites au niveau requis pour s'assurer de déboucher au bon endroit dans la salle mécanique du bâtiment, il a fallu effectuer une tranchée ouverte, démanteler et réinstaller une section du mur rideau du hall d'entrée et exécuter divers autres travaux connexes.

Des modifications aux systèmes de mise à la terre actuels doivent être apportées afin de séparer la mise à la terre (M.A.L.T.) du réseau haute tension et la mise à la terre (M.A.L.T.) du réseau basse tension afin de sécuriser le système de distribution et éviter l'endommagement de celui-ci en cas de court-circuit. Cette non-conformité a été découverte lors des relevés sur le chantier pour relocaliser la mise à la terre de la haute tension. Ces travaux doivent être exécutés dans les meilleurs délais tel que recommandé par l'ingénieur.

Aussi l'ingénieur a demandé d'installer un câble de contrôle entre l'interrupteur de transfert automatique de la pompe à incendie et le panneau de contrôle de la génératrice. Ce câble était inexistant et aucun relevé n'aurait permis de le savoir.

Toutes ces conditions imprévues de chantier occasionnent des frais supplémentaires liés à la prolongation de chantier tels que assurance, temps hommes, déplacement, maintien de chantier et renouvellement de décret de construction qui sont payables à l'entrepreneur.

En résumé;

Les travaux initialement prévus sont :

- Démantèlement et démolition de la tuyauterie existante
- Installation de deux nouvelles entrées d'eau à l'extérieur de la bâtisse ainsi que la tuyauterie à l'intérieur
- Travaux d'excavation au hall d'entrée
- Réparation de la dalle au sol et installation d'un nouveau revêtement de plancher
- Tous les percements des dalles et/ou murs
- Tous les travaux de mécanique et électricité requis
- Relocalisation de la mise à la terre

Les travaux qui s'ajoutent :

- Élargissement de la tranchée et étaielements
- Installation d'une vanne d'isolement
- Remplacement des matériaux de remblai non conformes
- Travaux de démolition supplémentaires
- Installation d'un câble de contrôle entre la pompe incendie et la génératrice
- Mise à la terre de la haute tension
- Frais de prolongation

Le degré d'avancement du chantier au 30 novembre 2015 est de 93 %.

Montant des contingences initiales : 106 063,06 \$ (taxes incluses)

Montant de la première dépense additionnelle autorisée (CM 15 0986) : 85 000,00 \$ (taxes incluses)

Solde des dépenses contingentes à ce jour : 10 500,00 \$ (taxes incluses)

Montant des dépenses incidences initiales : 70 708,71 \$

Solde des dépenses incidentes : 41 615,00 \$

Présentement le chantier est suspendu pour faire approuver la présente augmentation qui permettra de terminer les travaux supplémentaires requis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM 15 0986 Autoriser une dépense additionnelle de 85 000 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CM14 1114), majorant ainsi le montant total du contrat de 813 150,11 \$ à 898 150,11 \$, taxes incluses;

CM14 1114 24 novembre 2014 Autoriser une dépense de 883 858,82 \$, taxes incluses pour la réfection des réseaux d'alimentation d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard et accorder à Développement Atrium inc., plus bas soumissionnaire conforme le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit une somme maximale de 813 150,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 5748.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'approbation d'une seconde majoration du contrat de Développement Atrium inc. de 193 500, 00 \$ en vue de remplacer des matériaux (remblai) non conformes, pour des travaux reliés à l'ajout d'une vanne d'isolement (élargissement de la tranchée et étaitements), de démolition associés au passage des conduites d'eau à l'entrée du bâtiment et pour l'ajout de béton en remplacement du lit de mortier sous le vestibule, pour l'installation d'un câble pyrotenax entre la pompe à incendie et le panneau de contrôle de la génératrice; pour la modification de la mise à la terre (M.A.L.T.) et le paiement des frais de prolongation.

JUSTIFICATION

L'entrée d'eau du Complexe sportif Claude-Robillard a montré des défaillances majeures en 2010. Il a fallu faire des réparations urgentes. Il est primordial de finaliser tous les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau pour éviter le risque élevé de fermeture intempestive.

Les documents d'appel d'offres ont été réalisés avec les informations existantes disponibles, celles-ci ne représentaient pas la réalité sur place. En effet, on a noté la présence d'argile à l'extérieur, du bâtiment à la rue, sur une longueur de 150 pieds par 8 pieds de profondeur (ce remblai n'était pas réutilisable), et de conglomérat roches et béton à l'intérieur du bâtiment sous la dalle. Il était impossible de connaître la composition sous la dalle tant à l'intérieur qu'à l'extérieur avant de procéder aux travaux de déblaiement.

Le montant disponible réservé aux imprévus dans le cadre de ce contrat est insuffisant pour couvrir l'ensemble des travaux restants, les risques qui y sont associés ainsi que les frais de prolongation de chantier. (voir pièces jointes).

Il est donc requis de procéder à l'augmentation des crédits.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur d'augmentation des dépenses de 193 500,00 \$, qui représente 23,8 % du contrat initial de 813 150,11 \$ (contingences incluses), sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 193 500,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 13-014 du règlement - Travaux de rénovation de protection d'immeubles.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre en 2016.

Les sommes nécessaires au présent dossier sont disponibles au PTI 2016-2018.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les documents ayant trait au développement durable sont inclus au devis du cahier des charges (gestion des déchets de construction et de démolition, protection de l'environnement).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux seront planifiés de façon à minimiser les impacts sur les activités au complexe sportif Claude-Robillard.

Sans la dépense additionnelle, les travaux de réfection des réseaux d'alimentation d'eau ne seront pas complétés et le bâtiment demeurera à risque de pas être adéquatement protégé par le système de protection incendie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les utilisateurs seront informés par le Service de la diversité sociale et des sports.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la dépense mars 2016

Poursuite et fin des travaux mai 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François DULIÈPRE, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Jean-François DULIÈPRE, 26 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Bernard GRENIER
Gestionnaire immobilier
Té. : 514 872-6455

André Cazalais
Chef de section - Gestion immobilière -
Corporatif

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-21

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1163456002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du SIM situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 853 686,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5763 (4 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 853 686,41 \$, taxes incluses, pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du SIM situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Trempro Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 769 196,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5763);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-08 11:42

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1163456002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction gestion des projets de développement et de maintien des actifs immobiliers
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Trempro Construction inc. pour les travaux de remplacement de la génératrice à l'entrepôt du SIM situé au 4040 avenue du Parc, arrondissement Ville-Marie. Dépense totale de 853 686,41 \$, taxes incluses - Appel d'offres 5763 (4 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a été construit en 1930 et il a été agrandi à deux reprises en 1934 et 1957. Il est situé dans le parc du Mont-Royal, au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie à l'arrière du Quartier général du SIM (voir photo en pièce jointe). Ce bâtiment est utilisé pour certaines fonctions annexes au Quartier général, notamment comme garage et pour de l'entreposage.

Une génératrice mobile a été installée le long de la façade nord-ouest du Quartier général au début des années 2000 afin de permettre une meilleure autonomie et le maintien des opérations du SIM, en cas de panne de courant. Cette installation rend difficile la circulation aux abords du bâtiment et nuit à son entretien, notamment pour le déneigement. De plus, sa présence défigure la façade où l'appareil est installé et est peu sécuritaire pour les opérations du SIM. Malgré l'installation de clôtures en 2008, la génératrice a fait l'objet de vandalisme à quelques reprises.

En 2008, le Conseil municipal a adopté le Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Ce plan prône la préservation et la mise en valeur du caractère naturel et poétique du site et l'accessibilité à toute la population. Le maintien de la génératrice mobile au Quartier général cadre difficilement avec ce plan.

En 2011, une analyse de la sécurité physique du Quartier général par le Vérificateur général de la Ville a révélé des lacunes quant à l'installation de la génératrice mobile. Comme le bâtiment est dans le parc du Mont-Royal, il n'est pas possible d'ajouter des éléments pour augmenter la sécurité au périmètre afin de restreindre l'accès à la génératrice mobile. Des travaux ont été effectués, à l'automne 2011, pour installer des conduits souterrains entre l'entrepôt et le Quartier général en vue d'y aménager une salle de génératrice dans le cadre d'un projet futur.

En août 2014, la Ville a accordé un contrat pour la réfection de la maçonnerie de l'entrepôt. Ce chantier a révélé d'importants problèmes structuraux sur une partie des murs du

bâtiment et en toiture. Un étaieement complet des éléments défaillants a été réalisé afin de rendre le bâtiment sécuritaire. Les murs porteurs de la partie garage de l'entrepôt devront être reconstruits et deux nouvelles poutres devront être ajoutées dans le cadre d'un projet ultérieur.

En 2015, la Ville a mandaté les firmes Labonté Marcil S.E.N.C, IngémeI experts-conseils inc. et SDK et associés inc. pour le remplacement de la génératrice de l'entrepôt du SIM et divers projets. Une évaluation de l'état du bâtiment de son site a permis d'émettre des recommandations pour les travaux à exécuter. À cet effet, un appel d'offres a été lancé afin de réaliser l'installation d'une nouvelle génératrice, la reconstruction des murs du garage ainsi que des travaux connexes.

En outre, la génératrice mobile est installée au-dessus d'un apprentis mécanique dans la zone de circulation autour du Quartier général qui doit faire l'objet de travaux prochainement. Pour entreprendre ces travaux et ceux de réfection du mur de soutènement, elle devra être relogée dans un endroit sécuritaire au préalable. Même déplacé de sa position initiale, le maintien de la génératrice mobile sur le site est déconseillé, notamment en raison des risques d'interruption de service et de vandalisme. Face à ce constat, l'utilisation de l'entrepôt pour y installer une génératrice a été jugée la meilleure option.

Le Ministère de la Culture et des Communications du Québec a émis un certificat d'autorisation pour entreprendre ces travaux dans l'Arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

L'appel d'offres public a été publié le 8 juillet 2015 dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO), sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le journal La Presse. Les soumissions ont été reçues et ouvertes le 17 août 2015. Deux addenda ont été émis durant la période d'appel d'offres.

Numéro de l'addenda	Date	Contenu
1	2015-07-14	Ajouts aux plans en électricité et en structure
2	2015-08-06	Clarifications aux plans et devis électromécaniques

Des visites ont été organisées en respectant la politique de gestion contractuelle de la Ville. Elles se sont déroulées le lundi 13 juillet, le mardi 14 juillet et le jeudi 16 juillet 2015.

La durée de validité des soumissions est de 150 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0100 - 19 avril 2012 - Accorder un contrat de services professionnels à Labonté Marcil S.E.N.C, IngémeI experts-conseils inc. et SDK et associés inc. pour la rénovation et la mise à niveau de bâtiments occupés par le Service de sécurité incendie de Montréal.

CG14 0369 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour la réalisation de travaux de réfection de la maçonnerie et gestion des eaux pluviales de l'entrepôt du Service de sécurité incendie de Montréal, situé au 4040 avenue du Parc dans l'arrondissement de Ville-Marie.

CM08 0030 - 28 janvier 2008 - Résolution à l'effet 1. d'adopter le projet de règlement P-04-047-60 et 2. de soumettre ce dossier ainsi que le «*Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal* » à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne une assemblée de consultation conformément à la loi.

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public, il y a eu 19 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO dont la liste est en pièce jointe et 4 ont déposé leur soumission. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, trois firmes qui n'ont pas les licences adéquates pour réaliser le projet. Les 12 entrepreneurs qui n'ont pas déposé n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels. Par conséquent, ils n'ont pas déposé de soumission.

Le présent dossier recommande d'accorder un contrat à l'entreprise Trempro Construction inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux à l'entrepôt du SIM. La période de validité des soumissions étant échuë, l'entrepreneur a accepté de prolonger son offre de soixante jours, soit jusqu'au 13 mars 2016.

Au présent contrat, les travaux consistent principalement à :

- installer une nouvelle génératrice dans un local à cet effet à l'intérieur de l'entrepôt du SIM;
- raccorder les systèmes électromécaniques, notamment, avec le Quartier général;
- reconstruire les murs porteurs dans le secteur du garage;
- remplacer des fermes de toit et ajout de poutres;
- intervenir sur la maçonnerie et compléter la finition extérieure;
- aménager un sentier pour le remplissage du réservoir de carburant.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévues de chantier.

JUSTIFICATION

Les quatre soumissions reçues sont conformes. Veuillez vous référer au tableau d'analyse de conformité des professionnels en pièce jointe.

Firmes soumissionnaires	Prix	Contingences	Total
Trempro Construction inc.	668 866,23 \$	100 329,94 \$	769 196,17 \$
ARDEC Construction inc.	684 377,19 \$	102 656,58 \$	787 033,77 \$
Procova Inc.	687 550,50 \$	103 132,58 \$	790 683,08 \$
Parfait Électrique Inc.	1 118 706,75 \$	167 806,01 \$	1 286 512,76 \$
Estimation des professionnels externes (\$)	780 353,53 \$	117 053,03 \$	897 406,55 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)			908 356,44 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)			18,09 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			517 316,60 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)			67,25 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)			-128 210,39 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)			-14,29 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)	17 837,60 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)	2,32 %

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 897 406,55 \$ (incluant les contingences et les taxes). Cette différence correspond à 128 210,39 \$ (-14,29%). Leur estimation était basée sur des travaux similaires au cours des deux dernières années en incluant une indexation pour l'inflation. Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, le différentiel entre leur estimation et la plus basse soumission est causé notamment par une baisse des coûts de la part de l'entrepreneur dans le chapitre 06 « Ouvrages en bois en plastique », le chapitre 07 « Isolant calorifuge et hydrofuge » et le chapitre 16 « Électricité et électronique.

Le coût moyen des soumissionnaires est de 908 356,44 \$ ce qui représente un écart de 18,09 % avec la plus basse soumission conforme. L'écart entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 517 316,60 \$, soit 67,25%.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Trempro Construction inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat à cette firme (voir le tableau d'analyse et de recommandation des professionnels en pièce jointe).

Trempro Construction inc., adjudicataire du présent contrat, ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du secrétariat du Conseil du trésor.

Trempro Construction inc., ne doit pas obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat (communiqué 587). Cet entrepreneur détient une autorisation de l'AMF.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder est de 769 196,17 \$ incluant les contingences et les taxes.

De plus, un montant de 84 490,25 \$ taxes incluses est prévu pour les incidences. Ce montant servira notamment à défrayer les frais de laboratoire, les déménagements et le déplacement de la génératrice mobile.

Le montant à autoriser totalise 853 686,42 \$, incluant les contingences, les incidences et les taxes. De ce montant, environ le tiers est dédié aux travaux d'enveloppe. Soulignons que la nouvelle génératrice pourra être réutilisée pour un autre immeuble advenant un changement des besoins du SIM.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

Le coût maximal de ce contrat de 853 686,41 \$, taxes incluses sera assumée comme suit :

Un montant maximal de 853 686,42 \$ correspondant à l'investissement sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 15-070 <<Travaux de rénovation et de protection des immeubles>>.

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération. Soit 853 686,42 \$ pour l'année 2016.

Un montant de 17 580,00 \$, correspondant aux frais d'entretien annuel pour les prochaines années, sera assumé par le budget de fonctionnement du Service.

L'entretien de la nouvelle génératrice, pris en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière et facturé au SIM via la facturation immobilière, nécessite un ajustement budgétaire du même montant à compter de 2017.

Pour 2016, une écriture de journal sera faite pour transférer la dépense de l'entretien par le SGPI au SIM, pour un montant de 4 395,00 \$ (4 mois), suite à l'installation de la nouvelle génératrice. L'ajustement budgétaire inclut le remplissage du réservoir de carburant pour les tests périodiques de l'appareil et non pour le fonctionnement continu en cas de panne.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entrepreneur aura la responsabilité de réaliser le présent contrat en respectant les exigences relatives à la gestion et élimination des déchets de construction ainsi qu'à la réutilisation ou le recyclage des matériaux indiqués dans le devis.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il est recommandé de procéder au remplacement de la génératrice mobile par une génératrice fixe, afin d'augmenter la sécurité de l'installation et d'assurer la continuité des opérations du SIM.

Tout retard dans ce dossier pourrait nuire à la mise en oeuvre des travaux reliés à la réfection du mur de soutènement qui est prévue à la suite de l'installation de la nouvelle génératrice.

L'approbation de ce projet permettra d'utiliser la génératrice mobile pour l'alimentation d'autres bâtiments du SIM en situation d'urgence.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 13687 - Mandat : 16884-2-001

Octroi du contrat au CG :	mars 2016
Réalisation des travaux :	avril 2016 à octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Carole GUÉRIN, Service de sécurité incendie de Montréal
Julie CASTONGUAY, Service de la gestion et de la planification immobilière
Pierre-Paul SAVIGNAC, Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal
Michel LORD, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Michel LORD, 27 janvier 2016
Pierre-Paul SAVIGNAC, 27 janvier 2016
Carole GUÉRIN, 27 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Erlend LAMBERT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-26

Carlos MANZONI
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-03

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-04



Dossier # : 1154102005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle. (PCPR). Dépense totale de 2 116 783,86 \$ (contrat: 1 988 783,86 \$ + incidences: 128 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324002 - 12 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 116 783,86 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans les arrondissements Lachine et de LaSalle (PCPR), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Eurovia Québec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 988 783,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 324002 ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-11 17:08

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1154102005

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Projet :	Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR)
Objet :	Accorder un contrat à Eurovia Québec Construction inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle. (PCPR). Dépense totale de 2 116 783,86 \$ (contrat: 1 988 783,86 \$ + incidences: 128 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 324002 - 12 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2016-2018, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) s'est vu allouer un budget de 50 M \$ en 2016 afin de continuer la réalisation du Programme complémentaire de planage et revêtement (PCPR), mis en œuvre de façon à améliorer rapidement la qualité du réseau routier en donnant à plusieurs rues une durée de vie additionnelle se situant entre 7 et 12 ans. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

La sélection des projets est réalisée par la Division de la gestion d'actifs de la Direction des transports au SIVT, alors que la gestion et la réalisation du programme est sous la responsabilité de la Direction des infrastructures.

Ces investissements alloués à la conservation du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises, contribuant ainsi à la qualité de vie des citoyens, au développement et à la croissance économique de Montréal. Ces investissements viennent donc atténuer la problématique de dégradation des infrastructures routières et permettent d'améliorer l'état global des chaussées.

L'appel d'offres a été publié du 30 novembre 2015 au 13 janvier 2016. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 12 mai 2016.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 44 jours, ce qui respecte le délai prescrit par la Loi sur les cités et villes.

Un (1) addenda a été émis le 10 décembre 2015 afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites au cahier des charges ainsi qu'aux devis techniques Voirie et Circulation. Ces modifications ont pour but de clarifier certains détails lors des opérations de planage et de gestion de la circulation et de reporter la date d'ouverture de la soumission. Ces modifications n'ont aucun impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent au planage et revêtement bitumineux dans différentes rues, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle (PCPR), sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant. Veuillez trouver en pièces jointes la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi que la liste des tronçons. Les projets se limitent à des travaux de planage et de revêtement sans intervention sur les trottoirs, à l'exception de correctifs visant à solutionner une problématique associée au drainage et sans bonification de l'aménagement existant.

Dans la démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmis aux arrondissements et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences s'élève à 180 798,53 \$ (taxes incluses), soit une moyenne de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes au montant de 128 000 \$ comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication ainsi que des frais de laboratoire pour la gestion des sols excavés et le contrôle qualitatif des matériaux. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document « Incidences et ristournes » en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 324002 s'est terminé le 13 janvier 2016. Sur dix-sept (17) preneurs du cahier des charges, seize (16) preneurs sont susceptibles de déposer une soumission, douze (12) firmes ont déposé et quatre (4) n'en ont pas déposé, soit des proportions respectives de 75 % et 25 %. La liste des commandes du SEAO est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Eurovia Québec Construction inc.	1 807 985,33 \$	180 798,53 \$	1 988 783,86 \$

2	Construction Bau-Val inc.	1 859 149,57 \$	185 914,97 \$	2 045 064,54 \$
3	Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud)	1 860 581,32 \$	186 058,14 \$	2 046 639,46 \$
4	La Compagnie Meloche inc.	1 939 971,11 \$	193 997,11 \$	2 133 968,22 \$
5	Groupe TNT inc	1 944 988,96 \$	194 498,90 \$	2 139 487,86 \$
6	Construction Soter inc.	1 967 257,33 \$	196 725,73 \$	2 163 983,06 \$
7	Pavages Métropolitain inc.	1 970 948,94 \$	197 094,89 \$	2 168 043,83 \$
8	Roxboro Excavation inc.	2 026 817,70 \$	202 681,77 \$	2 229 499,47 \$
9	Les Pavages Ultra inc.	2 051 989,01 \$	205 198,88 \$	2 257 187,89 \$
10	Les Pavages Chenail inc.	2 090 810,58 \$	209 081,06 \$	2 299 891,64 \$
11	Les Entreprises Bucaro inc.	2 312 302,81 \$	231 230,28 \$	2 543 533,09 \$
12	Les Entreprises Michaudville inc.	2 333 127,27 \$	233 312,73 \$	2 566 440,00 \$
	Estimation des professionnels internes (\$)	2 041 116,40 \$	204 111,63 \$	2 245 228,03 \$
	Coût moyen des soumissions reçues		(\$)	2 215 210,24
	Écart entre la moyenne et la plus basse conforme		(%)	\$ 11,4 %
	Écart entre la plus haute et la plus basse conformes		(\$) (%)	577 656,14 \$ 29,0 %
	Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation		(\$) (%)	-256 444,17 \$ -11,4 %
	Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse conformes		(\$) (%)	56 280,68 \$ 2,8 %

***Les prix furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents relatifs aux 3 plus basses soumissions furent vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêts). Le contrat a été adjugé au plus bas soumissionnaire conforme.**

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel.

L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de -256 444,17 \$, soit -11,4 %. Après une analyse sommaire des résultats de la soumission, la DGPEC a remarqué que l'écart se situe principalement au niveau du maintien de la circulation.

Compte tenu que cet écart est favorable à la Ville de Montréal et qu'il est dans un domaine de valeur acceptable, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière

de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Eurovia Québec construction inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 2 février 2015. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 12 janvier 2016 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau lors de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 116 783,86 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 128 000 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre et représente un coût net de 1 932 905,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 15-019 de compétence locale « Programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) ». Les travaux relatifs au contrat sont entièrement admissibles à la subvention offerte par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ). Ce qui laissera un impact sur l'emprunt net de 116 881,06 \$, soit la portion des incidences.

Le montant de la subvention est un montant anticipé. Dans le cas où la subvention ne serait pas reçue, le montant équivalent devra être dégagé à même l'enveloppe globale du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) et les virements budgétaires requis devront être effectués.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présenté en pièces jointes dans les documents « Incidences et ristournes » et « Budget requis ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 12 mai 2016, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

De plus, il est à noter que les travaux faisant l'objet du présent dossier ainsi que les autres travaux du programme complémentaire de planage et revêtement 2016 sont planifiés selon un échéancier très serré. Tout retard sur la réalisation des travaux aurait donc des conséquences sur les échéanciers de réalisation de l'ensemble du programme.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : À la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mai 2016

Fin des travaux : Juillet 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lilian ODONNAT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Christianne CYRENNE, LaSalle

Christophe ASHKAR, Lachine

Lecture :

Christophe ASHKAR, 3 février 2016

Jean CARRIER, 2 février 2016

Christianne CYRENNE, 2 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Djamel CHABANE
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-01

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2016-02-10

Approuvé le : 2016-02-11



Dossier # : 1160660001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Sojo inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des transports verticaux au Musée Pointe-à-Callière (2452 et 21) - Dépense totale de 185 345,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5819 - 2 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 185 345,45 \$, taxes incluses, pour les travaux de mise à niveau des transports verticaux au Musée Pointe-à-Callière (2452 et 21), comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à la firme Construction Sojo inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 185 345,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5819;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-17 12:27

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1160660001**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division de la gestion immobilière , Section gestion immobilière - Corporatif
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Construction Sojo inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des transports verticaux au Musée Pointe-à-Callière (2452 et 21) - Dépense totale de 185 345,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5819 - 2 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Le Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal a été inauguré en 1992. Les transports verticaux de l'Éperon (2452) et de l'Ancienne-Douane (21), les deux bâtiments de la Ville composant le musée, datent de l'ouverture. Des bris récents de ces appareils ont été longs à réparer parce que les pièces de rechange d'équipements de cet âge n'existent plus sur le marché. Ces fermetures inopinées ont porté préjudice aux opérations du musée. Pour éviter la récurrence de tels problèmes et surtout de leurs conséquences, ces appareils de transport vertical doivent être rénovés.

La firme Les Consultants EXIM inc. a été mandatée pour faire la vérification des appareils et préparer les plans et devis du projet de mise à niveaux des transports verticaux de l'Éperon et de l'Ancienne-Douane.

L'appel d'offres public 5819, publié dans le Devoir le 23 novembre 2015, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Un addenda a été émis le 4 décembre 2015 dans le but de reporter la date de l'ouverture du 9 au 14 décembre 2015, en raison de la grève des cols blancs prévue le 9, et pour ajouter une contrainte pour que les travaux soient réalisés en novembre 2016, en quatre semaines.

Le délai de validité de soumission est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Bon de commande 1070636 - 16 septembre 2015 Accorder un contrat à la firme Les Consultants EXIM inc. pour rendre les services professionnels relatifs au projet de mise à niveau des ascenseurs du Musée Pointe-à-Callière.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Construction Sojo inc. pour effectuer les travaux de mise à niveau des transports verticaux de l'Éperon (2452) et de l'Ancienne-

Douane (21) au Musée Pointe-à-Callière. Ces travaux incluent la remise à neuf complète de l'ascenseur de l'Éperon et le remplacement des automates des contrôleurs du monte-charges de l'Éperon et de l'ascenseur de l'Ancienne-Douane.

Ce contrat inclut tous les travaux requis par ce projet.

Un budget pour travaux contingents de 10 % a été prévu dans la soumission.

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. Deux soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 14 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres entrepreneurs s'étant procurés les documents, pour ne pas avoir déposé de soumission, sont surtout relatives à la portée des travaux qui ne les intéressait pas ou au fait que le devis imposait des contraintes de temps pour exécuter les travaux.

Les six preneurs de cahier des charges ont été :

1. Ascenseurs Innovatec inc.
2. Ascenseurs Transco inc.
3. Ascenseurs Vertec
4. Ascenseurs Viau
5. Construction Sojo inc.
6. Kone inc.

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

1. Construction Sojo inc.
2. Ascenseurs Innovatec inc.

À la suite de l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes par ailleurs.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Contingences	Total
Construction Sojo inc.	168 495,86 \$	16 849,59 \$	185 345,45 \$
Ascenseurs Innovatec inc.	170 165,30 \$	17 016,53 \$	187 181,83 \$
Estimation finale des professionnels	189 158,86 \$	28 373,84 \$	217 532,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes			186 263,64 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)			0,5 %
Écart entre les deux soumissions (\$)			1 836,38 \$
Écart entre les deux soumissions (%)			1,0 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)			- 32 187,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)			14,8 %

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables. L'estimation finale avait été réalisée par les professionnels externes ayant préparé les documents d'appel d'offres.

L'écart entre la plus basse soumission par Construction Sojo inc. avec l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda est de 14,8 %. Cet écart laisse croire

que les deux soumissionnaires (dont les offres ne diffèrent que de 1,0 %) n'aient pas chargé la surprime que les professionnels avaient estimés pour faire les travaux selon un échéancier accéléré.

Le faible écart entre les deux soumissions laisse supposer que les documents d'appel d'offres étaient compréhensibles et précis et que la soumission de Construction Sojo inc. est juste.

L'analyse des soumissions par Les Consultants EXIM inc. montre que Construction Sojo inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation présentée en pièces jointes).

La firme Construction Sojo inc. n'est pas inscrite au RENA et n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ. Par ailleurs, elle n'est pas inscrite sur la liste des personnes déclarées non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle. Construction Sojo inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat et n'en possède pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 185 345,45 \$. Après la ristourne de taxes, le montant total net à emprunter est de 169 245,10 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2016. Le budget pour travaux contingents est de 16 849,59 \$, taxes incluses, soit 10 % de la valeur des travaux.

Aucun budget d'incidence n'est demandé en lien avec ce contrat.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Non applicable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux de mise à niveau des transports verticaux exigeront la fermeture des appareils durant le chantier. De façon à minimiser les impacts importants que cela aura sur les opérations du musée, il est prévu au contrat que l'entrepreneur doit exécuter les travaux de remise à neuf de l'ascenseur de l'Éperon en une période de quatre semaines plutôt qu'en six. De plus, le Musée a choisi novembre 2016 pour la réalisation des travaux, car c'est le mois où les impacts seront les moins importants.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Musée Pointe-à-Callière prend la responsabilité des communications, envers le public et ses partenaires, pour les prévenir des inconvénients qu'occasionnera la fermeture des transports verticaux et pour gérer la circulation des personnes lors de travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ordre de commander les matériaux : mars 2016;
Travaux sur place : novembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CHARLEBOIS, Service de la culture

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2016-02-04

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carlos MANZONI
Directeur par intérim

Approuvé le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-17

**Dossier # : 1166708002**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia pour une somme maximale de 372 118,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 5-14932 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia, pour une somme maximale de 372 118,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14932;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-19 07:20

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1166708002

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un contrat à WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal et de l'Université Concordia pour une somme maximale de 372 118,89 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 5-14932 - 4 soumissionnaires dont 3 conformes.

CONTENU

CONTEXTE

Un projet d'aménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux-arts de Montréal (MBAM) a été conçu par la Ville en 2010, en collaboration avec le MBAM. La première phase de ce projet, incluant l'avenue du Musée et le côté nord de la rue Sherbrooke, a été réalisée en 2012. La deuxième phase vise le réaménagement du trottoir sud de la rue Sherbrooke entre les rues Bishop et Crescent. Par ailleurs, la Ville désire inclure à cette phase le réaménagement de la rue Bishop entre le boulevard de Maisonneuve et la rue Sherbrooke en accompagnement de la construction du nouveau pavillon de la Paix du MBAM qui sera inauguré à l'automne 2016 (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier).

Les travaux d'aménagement aux abords de l'Université Concordia et du MBAM seront réalisés en 2016, entre les mois d'avril et octobre inclusivement. Un GDD concernant l'octroi du contrat de travaux sera soumis sous peu (référence: 1166708001).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0660 - 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération).

CM15 0358 - 24 mars 2015 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 66 600 000 \$ pour le financement de travaux de réfection routière, de reconstruction, de réaménagement et de sécurisation de rues sur l'ensemble du réseau routier artériel.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme WSP Canada inc. pour la fourniture de services professionnels en surveillance de travaux pour le projet de réaménagement du domaine public aux abords du Musée des beaux arts de Montréal (MBAM) et de l'Université Concordia.

À la suite du lancement de l'appel d'offres public no. 15-14932, il est recommandé de retenir les services de WSP Canada inc. pour la somme maximale de 372 118,89 \$. La firme sera rémunérée conformément aux taux horaires présentés dans le bordereau de soumission. Le bordereau de soumission pour cet appel d'offres est à taux horaires et par catégorie d'employés. Les heures provisionnelles inscrites au bordereau de soumission correspondent à une estimation des besoins pour les dix (10) prochains mois et ont été utilisées afin de comparer les offres reçues. L'adjudicataire réalisera ses prestations en fonction de l'échéancier fourni par la Ville et en accord avec la planification intégrée des services internes.

Le processus d'appel d'offres public #15-14932 s'est déroulé du 30 novembre au 16 décembre 2015. Sur six (6) preneurs du cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission. Sur ces quatre (4) firmes, trois (3) firmes se sont qualifiées (pointage intérimaire supérieur à 70 points sur 100). Il est à noter que les deux (2) firmes n'ayant pas déposé de soumissions n'ont pas donné de raison quant à leur désistement. Le délai de validité des soumissions est de 120 jours à partir de la date d'ouverture, soit jusqu'au 14 avril 2016.

Les services professionnels sont requis dans les domaines de l'arpentage, du génie municipal (voirie, égout et aqueduc), des infrastructures, de la structure, de l'électricité (feux de circulation et éclairage de rue), de l'environnement, de la gestion de projet, des aménagements particuliers (design urbain) et de la gestion des impacts.

De façon non limitative, la mission de la firme consiste à réaliser sur demande les services professionnels suivants:

- la surveillance de chantier;
- la gestion de l'exécution des travaux;
- l'arpentage de construction;
- la surveillance environnementale des travaux;
- la surveillance en matière de gestion des impacts et circulation.

Il est à noter qu'une convention type est utilisée pour l'octroi de ce mandat de services professionnels (voir en pièce jointe au présent dossier décisionnel).

JUSTIFICATION

Les services professionnels d'une firme d'experts-conseils sont requis afin de soutenir efficacement la Division des grands projets dans les différentes phases de réalisation des travaux.

Analyse des soumissions

Les quatre (4) propositions reçues ont été jugées recevables et analysées par le comité de sélection. Celle de la firme IGF Vigilance n'a cependant pas atteint le pointage intérimaire de 70% et est donc jugée non conforme. Les firmes WSP Canada inc., SNC-Lavalin inc. et Axor experts-conseils inc. ont obtenu le pointage intérimaire nécessaire et sont donc conformes.

Les notes intérimaires et finales ainsi que les prix sont les suivants :

Firme soumissionnaire conforme	Note intérimaire (%)	Note finale	Prix total (taxes incluses)
WSP Canada inc.	89,0	37,35	372 118,89 \$
SNC-Lavalin inc.	79,2	31,81	406 068,71 \$
Axor experts-conseils inc.	74,2	31,47	394 502,22 \$
Dernière estimation réalisée (estimation à l'interne)			402 412,05 \$

Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) = (l'adjudicataire - estimation)	-30 293,16 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) = [((l'adjudicataire - estimation) / estimation) X 100]	-7,53%
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (\$) = (2 ^{ème} note finale - adjudicataire)	-33 949,82 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ème} note finale et l'adjudicataire (%) = [((2 ^{ème} note finale - adjudicataire) / adjudicataire) X 100]	-9,12 %

La firme WSP Canada inc. a obtenu le plus haut pointage en fonction des critères d'évaluation qualitative préétablis dans l'appel d'offres. Elle a été retenue pour recommandation par le comité de sélection le 19 janvier 2016 à l'aide de la formule prévue à cet effet, selon le prix soumis dans son offre de services qui s'élève à 372 118,89 \$ incluant toutes les taxes applicables, et conformément aux documents de l'appel d'offres 15-14932.

Précisons que le présent dossier est assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics. L'adjudicataire recommandé, WSP Canada inc. détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 4 février 2014. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier. L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 372 118,89 \$ taxes incluses. L'ensemble des coûts (100%) sera financé par le règlement d'emprunt RCG 15-029 "Programme de réaménagement géométrique du réseau artériel" de compétence d'agglomération. Les détails sont fournis dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet vise plusieurs objectifs en matière de développement durable:

- améliorer l'accessibilité universelle dans les rues,
- une meilleure qualité de vie par l'augmentation du verdissement et l'aménagement de quartiers durables et urbains centrés sur les déplacements actifs et collectifs (élargissement des trottoirs, ajout de rampes pour handicapés, création d'une zone partagée et ajout de fosses d'arbres (33 arbres et 563 arbustes)).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat avec une firme d'experts-conseils permettra de soutenir efficacement la Division des grands projets dans les différentes phases de réalisation du projet et de répondre à plusieurs demandes concurrentes et ce, même en période de pointe. Le mandat de surveillance doit débuter le plus tôt possible afin de ne pas compromettre le début des travaux de construction prévu le 22 avril 2016.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication particulière pour ce dossier en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif et octroi du contrat: 2 mars 2016
Début du mandat: 9 mars 2016

Décision du conseil d'agglomération quant à l'octroi du contrat de travaux de construction:
24 mars 2016
Début des travaux de construction: 22 avril 2016
Fin des travaux: 8 octobre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier VAUDRIN-CHARETTE
Ingénieur et Sébastien Deshaies, chef de section

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-05

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-02-18

**Dossier # : 1164403001**

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80\$, taxes incluses. Imputation mixte.

Il est recommandé,

1- de retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80\$, taxes incluses;

2- d'imputer la dépense telle que décrite au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-22 10:14

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1164403001

Unité administrative responsable :	Service des affaires juridiques , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Retenir les services professionnels de la firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. afin de représenter la Ville dans les arbitrages de différend entre elle et les quatre associations de professionnels, le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal («SFMM») et la Fraternité des policiers et policières de Montréal («FPPM»), en application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal, de même que pour assurer la défense de la Ville à l'encontre de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM et réserver à cette fin la somme de 418 737,80\$, taxes incluses. Imputation mixte.

CONTENU

CONTEXTE

Le 5 décembre 2014, l'Assemblée nationale a adopté la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées dans le secteur municipal* , RLRQ, c. 5.2.1.1).

Cette loi prévoit une période de négociation de douze mois débutant au plus tard le 1er février 2015 entre les associations de participants actifs et les organismes municipaux. Sur demande conjointe des parties, cette période peut être prolongée de trois mois et cette prolongation renouvelée une seule fois par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. À défaut d'entente entre l'association et l'organisme municipal dans la période de négociation, un processus d'arbitrage de différend est prévu.

La Ville a entrepris des négociations avec presque toutes les associations représentant des participants actifs aux différents régimes de retraite. Les cols bleus ayant bénéficié d'un report d'un an selon la loi, cette négociation est présumée avoir débuté le 1er janvier 2016.

Dans le cas des quatre associations de professionnels dont les salariés participent au Régime de retraite des professionnels de la Ville de Montréal, soit le Syndicat des professionnelles et professionnels municipaux de Montréal , le Syndicat professionnel des scientifiques à pratique exclusive de Montréal, le Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB), section locale 571 (le syndicat des juristes) et le Syndicat des architectes de la Ville de Montréal, de même que dans le cas de la FPPM, la Ville les a avisé qu'elle n'entendait pas souscrire à une demande conjointe de prolongation et qu'à moins d'une entente, le différend serait réglé par arbitrage.

En ce qui concerne le SFMM, il a lui-même choisi de ne pas souscrire à une telle demande conjointe de prolongation de délai, d'où le fait que le différend soit en arbitrage.

Par ailleurs, la FPPM a intenté en Cour supérieure une requête introductive d'instance en jugement déclaratoire voulant que la Loi 15 ne s'applique pas au Régime de retraite des policiers et policières de la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Ville doit se constituer des procureurs pour la représenter dans ces trois arbitrages de même que pour la défendre à l'encontre de cette requête introductive d'instance en jugement déclaratoire.

La firme Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. qui comprend une équipe d'avocats expérimentés en droit du travail dont en contexte municipal, accepte d'agir pour la Ville dans tous ces dossiers selon les modalités prévues à la Politique de paiement des honoraires juridiques de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

Le Service des ressources humaines et le Service des affaires juridiques n'ont pas les ressources internes nécessaires pour assurer la représentation de la Ville dans tous ces dossiers en plus de tous ceux actuellement en cours. De plus, l'avocate en droit du travail à la Direction des affaires civiles qui avait la responsabilité du différend et de la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de la FPPM vient d'annoncer son départ de la Ville. Il y a donc lieu de retenir les services de procureurs externes.

Par ailleurs, vu les aspects communs entre les différends et le lien entre celui avec la FPPM et la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire de cette dernière, il est avantageux de confier l'ensemble de ces dossiers au même cabinet pour limiter le temps consacré aux explications et instructions données par les représentants du Service des ressources humaines auprès des procureurs, d'autant plus que la Politique de paiement des honoraires juridiques prévoit des escomptes sur le volume.

Le taux horaire maximum est de 285 \$ en conformité avec la grille tarifaire adoptée par le comité exécutif. Les avocats retenus travaillent normalement à des tarifs plus élevés que ceux prévus à la grille tarifaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale des honoraires et déboursés admissibles, estimée au mieux de qui peut être prévu, est de 418 737,80 \$ avec taxes.

Les crédits nécessaires à ce dossier seront pris à même le budget des contingences.

La dépense est d'imputation mixte vu que les dossiers relatifs à la FPPM relèvent d'une compétence du conseil d'agglomération, mais non ceux des associations de professionnels et du SFMM.

Imputation:

1001.0010000.200090.01819.54302

2101.0010000.200004.01819.54302

382 363,42 \$ net de ristournes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La Loi 15 prévoit que les arbitres doivent rendre leur sentence au plus tard dans les six mois de la date où ils sont saisis des différends, ce qui est imminent.
Quant à la requête introductive d'instance en jugement déclaratoire en Cour supérieure, son audition est fixée aux 30 mai, 31 mai et 1er juin 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette rétention de services est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des affaires juridiques , Direction (François Charles GAUTHIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean ROCHETTE, Service des ressources humaines

Lecture :

Jean ROCHETTE, 19 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

François Charles GAUTHIER
Avocat

ENDOSSÉ PAR

Véronique BELPAIRE
Avocate et chef de division

Le : 2016-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en chef
adjoint

Approuvé le : 2016-02-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Philippe GAGNIER
Directeur des Affaires civiles et avocat en
chef adjoint

Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1156871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

Il est recommandé :

1. de conclure une entente, d'une durée de 4 ans, pour la fourniture sur demande de services cellulaires (voix et transmission de données) ;
2. d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré, conformément à son offre de services en date du 14 janvier 2015; et d'autoriser M. Sylvain Perras à signer tous documents reliés à cette entente;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-12 17:55

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1156871002

Unité administrative responsable :	Service des technologies de l'information , Direction Centre d'expertise - espace de travail , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente avec le Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2012, la Ville de Montréal (Ville) a adhéré, pour une période de trois (3) ans, au regroupement d'achats du Centre de Services Partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services de télécommunication cellulaire (CG12 0269).

En mai 2015, le CSPQ a exercé l'option de prolongation du 1er juin 2015 au 31 mai 2017 (CG15 0254), afin de permettre la continuité des services durant la transition vers une nouvelle entente. Le contrat du CSPQ de services cellulaires de 2012, auquel la Ville a adhéré, disposait d'options de prolongation. Le CSPQ a décidé d'exercer ses options de prolongation pour les raisons suivantes:

- 1- des délais dans le processus d'octroi du nouveau contrat ;
- 2- permettre aux clients du CSPQ de migrer progressivement leurs lignes vers le nouveau contrat en minimisant le coût potentiel des pénalités de bris d'engagement.

La seconde raison permet aussi à la Ville de continuer à maintenir et à consommer les services cellulaires pendant que le processus décisionnel Ville chemine.

Une contrainte majeure nous a été signalée par le CSPQ, une fois leur nouveau contrat disponible, les clients ne pourront commander d'appareils subventionnés dans l'ancien contrat et qu'exceptionnellement, pour la Ville, de nouvelles activations pourraient être réalisées dans l'ancien contrat sur une base mensuelle seulement pour la période où le nouveau contrat du CSPQ devient « disponible » aux clients et le moment où les instances de Ville nous autoriserons à y adhérer.

La période de prolongation permettra, aux unités d'affaires de la Ville, de minimiser les pénalités pour bris d'engagement lorsque la ligne de l'abonné sera migrée vers le nouveau contrat. Il est à noter que plusieurs abonnées ont effectué des rehaussements au courant des derniers 18 mois du contrat, ce rehaussement (avec appareil subventionné) engageait

l'abonné pour trois ans (36 mois). L'option de prolongation permettra à la Ville de migrer les lignes ayant eu des rehaussements vers la fin de la période de prolongation, afin de minimiser les pénalités potentielles à assumer.

Ainsi, le 23 juin 2015, le CSPQ a lancé un appel d'offres pour l'acquisition de services de mobilité cellulaires pour la période 2015-2025. À la suite de ce processus, le CSPQ a mis en place un contrat à exécution sur demande dans lequel le prestataire de premier rang est ROGERS Communications et le prestataire de deuxième rang est TELUS Mobilité. Le CSPQ a octroyé le nouveau contrat pour une durée ferme de quatre (4) ans, en plus de deux (2) options de renouvellement de deux (2) années chacune et d'une phase de migration à la sortie de deux (2) années, pour un maximum de dix (10) ans.

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) est responsable des services cellulaires, il effectue une veille constante du marché, et constate que l'entente proposée par le CSPQ représente une opportunité d'économies importantes pour la Ville et qu'il n'y a pas de gain opérationnel ou financier à conclure une entente avec un autre partenaire que le CSPQ.

Pour répondre aux besoins de la Ville, le Service des TI recommande de conclure une entente avec le CSPQ afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une durée de quatre (4) ans, soit du 1er avril 2016 au 31 mars 2020, avec options de renouvellement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0254 - 30 avril 2015 - Autoriser la prolongation de l'entente-cadre avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données), pour une période maximale de 2 ans, soit du 1er juin 2015 au 31 mai 2017.

CG12 0269 - 23 août 2012 - Conclure une entente cadre de gré à gré avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la fourniture de services cellulaires (voix et transmission de données) pour la période du 1er septembre 2012 au 31 août 2015.

DESCRIPTION

L'inventaire:

Au 1er octobre 2015, l'inventaire de la Ville de Montréal comptait 9 231 abonnements au CSPQ. La répartition des abonnements par type de forfait est détaillée ci-dessous :

Types d'appareil	Type de forfait	Ville	SPVM	Total
Téléphone de base	voix uniquement	1938	937	2875
Téléphone intelligent	voix et transmission de données	3609	462	4071
Clé, carte, modem, tablette	transmission de données	1335	17	1352
Postes de travail mobiles du SPVM	transmission de données	-	933	933
Grand total		6882	2349	9231

Les services offerts par le CSPQ:

Le CSPQ offre à la Ville l'opportunité d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture

de services cellulaires (voix et transmission de données). Cette entente sera disponible pour la clientèle de l'ensemble des services et des arrondissements de la Ville, incluant le Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le CSPQ offre les services de communications cellulaires par l'entremise des fournisseurs qualifiés suite à son appel d'offres. ROGERS Communications est le fournisseur de premier rang (par défaut) alors que TELUS Mobilité est celui de second rang. Un client peut demander une dérogation de service avec le fournisseur TELUS Mobilité, avec des tarifs plus élevés, à la condition de le justifier en raison de contraintes technologiques ou à cause de la faiblesse de la couverture du réseau.

Les services cellulaires offerts couvrent les besoins pour la voix, la messagerie, la transmission de données, la facturation détaillée, les frais de mise en service, l'accès au réseau et le service 911. Les accessoires complémentaires pour les appareils acquis sont disponibles à un prix compétitif.

Afin de simplifier la facturation et la gestion pour ses clients, le CSPQ a prévu un groupe de partage global avec l'ensemble de sa clientèle. Grâce au partage, les appels locaux, les interurbains et la transmission de données au Canada sont inclus dans ses forfaits à tarif fixe.

• **Descriptions des services offerts**

Types de services	Services mensuels inclus
Services cellulaires pour la voix	200 minutes sortantes partageables au Canada. Appels entrants illimités au Canada. Appels illimités entre tous les utilisateurs de l'entente. Messages texte, photo et vidéo illimités au Canada. Service de messagerie vocale évoluée. Affichage du numéro et nom de l'appelant . Appels manqués. Mise en attente, renvoi d'appels et conférence téléphonique à trois ou plus. Facturation détaillée, frais de mise en service, d'accès au réseau et de la taxe 911. Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.
Services de transmission de données (appareils subventionnés et non subventionnés)	1 gigaoctet ou 1000 mégaoctets au Canada partageable. Facturation détaillée, frais de mise en service et d'accès au réseau. Modification de forfaits ou d'options et changement de numéro de téléphone.
Services de transmission de données flexibles	Forfait flexible non partageable avec ajustement selon l'utilisation, avec des incréments jusqu'à 1000 gigaoctets.

• **Les tarifs des services**

Types de services	Tarifs mensuels de Rogers (*)
Services cellulaires pour la voix	9,20 \$

Services de transmission de données: appareil subventionné	24,70 \$
Services de transmission de données: appareil non subventionné	18,70 \$
Services de transmission de données flexibles (Par exemple jusqu'à 5000 méga-octets)	28,70 \$

* Les tarifs mensuel du deuxième prestataire (Telus) sont plus élevés :

- Services cellulaires pour la voix - 10,45\$/mois;
- Services de transmission de données: appareil subventionné - 35,70 \$/mois;
- Services de transmission de données: appareil non subventionné - 20,70 \$/mois;
- Services de transmission de données flexibles (Par exemple jusqu'à 5000 méga-octets) - 53,70\$/mois.

• Les appareils

Le CSPQ offre les services cellulaires avec un engagement minimal d'un mois pour sa clientèle. Les fournisseurs de services offrent des appareils subventionnés à 0 \$, en contrepartie d'un engagement de 24 mois. Des appareils de niveau supérieur sont disponibles avec un déboursé supplémentaire. Lors de l'acquisition d'un appareil chez un agent autorisé, le client du CSPQ paie le prix subventionné et affiché sur le site Internet du fournisseur en fonction de la durée de l'engagement. Les clients peuvent obtenir des téléphones de base et intelligents à coût nul (0 \$) pour chacun des systèmes d'exploitation suivants :

- Android;
- BlackBerry OS;
- iOS (Apple);
- Windows Phone.

• Les accessoires

Les accessoires pour les appareils de mobilité, qui peuvent être acquis auprès des prestataires, sont les étuis, chargeurs de base et chargeurs pour véhicule. Les clients du CSPQ bénéficient d'un escompte de 70% sur les accessoires.

JUSTIFICATION

En considérant les orientations mises de l'avant par le Bureau de la Ville Intelligente (BVIN) et le Bureau de demain, la demande pour les services de transmission de données mobiles demeurera en croissance pour l'ensemble des services de la Ville. La présente entente permettra à la Ville d'assurer une continuité opérationnelle et de répondre aux besoins futurs.

Les prix sur le marché corporatif des services cellulaires sont reliés au volume et à la durée du contrat envisagé, le CSPQ a obtenu des forfaits voix et données à des tarifs avantageux, pour une utilisation au Canada, grâce au volume que représente l'ensemble de sa clientèle. Les clients bénéficieront d'économies d'échelle grâce à l'augmentation de la capacité dans le groupe de partage de données. Un groupe de partage regroupe toutes les minutes ou tous les méga-octets des abonnés du CSPQ chez un même prestataire. Un groupe de partage est constitué du total des minutes (200 minutes) au Canada par abonnement ou des méga-octets (1 Go par abonnement) chez un même prestataire.

Le CSPQ dispose actuellement de 4 groupes de partage :

1. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – Rogers;
2. Groupe de partage pour les appels sortants au Canada – Telus;
3. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada – Rogers;
4. Groupe de partage pour la transmission de données au Canada – Telus.

La nouvelle entente du CSPQ présente les avantages et les améliorations suivantes:

- Augmentation du nombre de minutes disponibles pour les appels;
- Ajout des messages photo et vidéo illimités sans aucun frais additionnel;
- Accroissement du volume disponible dans le groupe de partage de données;
- Disponibilité de forfaits de données flexibles à des tarifs avantageux pour les grands consommateurs de données.

Le CSPQ offre un mode de fonctionnement simple, un mode de facturation unique ainsi que des forfaits sur mesure pour la voix ou pour les données.

La Loi sur les cités et villes (article 573.3.2) permet à la Ville de conclure une entente avec le CSPQ pour adhérer au regroupement d'achats.

À noter que de nombreuses municipalités adhèrent à l'entente du CSPQ puisque celle-ci est très compétitive.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur estimée de la consommation au contrat du CSPQ, pour quatre (4) années, est de 15 322 847 \$, incluant les taxes, en considérant les hypothèses suivantes :

- Les quantités sont celles de l'inventaire effectué au 31 octobre 2015;
- La croissance est estimée à 10 % pour chaque année selon l'historique et en tenant compte de l'arrivée du Bureau de demain;
- L'ajout de frais d'utilisation et d'options supplémentaires de l'ordre de 5%;

Catégories de frais	Quantités			Dépenses annuelles		
	Ville	SPVM	Total	Ville	SPVM	Total
Téléphone de base	1938	937	2875	213 955 \$	103 445 \$	317 400 \$
Téléphone intelligent	3609	462	4071	1 468 141 \$	187 942 \$	1 656 083 \$
Forfaits données (clé, carte, modem, tablette)	1335	17	1352	299 574 \$	3 815 \$	303 389 \$
Postes de travail mobiles du SPVM		933	933		209 365 \$	209 365 \$
Total des frais fixes	6882	2349	9231	1 981 670 \$	504 566 \$	2 486 237 \$

(et des quantités)						
Frais des options, d'utilisation et autres (5%)				99 084 \$	25 228 \$	124 312 \$
Total annuel				2 080 754 \$	529 795 \$	2 610 549 \$
TPS (5%)				104 038 \$	26 490 \$	130 527 \$
TVQ (9,5%)				207 555 \$	52 847 \$	260 402 \$
Total avec taxes (période de référence 2015-2016)				2 392 347 \$	609 131 \$	3 001 478 \$
2016 à 2017				2 631 582 \$	670 045 \$	3 301 626 \$
2017 à 2018				2 894 740 \$	737 049 \$	3 631 789 \$
2018 à 2019				3 184 214 \$	810 754 \$	3 994 968 \$
2019 à 2020				3 502 635 \$	891 829 \$	4 394 464 \$
Total 4 ans				12 213 170 \$	3 109 677 \$	15 322 847 \$

Les achats effectués auprès des fournisseurs se feront au rythme de l'expression des besoins des diverses unités administratives et selon leurs disponibilités budgétaires. Le coût des services sera entièrement assumé par les unités administratives ou organismes à même leurs budgets de fonctionnement.

Les services corporatifs et les arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente. Cette entente pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

Les économies

Les variations de tarifs mensuels se traduisent comme suit :

Types de services	Tarifs mensuels en vigueur *	Nouveaux tarifs mensuels **	Variation du tarif unitaire
Services cellulaires pour la voix	9,75 \$	9,20 \$	Ce service n'enregistre aucune augmentation du volume, une économie de 5,5 % sera réalisée
Services de transmission de données: Appareil subventionné	20,00 \$	24,70 \$	Les utilisateurs auront accès au double du volume

			moyennant une hausse de 23 % du prix actuel
Services de transmission de données: Appareil non subventionné	20,00 \$	18,70 \$	Le tarif enregistre une baisse de 4,6% du tarif et une augmentation de 100% du volume de données disponible
Services de transmission de données et l'accès sans fil à l'Internet (jusqu'à 5000 méga-octets)	39,50 \$	28,70 \$	Le tarif enregistre une baisse de 27 %

* Tarifs pour 500 méga-octets

** Tarifs pour 1000 méga-octets

Services cellulaires pour la voix:

Une réduction de 5,5 % sera réalisée sur le tarif de base pour le même type de service.

Services de transmission de données:

La croissance anticipée des abonnements est basée principalement sur l'historique. Cette dernière sera ajustée suite aux recommandations futures du Bureau de demain.

Le coût moyen par abonnement a augmenté durant les années précédentes suite à la croissance d'utilisation de la transmission de données mobile et à la quantité limitée de données dans les groupes de partage. L'offre du CSPQ permettra de réduire la facture globale des services cellulaires tout en pourvoyant à la croissance anticipée étant donnée que:

- Les nouveaux forfaits incluent le double du volume de données actuellement disponibles dans le groupe de partage, passant de 500 Mo à 1000 Mo par abonnement, ce qui permet de baisser le coût par méga-octet et d'absorber la croissance anticipée de la consommation de données;
- Des forfaits flexibles sont maintenant offerts aux grands consommateurs de données (2 gigaoctets et plus), cette option n'étant pas disponible dans l'ancien l'entente pour les téléphones intelligents.

Voici un aperçu sur l'évolution anticipée du coût moyen pour le service de transmission de données:

Années	Nb moyen annuel d'abonnements	Coût annuel (ancienne entente)	Coût annuel anticipé (nouvelle entente)	Coût mensuel moyen par abonnement
2013	3096	630 110 \$		16,96 \$
2014	4696	1 428 629 \$		25,35 \$
2015	5842	1 859 522 \$		26,73 \$
2016	6992		1 891 338 \$	22,54 \$
2017	7691		2 080 472 \$	22,54 \$

2018	8460		2 288 519 \$	22,54 \$
2019	9306		2 517 371 \$	22,54 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Service des TI doit répondre aux défis du bureau de demain, de l'infonuagique et de l'internet des objets. Également, il doit supporter ses partenaires internes dans leurs projets technologiques, par exemple le déploiement de solutions numériques dans le cadre du Bureau de la Ville Intelligente et numérique.

Une décision favorable à la prolongation de l'entente actuelle permettra à la Ville de bénéficier d'un véhicule contractuel avec des tarifs avantageux et un service flexible, afin de pourvoir aux besoins des unités administratives. Elle permettra de maintenir le service en place et de donner un outil pour répondre à la demande croissante pour de la mobilité dans le cadre de l'orientation vers une Ville intelligente et agile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publication et communication à la clientèle de la Ville en avril 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation du dossier au CE – 2 mars 2016

Approbation du dossier au CM – 21 mars 2016

Approbation du dossier au CG – 24 mars 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Redouane BLAL
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-28

Carle BEAUCHAMP
Directeur / CE Espace de travail

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Sylvain PERRAS
Directeur du service des technologies de l'information

Tél :

Approuvé le : 2016-02-12

CE : 20.014
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1153972001**

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Productions Feux Sacrés (PFS), organisme visant le rayonnement des artistes autochtones, pour le soutien à la mise sur pied des activités de développement de l'Espace culturel Ashukan. Le soutien financier provient de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/Approuver le projet de convention à cet effet.

Il est recommandé de :

1. d'accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Productions Feux Sacrés (PFS) pour le soutien à la mise sur pied des activités de développement et le soutien au fonctionnement pour l'Espace Ashukan, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2015-2016;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 13:56

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153972001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Productions Feux Sacrés (PFS), organisme visant le rayonnement des artistes autochtones, pour le soutien à la mise sur pied des activités de développement de l'Espace culturel Ashukan. Le soutien financier provient de l'Entente sur le développement culturel de Montréal/Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal, notamment par l'entremise de l'Entente sur le développement culturel, soutient le développement de projets mis en place par les Premières Nations du Québec. L'Espace Culturel Ashukan est une initiative de l'organisme Les Productions Feux Sacrés. Il s'agit d'une entreprise d'économie sociale sans but lucratif qui regroupe sous un même toit, un espace d'expositions, un lieu de vente et un centre de formation, et vise à favoriser l'intégration des artistes autochtones au marché de l'art canadien et international. L'Espace a ouvert ses portes au printemps 2015 sur la Place Jacques-Cartier. L'organisme Les Productions Feux Sacrés soumet une demande de soutien à la Ville de Montréal de 50 000 \$ pour une première année afin de lui permettre de mettre sur pied les activités de développement de l'Espace Culturel Ashukan. Le projet Espace Culture Ashukan est développé en parallèle de plusieurs projets menés par la communauté autochtone, notamment le projet du Centre culturel DestiNATIONS soutenu par l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador et celui d'un centre touristique autochtone promu par Tourisme Autochtone Québec.

L'organisme Les Productions Feux Sacrés a pour mission de faire rayonner les artistes autochtones par l'entremise de plates-formes de visibilité et d'accès au marché ainsi que par la production d'événements artistiques, tout en favorisant leur développement économique, personnel, professionnel, artistique et social.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Le soutien financier de la Ville de Montréal dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal permettra à l'organisme Les Productions Feux Sacrés de mettre en place des activités de développement prévues dans la programmation de l'Espace Culturel Ashukan.

Il est proposé de verser un montant de 50 000 \$ à l'organisme Les Productions Feux Sacrés

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal soutient les initiatives culturelles menées par les Premières Nations. Depuis 2009, le Service de la culture soutient notamment la diffusion et la circulation des artistes autochtones dans le réseau Accès culture de la Ville, via l'Entente sur le développement culturel de Montréal. Un projet tel que la création de l'Espace Culturel Ashukan contribue à l'intégration, le développement et la reconnaissance des artistes autochtones.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de cette contribution financière de 50 000 \$, taxes incluses, sera comptabilisé au budget du Service de la culture.

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre et sera financée par l'Entente sur le développement culturel 2015-2016 (RC 15-02.02.06.00-0082)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La culture est reconnue par la Ville comme le 4e pilier du développement durable. Le projet contribue notamment à :

Volet social :

- Cohésion sociale et solidarité
- Épanouissement individuel et de la collectivité locale
- Valorisation des diversités culturelles et sociales.
- Sentiment d'appartenance et de sécurité
- Soutien à la relève

Volet culturel :

- Dynamisme culturel : encourage la créativité
- Soutien à la création, diffusion et production professionnelles
- Diversité artistique et culturelle
- Identité culturelle et mémoire collective (territoire, groupe, individu)
- Patrimoine immatériel
- Histoire et mémoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière apportée à l'organisme confirme la volonté de la Ville de soutenir les projets culturels mis sur pied par les Premières Nations et de soutenir le développement des artistes autochtones du Québec.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication et promotion de l'Espace Culturel Ashukan sont menées par Les Productions Feux Sacrés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ingrid VALLUS
Agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-19

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2016-02-17



Dossier # : 1161197003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver le projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000\$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver le projet de convention à cette fin.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-22 11:17

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1161197003

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 30 000\$ par année pour les années 2016 et 2017 à l'Association des galeries d'art contemporain pour la réalisation de la Foire Papier dans le cadre de l'enveloppe dédiée aux marchés et vitrines créatifs et culturels financé par l'Entente Montréal 2025 avec le gouvernement du Québec et approuver le projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 février 2016, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait la conclusion d'ententes de soutien financier pour les années 2016 et 2017, pour les festivals et événements suivants : Festival international de jazz de Montréal; Festival Juste pour rire; Montréal complètement cirque; Montréal en lumière; FrancoFolies de Montréal; Festival TransAmériques; Festival du nouveau cinéma; Rendez-vous du cinéma québécois; Féria du vélo; Festival Mode & Design Montréal; Festival international Nuits d'Afrique; Festival Fantasia; Volet marchés et vitrines culturels et créatifs. L'enveloppe accordée est de 430 000\$ pour le soutien au volet Marchés et vitrines culturels et créatifs pour les années 2016 et 2017.

Trois ans plus tôt, le 20 février 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements montréalais pour les années 2013 et 2014 et il approuvait également l'instauration d'un nouveau volet visant à apporter un soutien financier à des marchés et vitrines culturels et créatifs qui contribuent fortement au rayonnement de Montréal, à la mise en valeur et à l'exportation de nos produits et expertises culturels et créatifs aux plans national et international.

Ainsi, dès 2013, le comité exécutif de la Ville de Montréal approuvait le soutien financier à sept organismes pour la réalisation de marchés et vitrines culturels et créatifs pour l'année 2013 et 9 projets en 2014. En 2015, ce fut 8 projets qui ont été soutenus :Alliance numérique du Québec, Association des galeries d'art contemporain - AGAC, Association nationale des éditeurs de livres - ANEL, Conférence internationale des arts de la scène - CINARS, Festival Montréal Mondial, M pour Montréal, Mondial des Jeux, La danse sur les routes du Québec.

Ce sommaire-ci présente, pour approbation, une convention recommandée dans le cadre du soutien aux marchés et aux vitrines culturels et créatifs pour l'événement se tenant au printemps 2016 et 2017. Ultérieurement, un autre sommaire sera présenté au comité exécutif pour les événements à venir plus tard en 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0179 - 3 février 2016 - Approuver un montant de 7 900 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025; approuver la bonification pour le Volet marchés et vitrines culturels et créatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE15 0262 - 18 février 2015 - Approuver les orientations relatives au soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour l'année 2015 et approuver le montant de 3 635 000 \$ alloué à cette fin dans le cadre de l'entente de 175 M\$ pour soutenir Imaginer-Réaliser Montréal 2025.

CE14 1131 - 30 juillet 2014 - Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à six organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014

CE14 0441 - 26 mars 2014 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 45 000 \$ à trois organismes pour la réalisation de marchés et vitrines créatifs et culturels en 2014 et approuver les trois projets de conventions à cette fin.

CE13 1485 - 18 septembre 2013 - Accorder un soutien financier totalisant la somme de 130 000 \$, à 7 organismes montréalais, pour la période 2013 et approuver les sept projets de convention à cette fin.

CM13 0825 - 26 août 2013 - Approuver le Guide de référence du Fonds de soutien aux marchés et vitrines culturels et créatifs (Phase de démarrage : 2013-2014).

CE13 0191 - 20 février 2013 - Approuver les orientations en matière de soutien financier des festivals et événements majeurs à Montréal pour les années 2013 et 2014, et ajuster les budgets en conséquence.

DESCRIPTION

La convention à intervenir entre la Ville et l'organisme, Association des galeries d'art contemporain, a été établie en vertu de l'*Entente sur l'aide financière de 175 M\$ pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025*. Le texte de la convention a été rédigé conformément à la convention type de la Ville de Montréal pour les projets financés à même l'*Entente*. Il s'agit maintenant de les faire approuver officiellement par les instances décisionnelles.

La contribution va servir à soutenir l'organisme et le secteur d'activité suivant :

- Association des galeries d'art contemporain de Montréal (AGAC) pour la réalisation de Foire Papier : arts visuels

JUSTIFICATION

Les marchés et vitrines culturels et créatifs mettent en évidence l'expertise et le talent montréalais dans les secteurs suivants : le cinéma et la production audiovisuelle, l'édition, les arts de la scène, la musique, les arts visuels et les métiers d'art, les jeux vidéo, les arts numériques et la créativité numérique.

Les marchés et vitrines culturels et créatifs favorisent le positionnement de Montréal à titre de plaque tournante des marchés culturels et créatifs nationaux et internationaux. Ils améliorent la visibilité de nos industries culturelles, tant sur le plan national qu'international et contribuent à la consolidation des entreprises culturelles qui démontrent un potentiel significatif. Ils favorisent les activités de maillage entre entreprises et permettent la production et la circulation d'une plus grande diversité d'oeuvres au Québec et à l'étranger.

L'Association des galeries d'art contemporain (AGAC) présente du 21 au 24 avril sa Foire

Papier 16 et présentera du 20 au 23 avril 2017, Foire Papier 17. Ce marché permet à plus de 500 artistes et 40 galeries d'exposer et de vendre des oeuvres et d'effectuer du développement d'affaires avec des galeristes, conservateurs et acheteurs corporatifs nationaux et internationaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser un soutien financier de 30 000 \$ par année pour les années 2016 et 2017 dans le cadre de Marchés et vitrines culturels et créatifs. Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre des dépenses communes et sont entièrement financés par l'entente de 175 M\$ du Gouvernement du Québec pour soutenir la stratégie Imaginer-Réaliser Montréal 2025. Le coût de réalisation du projet Foire Papier en 2016 est estimé à 410 392\$.

Organisme	Événement	2016	2017
Association des galeries d'art contemporain (AGAC)	Foire Papier	30 000 \$	30 000 \$

Compte tenu des marchés et des vitrines culturels et créatifs existants en développement qui se tiennent en 2016 et en 2017, nous recommandons de contribuer une somme totale de 60 000 \$ sur les fonds disponibles de 430 000 \$. La balance de l'enveloppe, soit 370 000 \$, fera l'objet d'autres dossiers décisionnels pour les projets à venir ultérieurement en 2016 et en 2017

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'entente signée entre le Gouvernement du Québec (MAMOT) et la Ville de Montréal stipule clairement que les projets financés sur la base de l'entente intervenue dans le cadre de la stratégie *Imaginer - Réaliser Montréal 2025*, devront générer des retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales. Ces retombées doivent s'articuler selon les principes et critères reconnus du développement durable. Tous les festivals et événements répertoriés ici devront donc montrer des résultats probants à cet égard et les conventions à être signées seront explicites à cet effet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts majeurs sont les suivants :

- positionner et renforcer Montréal comme métropole culturelle;
- contribuer au rayonnement national et international de la métropole;
- soutenir le développement et la promotion des industries culturelles et créatives montréalaises;
- stimuler l'exportation internationale de nos produits culturels, de nos artistes, de notre créativité et de notre expertise;
- générer des retombées culturelles et économiques importantes pour les différentes industries visées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un protocole de visibilité fait partie intégrante de la convention type et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclure les conventions requises avec chacun des organismes concernés.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Roger VERREAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane RÉGIMBALD
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-16

Daniel BISSONNETTE
Directeur - cinéma festivals et événements

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2016-02-22



Dossier # : 1166841001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2016, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal- Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

Il est recommandé :

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2016, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-08 14:43

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1166841001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division gestion des travaux d'entretien , Section entretien Est
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de fournir pour les douze prochains mois de 2016, selon l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal- Nord, les activités d'entretien planifié utilisées à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 22 mai 2009, la Section de l'entretien Est du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) fournit des services pour les activités d'entretien dans le cadre de la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres pour les trois arénas, soit Fleury, Henri-Bourassa, Garon et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge. Ces services sont rendus à la demande de l'arrondissement de Montréal-Nord, puisque celui-ci ne possède pas les effectifs et la machinerie pour réaliser les travaux à l'interne. Le SGPI effectue les travaux d'entretien préventif puisqu'il a l'expertise nécessaire pour l'entretien de ces équipements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0184 - 23 février 2015 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord pour les douze prochains mois de 2015, selon l'entente de service, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation, les tours d'eau et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*
CA15 10470 - 7 décembre 2015 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, au montant de 130 456 \$, taxes incluses, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc,

Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

CA14 10500 - 8 décembre 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien région Est, pour un montant de 132 561 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015.

CM14 0933 - 16 septembre 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les huit prochains mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et le remplacement des chaudières dans la salle mécanique de l'aréna Garon.

CA14 10266 - 26 juin 2014 - Octroyer au Service de la gestion et de la planification immobilière, au montant de 37 451,89 \$, le contrat pour le remplacement des chaudières dans la salle de mécanique de l'aréna Garon, conformément à son offre de services du 26 mai 2014.

CA14 10166 - 12 mai 2014 - Octroyer à la Direction des immeubles du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal, section entretien Est, pour un montant de 89 535 \$, le contrat pour les activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas et la patinoire Bleu, Blanc, Bouge, du 1er mai 2014 au 31 décembre 2014.

CM14 0294 - 2 mars 2014 - Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prolonger pour les quatre premiers mois de 2014 l'entente de service avec l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié utilisés à la Ville de Montréal, notamment pour la réfrigération des patinoires, la ventilation et les filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge.

CA13 10426 - 10 décembre 2013 - Prolonger le contrat avec la Direction des immeubles, pour une période de 4 mois, mêmes conditions qu'entente 2013, pour activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement de Montréal-Nord et la patinoire extérieure.

CM13 0429 - 27 mai 2013 - Accepter de fournir à l'arrondissement de Montréal-Nord, les activités d'entretien effectuées dans le cadre des programmes d'entretien planifié, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA12 10419 - 11 décembre 2012 - Octroyer un contrat de 139 943\$ pour l'année 2013 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, pour activités d'entretien, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM12 0313 - 16 avril 2012 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA11 10384 - 8 novembre 2011 - Octroyer un contrat de 146 181 \$ pour l'année 2012 à la Direction des immeubles de la Ville de Montréal, section entretien Est, pour activités d'entretien dans le cadre des programmes d'entretien planifiés, notamment pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM11 0164 - 22 mars 2011 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CA10 10698 - 9 novembre 2010 - Ratifier et autoriser une dépense de 69 726.81\$ pour l'année 2010 et octroyer un contrat de 144 926\$ pour l'année 2011 à la Direction des immeubles pour activités d'entretien pour réfrigération, ventilation et filtres et ce, pour les trois arénas de l'arrondissement et patinoire extérieure.

CM10 0204 - 22 mars 2010 - Offrir les services de la Direction des immeubles relativement aux activités d'entretien pour réfrigération patinoire extérieure de l'arrondissement Montréal-Nord.

CA09 10310 - 25 novembre 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération patinoire extérieure.

CM09 0678 - 25 août 2009 - Approuver l'offre de service entre la Direction des immeubles et l'arrondissement de Montréal-Nord pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération, ventilation et filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

CA09 10102 - 15 avril 2009 - Octroyer le contrat à la Direction des immeubles pour activités d'entretien effectuées pour réfrigération, ventilation et filtres pour les trois arénas de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement, pour une période de 12 mois s'échelonnant du 1er janvier au 31 décembre 2016, comprennent les activités d'entretien de la réfrigération de la dalle de patinoire et des déshumidificateurs de la glace (PEP 1700), les activités d'entretien du système de ventilation (PEP 2000), les tours d'eau (PEP 15680) et les activités de changement de filtres (PEP 2200).

JUSTIFICATION

Étant donné que deux de leurs arénas nécessitent des qualifications particulières pour l'entretien des systèmes de réfrigération à l'ammoniac et qu'ils ne possèdent pas cette expertise, la Section de l'entretien Est du SGPI dispose de cette main-d'oeuvre qualifiée et est en mesure de leur offrir une expertise élargie incluant les programmes d'entretien planifié reconnus pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de l'entente de service représentent un montant de 80 456 \$ pour l'entretien des patinoires des arénas Fleury, Henri-Bourassa, Garon et de la patinoire extérieure du Bleu, Blanc, Bouge et ce, selon les dates d'exploitation fixées par l'arrondissement. Les coûts sont basés sur le nombre d'heures d'entretien planifié fourni par la Section de l'entretien Est en fonction des équipements, des programmes d'entretien effectué en 2015 et du nombre de semaines d'opérations.

L'arrondissement a prévu un montant de 50 000 \$ pour couvrir les appels de service hors contrat facturables au taux horaire correspondant à la rémunération des frigoristes en 2016

et les pièces seront, quant à elles, facturées au prix coûtant. Le montant de l'entente totalise 130 456 \$. Des frais administratifs reliés à l'utilisation des équipements seront aussi facturés. L'arrondissement assumera entièrement la dépense reliée à l'entente de service.

Le budget du SGPI est déjà prévu pour les revenus et les dépenses de l'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Linda QUESNEL, Montréal-Nord
Francine TAILLEFER, Montréal-Nord

Lecture :

Linda QUESNEL, 12 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-12

Thays TORRES
Gestionnaire immobilier

Yvan THIFFAULT
Chef de section

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice par intérim - Exploitation
immobilière_ entretien et réparation

Approuvé le : 2016-02-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-08

CE : 30.002
2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1167034001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2e édition de la Semaine Montréal@Paris. Montant estimé: 2 704,33 \$.

Il est recommandé:

1. d'autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2e édition de la Semaine Montréal@Paris. Montant estimé: 2 704,33 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2016-02-19 16:37

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1167034001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2e édition de la Semaine Montréal@Paris. Montant estimé: 2 704,33 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Tourisme Montréal et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain organisent pour une 2^e année consécutive la « Semaine Montréal@Paris » qui se déroulera du 6 au 10 mars 2016, à Paris. Des industries de secteurs divers (technologies de l’information, culture, créativité, agroalimentaire, gastronomique, touristique, etc.) sont au centre de cette mission commerciale qui réunira des entreprises montréalaises désireuses de créer ou consolider des liens d’affaires avec des entreprises françaises.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Ce dossier vise à autoriser la dépense relative au déplacement de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, du 5 au 10 mars 2016 à Paris (France) afin de prendre part à la 2e édition de la Semaine Montréal@Paris. Montant estimé: 2 704,33 \$.

JUSTIFICATION

Bien que la France soit le premier marché touristique outre-mer pour Montréal, les Français ne représentent cependant que 2,8 % du nombre total de touristes visitant la métropole chaque année. C’est dans cette perspective que Tourisme Montréal, conformément à son plus récent plan stratégique, souhaitait réunir les acteurs touristiques et économiques montréalais en France pendant une semaine afin de promouvoir Montréal comme une ville créative et de mettre en place des rencontres de prospection avec des entreprises françaises et des organisations internationales.

Compte tenu :

- de l’importance du marché d’affaires français pour la métropole;
 - de l’importance d’entretenir des liens privilégiés avec nos partenaires;
 - des retombées potentielles à moyen et long terme;
 - que le maire de Montréal sera en mission au Mexique pour présider le CA de Metropolis;
- Il a été recommandé que M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, représente la Ville de Montréal lors de cet événement d’envergure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

	2016
2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000	2704,33 \$
Division Soutien aux élus	
Frais de déplacement et hébergement	
Non admissible loi 90	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Rayonnement de Montréal
- Réseautage
- Partage d'expertise

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Denis DOLBEC, Service du greffe

Lecture :

Denis DOLBEC, 19 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LESCARBEAU
Charge(e) de secretariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-19

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1166978001

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	1-Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques existants pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre les boulevards Olivier-Lejeune et Rivière-des-Prairies. 2-Demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux et autoriser à cette fin, une dépense maximale de 49 408,44 \$ taxes incluses, pour leurs frais d'ingénierie - fournisseur unique.

Il est recommandé :

- D'accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis;
- De demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux;
- D'autoriser à cette fin une dépense maximale de 49 408,44 \$, taxes incluses;
- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier. Cette dépense sera assumée entièrement par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-19 07:43

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1166978001**

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	Plan de transport
Objet :	1-Accepter le rapport d'étude d'avant-projet déposé par Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils électriques existants pour le projet de réaménagement du boulevard Maurice-Duplessis, entre les boulevards Olivier-Lejeune et Rivière-des-Prairies. 2- Demander à Hydro-Québec de poursuivre la phase de réalisation des travaux et autoriser à cette fin, une dépense maximale de 49 408,44 \$ taxes incluses, pour leurs frais d'ingénierie - fournisseur unique.

CONTENU

CONTEXTE

En mars 2006, le gouvernement du Québec a annoncé son intention de promouvoir la réalisation d'une nouvelle ligne de trains de banlieue desservant l'est de Montréal et la couronne nord-est de la région métropolitaine. L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est responsable de ce projet dont la mise en service, prévue à l'origine à l'automne 2012, a été reportée suite à une demande du gouvernement du Québec de réévaluer les coûts avant de poursuivre le projet. La mise en service du train a été inaugurée en 2015.

Afin de desservir ces nouvelles gares ou d'en améliorer l'accessibilité, des travaux sont requis sur le réseau routier de la Ville de Montréal. C'est le cas du boulevard Maurice-Duplessis qui doit être parachevé aux abords de la future gare Rivière-des-Prairies dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Ce projet routier permettra d'assurer l'accessibilité à la gare Rivière-des-Prairies du Train de l'Est, tant en autobus qu'à vélo ou à pied, en plus de compléter un maillon manquant du réseau artériel et de desservir adéquatement le développement résidentiel et commercial du secteur (voir schéma de localisation en pièce jointe au présent dossier).

La Ville de Montréal désire parachever le boulevard Maurice-Duplessis entre les boulevards Rivière-des-Prairies et Armand-Chaput. Le parachèvement de cette artère consiste à :

1. Reconstruire la section de cette artère entre les boulevards Saint-Jean-Baptiste et Armand-Chaput (Tronçon 1);
2. Construire la section de cette artère entre les boulevards Olivier-Lejeune et Saint-Jean-Baptiste (Tronçon 2);
3. Reconstruire la section de cette artère entre les boulevards Rivière-des-Prairies et Olivier-Lejeune (Tronçon 3).

En date d'aujourd'hui, les travaux des tronçons 1 et 2 ont été complétés.

Les réseaux électriques et de télécommunication étaient inexistantes entre la 71^e Avenue et

le boulevard Amand-Chaput, Des réseaux enfouis ont été construits dans cette section du boulevard Maurice-Duplessis. La section entre le boulevard Rivière-des-Prairies et la 71^e Avenue est pourvue de réseaux aériens existants. Les travaux de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis prévoient d'enfouir ces réseaux. Un programme d'Hydro-Québec permet de soumettre une demande pour que cette société prenne en charge certains frais d'enfouissement, sans les facturer à la Ville de Montréal.

La Direction des transports du Service des Infrastructures, de la Voirie et des Transports (SIVT), a préparé une demande le 3 mai 2012 (voir la demande et les modalités en pièce jointe) d'inscription au programme "Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques" d'Hydro-Québec. La demande a été acceptée par Hydro-Québec et celle-ci a assumé pour les tronçons 1 et 2, et assumera pour le tronçon 3 les frais suivants :

- ingénierie préliminaire des réseaux électriques;
- réalisation de travaux aériens connexes en périphérie du réseau retiré;
- déploiement du réseau électrique souterrain;
- retrait du réseau aérien.

Avant d'accepter d'assumer une partie des frais, Hydro-Québec exige une résolution du conseil municipal pour authentifier la demande de la municipalité. Le 19 juin 2012, une résolution (CM12 0560) a été adoptée en référence à cette demande d'authentification par Hydro-Québec.

Le 18 décembre 2015, Hydro-Québec a transmis à la Ville de Montréal, un rapport d'étude d'avant-projet DCL-21542120 (voir pièces jointes) définissant les termes et le détail des actions planifiées en prévision des travaux de transfert des raccordements des clients dans le nouveau réseau souterrain, le raccordement des réseaux câblés, ainsi que le démantèlement des poteaux existants. Leur rapport incluait également l'estimation des coûts de travaux avec une précision de $\pm 10\%$, ainsi que les frais d'ingénierie d'Hydro-Québec que la Ville assumera pour aller de l'avant dans le dossier. Hydro-Québec nous demande d'approuver leur rapport d'avant-projet et d'accepter de payer les frais d'ingénierie, par l'entremise d'une résolution du conseil municipal, faisant l'objet de la présente demande, afin de les autoriser à poursuivre leurs démarches dans le processus de réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1230 - 26 juin 2015 - Accorder l'autorisation pour lancer un appel d'offres public pour les travaux de plantation et d'aménagement paysager sur le boulevard Maurice-Duplessis entre le boul. Saint-Jean-Baptiste et la 87^e Avenue (Tronçon 1) ainsi qu'entre l'Avenue Olivier-Lejeune et le boul. Saint-Jean-Baptiste (Tronçon 2);

CE14 1003 - 19 juin 2014 - Accorder, un contrat de gré à gré aux entreprises Vidéotron et Cogéco, pour l'enfouissement de leur réseau câblé aérien respectif dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, requis par le projet de réalisation du train de l'est dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et autoriser à cette fin une dépense totale de 153 809,54 \$: (94 263,03 \$ pour l'entreprise Vidéotron et 59 546,51 \$ pour l'entreprise Cogeco);

CG13 0326 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Routek Construction inc., pour la construction et reconstruction de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'îlots, de chaussée flexible, d'une piste cyclable et d'un système d'éclairage, là où requis, dans le boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la 87^e Avenue (réalisation du train de l'est). Arrondissement: Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (1134822004);

CG12 0258 - 24 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune (1120266047);

CM12-0560 - 19 juin 2012 - Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis

CM12 0042 - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 765 703,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1231 (11 soum.)

CE11 1605 - 12 octobre 2011 - Autoriser les lancements des appels d'offres publics requis pour la réalisation des travaux de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies;

CE10 1135 - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'Est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT;

CM09 0414 - 25 mai 2009 - Adopter un règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux visant le prolongement et la reconstruction du boulevard Maurice-Duplessis aux abords de la gare Rivière-des-Prairies ainsi que le prolongement de la 56^e Avenue aux abords de la gare Pie-IX;

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Adoption du Plan de transport;

CE06 0715 - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine des gares et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer l'intégration des enjeux municipaux.

DESCRIPTION

Dans son rapport d'avant-projet DCL-21542120, annexé à la présente, Hydro-Québec prévoit pour le tronçon 3 faisant l'objet du présent dossier, des travaux de mise en place de lignes aériennes, des travaux d'enlèvement de lignes aériennes existantes ainsi que des travaux de raccordements électriques souterrains pour alimenter les clients et les réseaux câblés souterrains.

Plus spécifiquement, les travaux électriques consisteront dans une première phase, au tirage et au jointage des câbles et à l'installation des appareils électriques suivi de la mise en service du nouveau réseau souterrain. Dans une deuxième phase, Hydro-Québec, conjointement avec la CSEM, transfère les clients sur le nouveau réseau souterrain. En dernière phase, Hydro-Québec s'occupera de démanteler l'ancien réseau aérien et l'enlèvement des poteaux existants.

En ce qui concerne les frais d'ingénierie demandés par Hydro-Québec, ceux-ci consisteront à:

- Exprimer les besoins civils d'Hydro-Québec;
- Émission de plans de démantèlement des lignes aériennes et poteaux existants;
- Contrôler la conformité de l'ingénierie des ouvrages civils d'Hydro-Québec.

L'approbation des ces dépenses d'ingénierie par la Ville de Montréal est requise pour permettre à Hydro-Québec d'aller de l'avant avec sa planification en vue de la réalisation des travaux électriques.

De son côté, la Ville de Montréal a assumé la réalisation des ouvrages de génie civil d'Hydro-Québec (dont les massifs, les conduits et les puits d'accès) et le contrôle de la qualité des ouvrages de génie civil. La CSEM a réalisé ces travaux en 2014-2015 pour le compte de la Ville et lui a demandé un remboursement de 1 172 200,63 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

La Division des Grands Projets - Portefeuille no 2 du SIVT accueille favorablement le rapport d'avant projet DCL-21542120 d'Hydro-Québec et recommande au conseil municipal de l'accepter et d'adopter une résolution permettant de démarrer la phase de réalisation des travaux d'Hydro-Québec.

Il est important de noter que les travaux de la CSEM ont été complétés en 2015, donc les travaux de raccordement des réseaux câblés souterrains et des clients seront requis dans les plus brefs délais. La décision du conseil de la Ville est requise en réponse à l'exigence exprimée par Hydro-Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution totale de la Ville de Montréal à Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils est évaluée à 49 408,44 \$ toutes taxes incluses (voir Annexe A - Grille de calcul en pièce jointe). Ces frais d'ingénierie d'Hydro-Québec concernent la définition des besoins et le contrôle de la conformité de l'ingénierie pour les ouvrages de génie civil de Hydro-Québec. Le coût total maximal de ce contrat de 49 408,44 \$ sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 49 408,44 \$ sera financé par le règlement d'emprunt # 13-009 de compétence locale – « Réalisation du train de l'est - Maurice-Duplessis ».

Cette dépense sera assumée à 100 % par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enfouissement des fils électriques permettra d'améliorer le paysage visuel de ce tronçon de rue à réaménager donnant accès aux quartiers résidentiels adjacents. Il mettra également les fils à l'abri des intempéries pouvant résulter de conditions climatiques extrêmes.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'acceptation de la résolution est nécessaire afin de permettre à Hydro-Québec de poursuivre le dossier à la phase de réalisation des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 mars 2016 : Adoption de la résolution du CM et transmission à Hydro-Québec;
31 mars 2016: Date limite travaux électriques;
29 avril 2016: Date limite transfert clients;

31 mai 2016: Date limite pour enlèvement des lignes aériennes et poteaux existants;
10 juin 2016: Date limite installation éclairage temporaire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérification effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Bernard DONATO, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yvan PÉLOQUIN, Service des infrastructures_voirie et transports
Serge A BOILEAU, Commission des services électriques

Lecture :

Bernard DONATO, 11 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal DARVEAU
Ingénieur chargé de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-11

Alain TRUDEAU
Chef de division - Division des grands projets
- Portefeuille #2

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855
Approuvé le : 2016-02-17

**Dossier # : 1150429002**

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 13 498 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 13 498 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver les projets d'accord de subvention afférents.

Il est recommandé :

1. d'autoriser la réception d'une subvention de 13 498 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien et d'une subvention de 13 498 \$ de la Société des Amis du Biodôme de Montréal, pour un montant total de 26 996 \$, pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal ;
2. d'approuver les projets d'accords de subvention entre ces organisme et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ces subventions;
3. d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser le Service de l'Espace pour la vie à affecter ce montant pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser la directrice du Biodôme de Montréal à signer les deux accords de subvention ci-haut mentionnées, au nom de la Ville.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 15:54

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1150429002

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Biodôme , Division des collections vivantes_de la recherche et du développement scientifique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser la réception d'une subvention de 13 498 \$ du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France, et d'une subvention de 13 498 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver les projets d'accord de subvention afférents.

CONTENU

CONTEXTE

Espace pour la vie et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris ont obtenu, en 2012, un financement, dans la cadre du programme d'aide aux musées de l'Accord Canada-France, pour travailler à la construction d'une solidarité mondiale pour l'avenir de la planète par le partage d'expertise entre le Canada et la France. Ce travail a abouti en décembre 2014 à la signature d'une déclaration sur l'éthique pour la biosphère. La mise en application des principes de la déclaration a mené à l'identification de repères éthiques par catégories de métiers. Les métiers en lien avec les collections vivantes, soigneurs, aides-soigneurs, vétérinaires, aides-vétérinaires, gestionnaires, conservateurs et registraires sont particulièrement concernés par les notions de respect et d'empathie envers les êtres vivants. Ces repères éthiques tendent à privilégier le bien-être animal par l'utilisation de techniques telles que l'enrichissement, l'entraînement et les manipulations respectueuses de l'animal.

Suite à cette cela, Espace pour la vie et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris souhaitent poursuivre leur collaboration dans le domaine par l'intermédiaire du Biodôme de Montréal et des parcs zoologiques du Muséum national d'histoire naturelle de Paris (Ménagerie du Jardin des Plantes et Parc zoologique de Paris), qui poursuivent des missions et des objectifs similaires (la conservation de la biodiversité, l'éducation et la recherche) et qui offrent toutes trois la possibilité aux visiteurs de découvrir la richesse et la diversité du patrimoine naturel.

En effet, si les missions scientifiques et d'éducation de ces institutions sont similaires, chacune d'elles a développé sa propre expertise dans les domaines relatifs au bien-être animal (relation homme-animal, qualité des installations d'élevage, enrichissement environnemental et comportemental, entraînement, connaissance des besoins, diminution des situations pouvant générer du stress...) qui justifie que ces institutions souhaitent

partager leurs connaissances et savoir-faire, dans une perspective de développement des compétences.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 14 0715 (07-05-2014) - autoriser la réception d'une subvention de 17 340 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada-France et d'une subvention de 17 340 \$ de la Société des amis du Biodôme de Montréal, pour l'organisation de rencontres professionnelles pour l'acquisition et le renforcement de connaissances (Biodôme de Montréal, Océanopolis de Brest). Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver deux projets de protocole à cet effet (1140429001).

CE 13 0357 (27-03-2013) - autoriser la réception d'une subvention de 21 020 \$ provenant du Programme d'aide aux musées du ministère du Patrimoine canadien, dans le cadre de l'Accord Canada France, pour le projet d'échanges entre Espace pour la vie et le Musée de la civilisation du Québec et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, sur le thème Éthique de la biosphère. Autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel / Approuver un projet de protocole à cet effet (1130429001).

DESCRIPTION

Grâce à ces subventions, le Biodôme de Montréal et les deux parcs zoologiques parisiens pourront poursuivre leur collaboration afin d'améliorer le bien-être des animaux présentés aux publics.

Pour ce faire, les trois institutions souhaitent organiser des rencontres professionnelles bilatérales pour acquérir et renforcer leurs connaissances en matière de savoirs scientifiques et techniques dans le domaine du bien-être animal.

Le Programme d'aide aux musées de l'Accord Canada-France couvre les dépenses en sol canadien. Ainsi, la subvention accordée au Biodôme couvrira l'achat des billets d'avion des employés du Biodôme qui se rendront à Paris et les frais de séjour des parisiens qui viendront à Montréal. Le Muséum national d'histoire naturelle de Paris a quant à lui reçu une subvention de la partie française de l'Accord Canada-France afin de couvrir les coûts des billets d'avion de son personnel et les frais de séjour des employés du Biodôme qui se rendront à Paris.

Les règles de l'Accord Canada-France stipulent que seules 50 % des dépenses peuvent être couvertes par cette subvention. Aussi, le Biodôme a demandé une subvention à la Société des amis du Biodôme (SABM) pour compléter le financement du projet.

JUSTIFICATION

Ces échanges entre pairs sont importants dans la mesure où ils permettent aux institutions de se renouveler, d'être à la fine pointe des nouveautés et ainsi de conserver leur capacité attractive auprès du public.

Par ailleurs, les associations internationales telles que la World Association of Zoos and Aquariums (WAZA), l'European Association of Zoos and Aquaria (EAZA), l'Association of Zoos and Aquariums (AZA), la Canada's Accredited of Zoos and Aquariums (CAZA) ou l'Association française des parcs zoologiques en France, qui accréditent des institutions telles que le Biodôme de Montréal et les institutions zoologiques de Paris, se questionnent sur le respect du bien-être animal dans les parcs zoologiques et sur ses implications concrètes dans le travail des soigneurs et des vétérinaires. Aussi, pour maintenir leurs accréditations, les institutions zoologiques sont désormais tenues de développer des programmes élaborés de bien-être animal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses équivalent aux ententes avec le ministère du Patrimoine canadien (dans le cadre de l'Accord Canada-France) et avec la Société des Amis du Biodôme, soit une somme de 26 996 \$, est requis. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Cette dépense additionnelle provenant d'une subvention de 13 498 \$ du ministère du Patrimoine canadien et d'une subvention de 13 498 \$ de la Société des Amis du biodôme sera consacrée à couvrir différentes dépenses de fonctionnement relatives à l'organisation de rencontres professionnelles entre le Biodôme de Montréal et le Muséum national d'histoire naturelle de Paris pour l'acquisition et le renforcement de connaissances dans le domaine du bien-être animal, notamment pour:

Frais liés aux déplacements et à l'hébergement en territoire canadien	N^{bre} de participants	Total des déboursés	Obtenu du PAM-ACF	Obtenu de la SABM
Transport aérien en 2015-2016	4	4 800 \$	2 400 \$	2 400 \$
Transport aérien en 2016-2017	4	4 800 \$	2 400 \$	2 400 \$
Hébergement et repas 2015-2016	4	8 698 \$	2 899 \$	5 799 \$
Hébergement et repas 2016-2017	4	8 698 \$	5 799 \$	2 899 \$
Totaux		26 996 \$	13 498 \$	13 498 \$

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et en dépenses. Ce montant additionnel devra par conséquent être transféré au budget de fonctionnement du Service de l'Espace pour la vie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet de rencontres professionnelles entre le Biodôme et les parcs zoologiques du Muséum national d'histoire naturelle de Paris s'inscrit dans le plan de développement durable de la collectivité montréalaise ainsi que dans la démarche d'action locale pour la biodiversité. Montréal s'est jointe à cette démarche en 2010. Celle-ci vise l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action local sur la biodiversité.

Dans ce contexte, ce projet contribuera à la révision de nos façons de voir et de faire et permettra de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs pour améliorer nos capacités à mieux préserver les ressources (ex. eau potable) et la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans ces subventions, le Biodôme ne pourra bénéficier pleinement de sa collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle de Paris, l'une des plus prestigieuses institutions scientifiques au monde, se privant ainsi de retombées positives tant pour les animaux que pour le personnel et le public.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À cette étape-ci du projet, aucune action de communication n'est prévue. Advenant toute promotion des activités appuyées par les présentes subventions, mention sera faite du soutien reçu du ministère du Patrimoine Canadien et de la Société des Amis du Biodôme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Hiver 2016: une semaine de discussions et d'échanges au Biodôme de Montréal sur le thème "Le concept de bien-être animal en institution zoologique"
- Printemps 2016: deux semaines de formation et de collaboration sur le terrain au Muséum national d'histoire naturelle de Paris (techniques d'entraînement et d'enrichissement)
- Automne 2016: deux semaines de formation et de collaboration sur le terrain au Biodôme de Montréal (techniques d'entraînement et d'enrichissement)
- Printemps 2017: une semaine de discussions et d'échanges au Muséum national d'histoire naturelle de Paris (Bilan des échanges, identification de projets de recherche conjoints, planification de la suite de la collaboration).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Christine L LEEMING)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert VAILLANCOURT
Chef de division Collections Vivantes et
Recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Robert VAILLANCOURT
C/d collections vivantes et recherches

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1160879001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

Il est recommandé :

- d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs;
- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell;
- d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-11 07:50

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160879001

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division de l'action culturelle et des partenariats , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2016 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000\$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles. Autoriser un budget additionnel de revenu et de dépenses de 110 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

L'avocat montréalais Charles Sandwith Campbell (1858-1923) laissa à sa mort un fonds destiné à offrir des concerts de musique gratuits dans les parcs, ainsi que des terrains de jeux aux jeunes des quartiers ouvriers. Depuis 1924, plusieurs terrains lui appartenant ont été cédés à la Ville (Parc Charles-S-Campbell, Parc Campbell-centre, etc) et plus de 5 000 concerts populaires en plein air ont été présentés aux citoyens. La Succession de Charles S. Campbell, administrée par le Trust Royal, offre encore aujourd'hui, en collaboration avec la Ville de Montréal, une vingtaine de concerts chaque été dans plusieurs parcs des différents arrondissements de la Ville. Jusqu'en 2005, le Trust Royal assurait le choix de la programmation ainsi que les ententes contractuelles avec les artistes. Un dépliant promotionnel était également produit par le Trust Royal. La Ville, quant à elle, coordonnait la logistique de l'ensemble des spectacles, en lien avec chacun des arrondissements où étaient présentés les Concerts Campbell, fournissait un directeur technique pour l'ensemble de la tournée ainsi que les scènes mobiles et certains services connexes (sécurité, électricité, transport, barricades, et divers autres services en arrondissement). La programmation des Concerts Campbell était également intégrée au cahier promotionnel *Cet été à Montréal, Sortez!* ainsi que dans chacun des dépliants d'été des arrondissements.

Depuis 2006, une entente est renouvelée à chaque année entre la Ville de Montréal et le Trust Royal et permet la gestion de l'ensemble de la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell par la Ville de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 0903 : d'accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés, dans le cadre de la programmation 2015 des activités culturelles municipales dans les parcs; d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell; d'accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et

d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats du Service de la culture à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE14 0642 : Accepter une subvention de 130 000 \$ du Trust Royal afin de permettre la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation 2014 des activités culturelles municipales dans les parcs. Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Compagnie Trust Royal concernant la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell. Accorder un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel et d'autoriser la Division de l'action culturelle et des partenariats de la Direction de la culture et du patrimoine à affecter cette somme pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE13 0385 : Accepter une subvention de 110 000 \$ du Trust Royal pour la programmation des Concerts d'été de la Succession Campbell qui seront présentés dans le cadre de la programmation estivale 2013 des activités culturelles municipales dans les parcs. Autoriser une dépense supplémentaire de 110 000 \$ pour l'octroi de contrats d'artistes et le paiement des dépenses afférentes aux spectacles.

DESCRIPTION

En février 2016, le Trust Royal a réitéré sa volonté de renouveler sa contribution en 2016 pour la présentation de la programmation des Concerts Campbell à la Ville de Montréal moyennant une subvention à la Ville du montant des bénéfices de la fiducie disponibles pour la réalisation de ces concerts. Pour l'année 2016, cette entente est reconduite et le montant des bénéfices de la fiducie disponibles est de 110 000 \$.

JUSTIFICATION

Une gestion centralisée contribue à donner plus d'unité à la programmation et à assurer ainsi une meilleure visibilité à l'ensemble des actions de la Succession Campbell auprès des médias et du public. La gestion de l'ensemble de la programmation par la Ville de Montréal permet également une meilleure implication des arrondissements par l'entremise des professionnels culturels municipaux actifs sur le terrain et directement responsables de l'offre des activités culturelles dans les quartiers montréalais. En effet, la mise en place d'un comité organisateur a mis à contribution cette expertise tout en profitant des structures de travail existantes au sein du réseau Accès culture : comités disciplinaires artistiques, rencontres de programmation, etc.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Augmentation de revenus et de dépenses dans le cadre d'une entente

Un budget additionnel de revenu et de dépenses équivalent à l'entente avec le Trust Royal soit, une somme de 110 000 \$ est requis. Cette dépense sera assumée par la ville centrale. Cette dépense additionnelle provenant d'une entente conclue avec le Trust Royal sera consacrée à couvrir les coûts de production, de promotion, les cachets d'artistes ainsi que certains coûts de diffusion pour la tournée des Concerts Campbell à l'été 2016.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville appuie la reconnaissance de la culture comme 4e pilier du développement durable et, en ce sens, les activités des Concerts Campbell contribuent directement à plusieurs thèmes cités nommément dans la stratégie de développement durable comme :

- Soutien à la création, diffusion et production professionnelle
- Rayonnement culturel
- Diversité et dynamisme culturels

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La gestion des activités par la Ville de Montréal aura pour résultat de permettre la réalisation d'activités mieux adaptées aux réalités et aux habitudes de loisirs de l'ensemble des Montréalais et mieux intégrées au fêtes de quartier déjà organisées par les arrondissements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Pour mieux faire connaître la Succession Campbell et sa série de concerts gratuits auprès des médias et du public, quelques mesures plus spécifiques à la programmation des Concerts Campbell ont été développées et ajoutées à la promotion générale effectuée par le Service de la culture. Ce plan de communications sera mis en oeuvre en collaboration avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

mars 2016 programmation soumise pour approbation au Trust Royal
avril 2016 mise en place d'un plan promotionnel
Mars - Juin 2016 pré-production des activités et réalisation des documents promotionnels
Fin juin - fin août 2016 présentation des Concerts d'été de la Succession Campbell dans les parcs.
Novembre 2016 remise du bilan complet au Trust Royal.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie DUMARESQ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Élisa BELHACHE
Agent(e) de developpement culturel

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Gina TREMBLAY
Chef de division - Développement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2016-02-10



Dossier # : 1166750001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et développement organisationnel , Division développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 775 461 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines, pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître. Ajuster la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 1 887 760 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes.

Il est recommandé :

1. D'autoriser un virement budgétaire de 1 775 461 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines, pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
2. D'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire de 1 887 760 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes.
3. D'autoriser le report des sommes inutilisées en formation pour les années suivantes.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-22 16:00

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1166750001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et développement organisationnel , Division développement organisationnel
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 1 775 461 \$ pour l'année 2016, en provenance des dépenses contingentes vers le Service des ressources humaines, pour optimiser la performance du domaine des travaux publics en arrondissement et consolider la fonction de contremaître. Ajuster la base budgétaire annuelle du Service des ressources humaines de 1 887 760 \$ pour l'année 2017 et les années subséquentes.

CONTENU

CONTEXTE

Ce projet vise à optimiser la performance du domaine des travaux publics (TP) en arrondissement. Plus spécifiquement, le présent dossier décisionnel s'intéresse à une piste de solution bien circonscrite : la consolidation de la fonction de contremaître TP. Cette fonction est l'un des principaux leviers d'action au regard de la qualité du service et de la satisfaction des citoyens. En effet, les contremaîtres sont les premiers responsables de la performance et de la mobilisation des employés cols bleus qui rendent le service direct aux citoyens.

En 2014, un comité de pilotage dirigé par trois représentants des directeurs des travaux publics accompagnés du Service des ressources humaines (SRH) a été mis en place. Ce comité avait pour mandat de proposer des solutions aux problématiques de dotation, de formation, d'intégration et de rétention des nouveaux contremaîtres.

Les analyses menées par le comité de pilotage lui ont permis d'identifier deux grandes problématiques spécifiques à son mandat :

- A. Difficultés d'attraction, de recrutement et de rétention de candidats de grande qualité démontrant de fortes habiletés de gestion expliquées par :
 - I. les conditions d'exercice (ex. : horaires de soirs, de nuits et de fin de semaine, clientèle, conventions collectives, etc.);
 - II. l'offre de postes majoritairement temporaires (70 % des postes affichés);
- B. Lacunes importantes liées à la formation des contremaîtres et à leur intégration en l'emploi.

Ainsi, le comité de pilotage propose un projet de gestion de la main d'oeuvre déployé en 3 phases :

Phase 1 – Attraction, sélection, formation et intégration de contremaîtres qualifiés
(hiver et printemps 2016)

La première phase comporte 5 interventions qui seront décrites en détails plus loin :

1. Création d'une équipe volante constituée de 12 postes permanents de contremaîtres;
2. Bonification des processus de recrutement, d'évaluation et de sélection des contremaîtres;
3. Déploiement d'un programme de formation;
4. Mise en place d'un plan d'intégration et de suivi en emploi;
5. Création d'un poste de coordonnateur de projet.

Phase 2 – Mise en place d'un plan de relève (automne 2016)

La seconde phase du projet visera les enjeux d'identification et de développement de la relève.

Phase 3 – Développement des contremaîtres en poste (hiver 2017)

La troisième phase visera quant à elle le développement des contremaîtres en poste par un programme de formation continue.

Le présent dossier décisionnel concerne uniquement la **Phase 1** et les instances seront consultées de nouveau pour les phases subséquentes du projet.

Le comité de pilotage recommande également à la Direction générale d'entreprendre un chantier organisationnel visant à réviser la structure de postes, la structure d'emplois et l'organisation du travail afin d'accroître l'uniformité des modes de fonctionnement au sein des direction des TP en arrondissement et ultimement, de consolider les initiatives proposées dans le cadre du présent sommaire décisionnel en lien avec la formation et la dotation des postes de contremaître.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Dans le cadre de la première phase du projet, le comité de pilotage propose des modifications importantes au mode de fonctionnement actuel au regard de la sélection et de la formation des contremaîtres. Il propose de recruter par cohorte, en fonction des besoins anticipés par les arrondissements, plutôt qu'en réponse aux besoins ponctuels non planifiés. Au total, le SRH prévoit recruter et former un maximum de quatre cohortes par année.

Par ailleurs, dans une perspective d'amélioration continue, les candidats devront désormais réussir un centre d'évaluation interne, une formation de 3 semaines et une période de jumelage de 9 semaines avant d'accéder à un poste de contremaître. Plus spécifiquement, voici les 5 interventions à mettre de l'avant :

1. Création d'une équipe volante constituée de 12 postes permanents de contremaîtres

Afin d'attirer les meilleurs candidats disponibles sur le marché, le comité propose de créer une équipe volante de contremaîtres constituée de postes permanents. Cette équipe servira à combler les besoins temporaires (saisonniers et d'absence long-terme) et permanents au sein des arrondissements.

À terme, les nouveaux contremaîtres devront d'abord occuper un de ces postes avant d'être définitivement nommés sur un poste permanent en arrondissement. Cette nouvelle équipe permettra aussi un partage des meilleures pratiques parmi les arrondissements.

Les coûts associés à la création de ces postes seront assumés par la ville centre. Par contre, ces coûts seront évidemment de la responsabilité des arrondissements lorsque les contremaîtres ne seront plus en formation et qu'ils y seront affectés de manière permanente ou temporaire.

2. Bonification des processus de recrutement, d'évaluation et de sélection des contremaîtres

En vue de maximiser les chances d'attirer les meilleurs candidats, selon l'état du marché, des stratégies de recrutement externes pourraient être utilisées (publicité ciblée).

Aussi, le SRH a développé, à l'interne, un nouveau centre d'évaluation des compétences de gestion, spécialement dédié à la fonction de contremaître. Arrimé sur la réalité propre à cette fonction et à celle de la Ville, le centre d'évaluation utilise des outils d'évaluation variés et qui répondent aux plus hauts standards du domaine : entrevue, simulation interactive, inventaire de personnalité et panier de gestion (exercice de simulation écrite).

Ce centre d'évaluation a pour mission de s'assurer que tous les candidats démontrent la maîtrise des compétences fondamentales de gestion telles qu'identifiées dans le profil de compétences génériques de la Ville de Montréal.

Étant beaucoup plus facile à acquérir, la maîtrise des connaissances techniques sera assurée par le nouveau programme de formation.

3. Déploiement d'un programme de formation

La formation a été développée par le SRH en partenariat avec plusieurs services de la Ville, dont le Service du matériel roulant et des ateliers, et un partenaire externe, le Cégep Saint-Laurent. En trois semaines, les candidats développeront une compréhension suffisante des 4 grands thèmes suivants :

- Connaissance de l'organisation et du rôle de contremaître
- Processus administratifs
- Gestion des ressources humaines
- Gestion des opérations

Cette formation est un prérequis pour occuper un poste de l'équipe volante (à moins d'exception justifiée).

Aussi, pendant la formation, le candidat s'appropriera un "carnet de développement" des compétences qui le suivra tout au long de ses apprentissages, et ce, pour les deux prochaines années. En effet, 14 modules de formations supplémentaires sont prévus et ils devront tous être suivis par le candidat.

La formation est un outil indispensable, mais un suivi rigoureux et structuré dans l'action

permettra de s'assurer du transfert des apprentissages.

4. Mise en place d'un plan d'intégration et de suivi en emploi

Suite aux 3 semaines de formation, les candidats seront déployés dans les arrondissements. Chacun sera jumelé à un contremaître d'expérience préalablement identifié pendant une période de 9 semaines et cette activité sera encadrée par le supérieur immédiat. Cette période sera structurée et des outils d'accompagnement seront mis à la disposition de toutes les personnes impliquées.

En plus de permettre aux candidats de se familiariser avec le milieu de travail et les principales fonctions du contremaître, cette période d'intégration permettra de consolider et de documenter les acquis de la formation via le carnet de développement.

Une fois la période de jumelage terminée, le candidat pourra être affecté sur un poste, temporaire ou permanent, pour exercer la fonction de contremaître de manière autonome. Le suivi de l'évolution du candidat devra être suivi rigoureusement par un coordonnateur de projet du SRH en étroite collaboration avec les gestionnaires TP en arrondissements.

5. Création d'un poste de coordonnateur de projet

Le comité de pilotage recommande la création d'un poste de coordonnateur de projet (emploi de conseiller principal (spécialité)) au SRH pour assurer le suivi et le bon fonctionnement du projet (en collaboration avec le comité). Plus spécifiquement, ce coordonnateur devra, entre autres :

- Évaluer l'efficacité de la formation et apporter les ajustements requis;
- Gérer les ententes avec les différents partenaires;
- Recueillir les besoins de main-d'oeuvre des arrondissements et veiller à ce qu'ils soient comblés en procédant aux affectations;
- Assurer le suivi du développement de compétences des contremaîtres, en collaborant étroitement avec les arrondissement;
- Recueillir les évaluations de performance des membres de l'équipe volante et suivre la période de probation d'une durée de 12 mois;
- Coordonner le développement des phases 2 et 3 du projet de révision de la fonction contremaître.

Le comité de pilotage est d'avis que la création de ce poste est un facteur de succès essentiel à la réussite du projet.

JUSTIFICATION

La réalisation de ce projet permettra de s'assurer de la compétence des contremaîtres au moment de leur nomination. Elle permettra également aux arrondissements de combler leurs besoins, temporaires ou permanents, avec des personnes habilités à le faire, et répondant aux exigences de la Ville. Ainsi, à terme, ils devront nommer des employés cols bleus en fonction supérieure, ou à les nommer de façon temporaire seulement pour des périodes ponctuelles de courte durée.

L'offre de postes permanents permettra par ailleurs d'investir dans le développement des employés sans crainte de devoir s'en départir une fois les périodes de pointe terminées. L'envergure de la Ville permet d'assurer une stabilité dans la gestion de la main-d'oeuvre. En somme, ce projet lui donnera l'agilité nécessaire pour atteindre les niveaux d'efficacité souhaités.

Le comité de pilotage est d'avis qu'une telle mesure est la première étape pour améliorer significativement la performance des équipes du domaine des TP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce projet est de 1 775 461 \$ pour 2016 et 1 887 760 \$ pour les années subséquentes et les dépenses sont subdivisées en deux grandes catégories distinctes :

1. Coûts de la rémunération globale:

- Coûts liés à la création des 13 postes permanents qui s'élèvent à 1 527 886 \$ pour l'année 2016 et 1 634 838 \$ pour les années subséquentes.

2. Coûts des autres familles de dépenses

A. Les coûts associés à la formation et à l'intégration en emploi pour un maximum de 4 cohortes par année

- Le coût des formations offertes par le fournisseur externe s'élèvent à un montant maximal de 72 000 \$.
- Le coût des formations offertes, avec tarification, par le Service du matériel roulant et des ateliers s'élèvent à un montant maximal de : 99 180 \$.

Étant donné qu'il est difficile pour le moment d'évaluer les besoins annuels en formation avec précision, toutes les sommes inutilisées en formation seront reportées à l'année suivante.

B. Les coûts associés aux autres familles de dépenses

Ces coûts incluent divers frais tels que les vêtements, la téléphonie, la fourniture de bureau et représentent 5 % de la rémunération globale totalisant un montant maximal de 76 394 \$ pour 2016 et de 81 742 \$ pour les années subséquentes.

Une somme de **1 775 461 \$** en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration devra être virée au budget de fonctionnement du Service des ressources humaines.

Bien que ce dossier soit sans incidence sur le cadre financier 2016, il présente un impact récurrent sur le cadre financier des exercices subséquentes.

Ainsi, un ajustement à la base budgétaire de la division développement organisationnel du Service des ressources humaines, à hauteur de **1 887 760 \$** est requis pour les exercices 2017 et subséquentes.

Le partage du financement de l'imputation entre les compétences de cette dépense de 1 775 461 \$ en 2016 est établi en respectant le principe d'une unité administrative (unité de soutien) visée par le règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054 et modification). Ainsi cette dépense sera assumée par l'agglomération à la hauteur de 51,2 % pour une somme de 909 036 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le projet devait être annulé :

- Le pouvoir d'attraction de la Ville pour la clientèle visée resterait inchangé;
- La direction de la dotation comblerait, dans 70 % des cas, des postes temporaires;
- Les candidats recrutés seraient de moins grande qualité;
- Il serait peu souhaitable d'investir dans le développement des contremaîtres temporaires, de peur de les voir quitter la Ville;
- La formation et l'intégration en poste des contremaîtres demeurerait variables, selon les arrondissements et la disponibilité des supérieurs immédiats;
- Et, étant donné que la performance de l'organisation dépend en grande partie de la qualité de ses gestionnaires, il serait utopique d'envisager un virage majeur à long terme dans l'efficacité du domaine des TP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs communications sont prévues et un plan de communications détaillé a été élaboré à cet effet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Phase 1 – Attraction, sélection, formation et intégration de contremaîtres qualifiés (implantation à l'hiver et au printemps 2016)

Phases subséquentes :

Phase 2 – Mise en place d'un plan de relève (automne 2016)

Phase 3 – Développement des contremaîtres en poste (hiver 2017)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cathy GADBOIS, Service des finances

Lecture :

Cathy GADBOIS, 12 février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danny ST-LAURENT
Chef de division - Gestion des compétences et
formation - intérim

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-15

Josée LAPOINTE
Directrice - Dotation, talents et
développement organisationnel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice - Dotation, talents et développement
organisationnel

Approuvé le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2016-02-17



Dossier # : 1163894002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73\$).

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73\$).

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2016-02-10 12:36

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1163894002

Unité administrative responsable :	Service des finances , Direction du financement_ de la trésorerie et du bureau de la retraite , Division Projets spéciaux et suivi de l'endettement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (13 545 124.73\$).

CONTENU

CONTEXTE

La réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations reliées à des compétences municipales a été utilisée en totalité en 2015. Le budget de 2016 a autorisé une nouvelle affectation à cette réserve de l'ordre de 111 M\$.

La Ville doit effectuer un dernier financement de 13,5 M\$ pour permettre la fermeture de plusieurs règlements d'emprunt d'arrondissement.

Afin d'effectuer ce financement le plus rapidement possible, nous recommandons un financement au comptant, par l'utilisation d'une partie de la réserve.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM14 0188 - le 24 février 2014 -Adoption du Règlement créant la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales (14-010)
CM15 1397 Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales. (111,0 M\$)

DESCRIPTION

La réserve pour paiement au comptant s'élève actuellement à 111 M\$. L'utilisation de 13,5 M\$ de cette réserve pourrait permettre de réaliser le dernier financement requis dans plusieurs règlements d'emprunt d'arrondissement. (Voir tableau en pièce jointe) Une fois le financement au comptant effectué, les arrondissements pourront procéder à la fermeture de ces règlements d'emprunt.

JUSTIFICATION

La Ville souhaite accélérer la fermeture des règlements d'emprunt. Les sommes à financer dans ces règlements étant requises pour des termes de moins de 10 ans, et la ville n'ayant pas l'opportunité de réaliser facilement des emprunts pour ces termes, il est donc recommandé de financer ces sommes par paiement au comptant, en utilisant la réserve financière prévue à cette fin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La réserve financière s'élève actuellement à 111,1 M\$.
Après l'utilisation de 13,5 M\$, la réserve s'élèvera à 97,6 M\$.

Cette somme sera utilisée ultérieurement cette année.

Ce paiement au comptant de 13,5 M\$ permettra d'éviter un emprunt de 13,5 M\$. Les intérêts évités, pour la première année, sont estimés à 0,5 M\$ et globalement, sur toute la période, à 1,5 M\$.

Ce paiement au comptant n'affecte pas les charges fiscales des dettes des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Cette décision est recommandée en conformité aux politiques, aux règlements et aux orientations budgétaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantale VENNE
Conseillère en finances

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-04

Diane CORBEIL CADOTTE
Chef de division des projets spéciaux et du
suivi de l'endettement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2016-02-08**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2016-02-10

CE : 30.009

2016/03/02 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1160836001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations

JE RECOMMANDE :

de demander au conseil municipal d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville au conseil d'arrondissement (02-002., Section I –Alinéa 1) » afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations en conformité avec le règlement 11-010 (Règlement sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout) pour le secteur sud-est de la rue Anne-Hébert dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2016-02-19 14:42

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1160836001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal d'adopter un Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) afin de permettre aux conseils d'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement établissant un programme d'intervention prévoyant l'octroi d'une subvention en vue de favoriser l'installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre d’une subvention pour l’installation d’une pompe de renvoi pour les résidents du secteur sud-est de la rue Anne-Hébert, située entre l’avenue Pierre-De Coubertin et la rue Georges-Villeneuve dans l’arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, l’arrondissement demande au conseil de la ville d’adopter un règlement modifiant le règlement intérieur de la Ville pour déléguer les pouvoirs au conseil d’arrondissement afin d’adopter et d’appliquer un règlement visant un programme de subvention en vue de favoriser l’installation de pompes de renvoi dans les immeubles sujets à des inondations.

Ce secteur est pris par le problème d’auto-inondation via les fosses de garage lors de fortes pluies.

Ce développement a été construit en 2008 par un promoteur qui avait la responsabilité de la construction de ces propriétés conformément aux règlements en vigueur. À la date de construction, le règlement de l’installation des pompes de renvoi pour des zones inondables n’était pas requis.

Dans cette optique et afin d’aider les résidents de ce secteur particulier, l’arrondissement permet cette aide financière à ces vingt-six propriétaires pour financer l’installation d’une pompe de renvoi en conformité avec le règlement 11-010 selon des conditions préalables. Ces conditions se résument par le fait que ces propriétaires confirment l’installation des clapets anti-refoulement dans leur propriété et que les gouttières mal installées soient détournées vers les espaces verts à proximité.

Cette subvention sera financée en totalité par le budget de l’arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s. o.

DESCRIPTION

Les résidents du secteur concerné sont situés dans un point bas du réseau de drainage. De surcroît, les eaux de ruissellement des entrées en contre-pente et dans les allées menant aux garages ne peuvent s'évacuer lors de fortes pluies.

Les clapets anti-retour exigés dans des cas particuliers pour protéger les résidents ne contribuent pas à régler ce problème, puisque l'eau qui inonde les sous-sols provient des dalles de stationnement situées à l'arrière des résidences. Ce qui explique la sensibilité de ce secteur à des refoulements fréquents lors de fortes pluies.

Cette subvention vise les condos situés dans la zone du secteur sud-est de la rue Anne-Hébert, tel que présenté dans la pièce jointe au présent sommaire.

Cette subvention est pour une durée de deux ans à partir de la date de l'adoption du règlement par le conseil municipal.

Tel que précisé dans le contexte du présent sommaire, des conditions préalables seront requises par les propriétaires pour l'admissibilité de cette subvention, Ces pièces seront validées par les services de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Le cadre juridique actuel ne permet pas à l'arrondissement d'adopter et d'appliquer un règlement afin d'offrir le programme de subvention aux résidents du secteur sud-est de la rue Anne-Hébert pour l'installation des pompes de renvoi recommandées par le règlement 11-010 dans les zones inondables. Pour cela, le conseil d'arrondissement demande au conseil de la ville d'adopter un règlement modifiant le règlement 02-002 sur la délégation de pouvoirs afin de lui permettre d'adopter et d'appliquer le règlement visant le programme de subvention que l'arrondissement veut offrir aux propriétaires d'un secteur particulier et assumer en totalité les coûts qui seront imputés au budget de l'arrondissement.

Lors de la construction de ces propriétés, le règlement pour la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout n'était pas applicable. De plus, ce développement a excédé la durée de garantie de cinq ans exigée par la Loi du code civil (article 2118) qui aurait pu permettre au promoteur de faire les installations nécessaires pour remédier à ces problèmes. Pour ces raisons, cette aide financière est nécessaire pour ce secteur sensible aux auto-inondations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total requis pour la subvention est de l'ordre de 13 000 \$. Cette aide est d'une valeur de 25 % du coût total de l'installation de la pompe de renvoi, pour un maximum de 500,00 \$ par propriété et ce avec preuve d'exécution des travaux uniquement. Ce montant sera imputé au budget de l'arrondissement des années 2016 ou 2017 selon les demandes. Le montant réservé à cette subvention sera pour une durée de deux ans. Cette durée reflète la durée imposée par l'arrondissement pour que les propriétaires du secteur sud-est de la rue Anne-Hébert puissent bénéficier de cette subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement souhaite adopter ce règlement avant le printemps afin de permettre aux propriétaires d'installer leurs pompes de renvoi avant la saison estivale, laquelle apporte de fortes pluies.

L'adoption du règlement permet à l'arrondissement d'accorder le programme de subvention

aux propriétaires situés dans des zones inondables et qui devront installer les pompes de renvoi pour éviter des refoulements lors de fortes pluies.
Ce projet vise à aider les citoyens de ce secteur à se conformer aux lois en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du CA pour demander au CM d'adopter un règlement modifiant le règlement 02-002 : CA 2 février 2016;
Présentation du dossier au CE : CE 10 février 2016;
Avis de motion au CM d'un règlement modifiant le règlement 02-002 : 22 février 2016;
Adoption par le CM du règlement modifiant le règlement 02-002 : 21 mars 2016;
Avis de motion pour adoption du règlement pour le programme de subvention : 1er mars 2016;
Adopter par le CA le règlement pour le programme de subvention : 5 avril 2016;
Publication du règlement de la subvention de l'installation des pompes de renvoi de ce secteur au journaux : 12 avril 2016.

L'accès au programme de cette subvention sera disponible pour les propriétaires de ce secteur à partir du mois d'avril.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées par les différents intervenants et auprès du greffe, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anne-Marie LEMIEUX, Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles
Annie GERBEAU, Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles

Lecture :

Annie GERBEAU, 20 janvier 2016
Anne-Marie LEMIEUX, 18 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karima ARIBIA
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-15

Pierre MORISSETTE
Directeur



Dossier # : 1161180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2016 (remises 2015) des subventions totales non récurrentes de 1 433 846 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 159 317 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

Il est recommandé :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser des subventions totales non récurrentes de 1 433 846 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- de réserver une somme de 159 317 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à cet arrondissement.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-22 11:47

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1161180001

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , Division du développement économique et des initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » afin de verser en 2016 (remises 2015) des subventions totales non récurrentes de 1 433 846 \$ aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et réserver une somme de 159 317 \$ visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants implantées sur le territoire de cet arrondissement

CONTENU

CONTEXTE

Le 3 décembre 2010, à la suite de l'augmentation des tarifs des parcomètres dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et après des discussions avec les représentants des sociétés de développement commercial (SDC) de ce territoire, l'Administration a proposé de mettre en place un fonds visant essentiellement à permettre le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de cette décision. La proposition vise tout particulièrement les parcomètres sur le réseau artériel qui, de l'avis même des représentants des commerçants, devraient être au même tarif que sur le réseau local pour plus de cohérence considérant que les rues s'entrecroisent. Conséquemment, le 21 mars 2012, le comité exécutif approuvait la création du fonds de dynamisation des rues commerciales (le « Fonds ») (CE12 0394). Cette décision implique que les revenus nets supplémentaires générés à la suite à l'augmentation des tarifs sur le réseau artériel seraient versés dans un fonds servant notamment à la vitalité économique des SDC. L'Administration a créé le Fonds en ayant comme objectif le soutien financier aux gens d'affaires de l'arrondissement, regroupés, notamment, au sein des SDC. Ces dernières peuvent bénéficier du Fonds pour une année donnée sur la base des remises de l'année précédente.

Le Fonds est subdivisé en trois volet:

- Volet I - Soutien aux SDC
- Volet II - Aménagement du domaine public
- Volet III - Besoins complémentaires

Le Service du développement économique a été mandaté pour assumer la gestion du Fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées (CE12 0394). Depuis 2014, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal assume la gestion pour

le volet III (Besoins complémentaires), soit pour la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0575 - 28 avril 2015 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2015 - remises de 2014).

CE15 0493 - 18 mars 2015 - Réserver une somme de 169 032 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal (2015 - remises de 2014).

CE14 0971 - 11 juin 2014 - Approbation d'un projet d'ordonnance modifiant le Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales - Réserver une somme de 58 738 \$ pour le volet « Besoins complémentaires » visant la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants des artères traditionnelles de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et d'effectuer le transfert de cette somme à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. (2014 - remises 2013).

CM14 0183 - 24 février 2014 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2014 - remises 2013).

CM13 0662 - 4 juillet 2013 - Adoption du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2013 - remises 2012).

CM13 0344 - 22 avril 2013 - Adoption de l'affectation de surplus 2012 à des projets spécifiques.

CM12 0405 - 14 mai 2012 - Adoption du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la Ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) » et du règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » (2012 - remises 2011).

CE12 0394 - 21 mars 2012 - Approbation de la création du Fonds de dynamisation des rues commerciales pour l'arrondissement Le Plateau-Mont-Royal et des règles de gestion s'y rattachant / Mandat à la DUDE pour assumer la gestion de ce fonds en collaboration avec le Service des finances et les autres unités administratives concernées.

DESCRIPTION

La mise en place du Fonds permet de contribuer à la vitalité économique des rues commerciales traditionnelles par l'entremise des SDC et des associations volontaires de commerçants dans le contexte d'une augmentation des tarifs des parcomètres. Les organismes peuvent bénéficier directement d'une portion du soutien financier du Fonds sur la base des revenus nets supplémentaires perçus provenant des parcomètres. Chaque année, une partie des revenus générés sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal peut être versée aux organismes afin de créer des conditions plus propices aux affaires par des interventions qui favoriseraient un environnement plus compétitif (accessibilité, expérience des clientèles, mise en valeur commerciale,

appartenance au milieu, etc.).

Dans sa décision du 21 mars 2012 (CE12 0394), le comité exécutif a approuvé des règles propres au Fonds ainsi que des modalités de reddition de compte.

Pour l'année 2016 (remises 2015), le présent dossier décisionnel a pour objet, d'une part, l'adoption d'un règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ». Ce règlement permettra de verser une subvention non récurrente aux SDC sur la base des revenus nets supplémentaires de parcomètre perçus en 2015 sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

D'autre part, l'approbation de ce sommaire décisionnel viendra réserver la somme associée au volet III et autoriser son virement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin que celui-ci puisse optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants avec les associations de commerçants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement.

À chaque début d'année, le Service des finances est en mesure de préciser le montant disponible sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente. Pour l'année 2016, une somme totale de 1 593 163 \$ est disponible. Deux volets du Fonds seront mis en place, soit le volet I « Soutien aux SDC » et le volet III « Besoins complémentaires ». Dans le cadre du volet I, les SDC recevront une somme de 1 433 846 \$ (90 % de l'enveloppe) alors que pour le volet III, 159 317 \$ (10 % de l'enveloppe) serviront à la mise en oeuvre des interventions municipales de soutien aux associations volontaires de commerçants du même arrondissement.

JUSTIFICATION

Le Fonds permet essentiellement le déploiement de moyens additionnels pour atténuer les impacts négatifs découlant de l'augmentation du tarif des parcomètres sur le réseau artériel de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Il s'inscrit dans une perspective municipale plus globale favorisant la formule SDC en consolidant le réseau existant et en stimulant la création de nouvelles SDC.

Le versement des subventions faisant l'objet du présent dossier demeure conditionnel au respect des exigences documentaires pour la reddition de compte. Aussi, en participant à l'amélioration des pratiques et à la performance des SDC et des associations volontaires de commerçants, la Ville favorise du même coup le développement d'une offre commerciale complète qui contribue à la vitalité et au rayonnement de Montréal.

En vertu de l'article 458.42 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), un conseil municipal peut, par règlement, aux conditions qu'il détermine, accorder aux SDC des subventions pouvant, dans chaque cas, représenter une somme équivalente à la partie des revenus de la SDC prévus à leur budget comme provenant de la cotisation des membres ou une somme n'excédant pas le montant maximum fixé par le règlement. Depuis 2012, suite à une modification réglementaire (CM12 0405), le conseil municipal de Montréal est en mesure de verser des subventions financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales aux organismes concernés.

Par ailleurs, en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, c'est l'arrondissement qui a compétence pour accorder des subventions visant les associations de commerçants non regroupés en SDC.

Le volet II (Aménagement) ne fait pas l'objet d'un soutien afin de maximiser les sommes disponibles pour les volets I « Soutien aux SDC » et volet III « Besoins complémentaires » destinés aux interventions directes des SDC et des associations de commerçants.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes sont versées à la Ville de Montréal par la Société en commandite Stationnement de Montréal, organisme responsable de la perception et de la gestion des parcomètres pour la Ville de Montréal. À chaque début d'année, le calcul de la somme disponible est effectué par le Service des finances sur la base des revenus nets supplémentaires de l'année précédente. Le présent dossier vise à autoriser la répartition des sommes recueillies durant l'année 2015.

La constitution du Fonds s'appuie sur les **revenus nets** supplémentaires puisqu'il faut soustraire du total les coûts marginaux associés à la croissance des revenus découlant de la modification des tarifs (par exemple les coûts récurrents reliés notamment à la collecte et au comptage ainsi qu'à l'utilisation de cartes de crédit et des coûts ponctuels engendrés, entre autres, par la programmation des bornes et parcomètres, par la pose de nouvelles étiquettes de tarifs, etc.).

Pour l'année 2016, sur la base des remises de l'année 2015, une somme totale de 1 593 163 \$ est disponible pour le Fonds de dynamisation des rues commerciales de l'arrondissement du Plateau - Mont-Royal. Le tableau mis en pièce jointe précise les modalités de partage de la somme.

La somme disponible pour le volet I « Soutien aux SDC » est de 1 433 846 \$. La répartition entre les SDC existantes est effectuée selon le nombre de membres et le budget des cotisations obligatoires adopté par les membres l'année précédente (poids égal à chaque critère). Une règle d'allocation maximale du Fonds limite le montant de la subvention au montant des cotisations obligatoires des membres à leur SDC. La contribution à verser à chacune des SDC serait la suivante : Société de développement commercial Carrefour du Plateau-Mont-Royal (663 846 \$), Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent (570 000 \$), Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis (200 000 \$).

La somme disponible pour le volet III « Besoins complémentaires » est de 159 317 \$ et elle sera virée à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement avec la collaboration d'associations de commerçants.

Le montant des subventions à verser aux SDC pour le volet « Soutien aux SDC », qui représente un somme de 1 433 846 \$, a été provisionné aux livres de la Ville pour l'exercice financier 2015. En conséquence le paiement de ces subventions ne nécessite aucun crédit budgétaire en 2016.

La somme requise pour le volet « Besoins complémentaires » de 159 317 \$ sera réservée par le biais d'une demande de surplus de gestion 2015 et virée ultérieurement à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal afin d'optimiser l'utilisation des fonds par la réalisation de projets structurants sur les différentes artères commerciales de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En soutenant le dynamisme des artères commerciales situées au coeur des quartiers, la Ville favorise la consommation à proximité des milieux de vie, un élément important au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts envisagés sont les suivants :

- pouvoir d'attraction accru par le renforcement concurrentiel des secteurs commerciaux ciblés;
- attraction et fidélisation de la clientèle;
- contribution à une plus grande prise en charge par les commerçants de leur développement au sein des SDC et des associations volontaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Mars 2016 Avis de motion
- Avril 2016 Adoption du règlement
- Mai 2016 Versement des subventions non récurrentes aux SDC et virement de la portion de 10 % à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michael TREMBLAY, Le Plateau-Mont-Royal
Christian C NADEAU, Service des finances

Lecture :

Christian C NADEAU, 27 janvier 2016
Michael TREMBLAY, 26 janvier 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel VALADE
Conseiller économique

ENDOSSÉ PAR

Serge GUÉRIN
Directeur

Le : 2016-01-25



Dossier # : 1164213001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable".

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000\$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-22 07:07

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1164213001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division Gestion durable de l'eau
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	Gestion de l'eau
Objet :	Adopter le règlement intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 125 836 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux prévus au projet Optimisation des réseaux d'eau potable".

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a lancé un des plus vastes chantiers de son histoire, soit la remise à niveau de ses infrastructures liées à l'eau et la gestion efficace de cette ressource sur son territoire. Dans le cadre de la Stratégie de l'eau 2011-2020, l'un des projets majeurs identifié est la régulation de la pression sur le réseau d'eau potable. Cette stratégie de régulation, recommandée par l'International Water Association (IWA), permet de diminuer les bris de conduites et des entrées de services, de réduire le volume de fuites, et d'augmenter la durée de vie utile des conduites, ce qui amène des économies substantielles. Elle a déjà été utilisée avec succès par plusieurs villes, principalement en Europe. Le Service de l'eau compte réaliser de trois à quatre secteurs de régulation de la pression (SRP) par année sur une période de dix ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0412 - 18 juin 2015 - Accorder un contrat à Groupe TNT, pour le projet Régulation de la pression - travaux de construction - agglomération de Montréal - 2015 - Dépense totale de 4 835 184,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10178 - 4 soumissionnaires.
CG15 0343 - 28 mai 2015 - Autoriser une dépense additionnelle de 531 707 \$, taxes incluses, pour les travaux de « Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 » dans le cadre du contrat accordé à Coffrage Alliance (CG14 0341), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 848 778 \$ à 6 380 485 \$, taxes incluses.

CG14 0341 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Coffrage Alliance Ltée pour le projet Construction de chambres de régulation de la pression - Agglomération de Montréal 2014 - Dépense totale de 6 609 119 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10145 (5 soum.).

CG14 0344 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de secteurs de régulation de pression et la réhabilitation de chambres de mesure de pression sur le réseau primaire pour une somme maximale de 8 324 053,18 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13441 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE14 1111 - 30 juillet 2014 - d'approuver un projet de convention par lequel Centris Technologies inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la programmation de chambres de régulation et de mesure sur l'aqueduc, pour une somme maximale de 68 387,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14-13359 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG13 0305 - 29 août 2013 - Accorder un contrat de services professionnels pour la conception, les plans et devis, ainsi que les services bureau pendant la construction de chambres de régulation de la pression et de mesure du débit, à SNC-Lavalin inc. pour la somme maximale de 845 848,08 \$, taxes incluses et à BPR-Infrastructures inc. pour la somme maximale de 564 389,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12579 (4 soum.) / Approuver les deux projets de convention à cette fin.

CG12 0222 - 21 juin 2012 - Approuver la programmation de travaux d'infrastructures d'eau d'agglomération admissibles au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités volet 1.4 visant l'implantation d'instruments de mesure de la distribution et de régulation de la pression sur le réseau d'aqueduc et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

DESCRIPTION

Le projet Optimisation des réseaux comporte 2 volets :

Volet 1 : Régulation de la pression et mesure de la distribution

Ce volet vise la sectorisation de zones problématiques du réseau d'aqueduc secondaire en vue d'y appliquer la régulation de la pression et la mesure de la distribution. Il est prévu de créer près de 40 secteurs de régulation de pression et de mesure de la distribution de l'eau au cours des prochains 10 ans pour couvrir plus de 55 % du territoire de l'agglomération. Trois (3) secteurs ont été réalisés en 2015 et deux (2) autres le seront en 2016.

Volet 2 : Mesure du transport de l'eau potable

Le réseau de conduites pour le transport de l'eau à travers l'agglomération de Montréal compte plus de 740 km de conduites principales (réseau primaire). Moins de 20 % de la distribution de l'eau sur le réseau primaire est mesurée. Ce volet vise à améliorer le suivi sectoriel de la distribution sur le réseau primaire.

JUSTIFICATION

Bénéfices du volet 1:

La régulation de la pression par secteur consiste, dans un premier temps, à abaisser la pression de nuit (qui augmente lorsque la consommation baisse) au niveau de la pression habituelle. La pression dans les conduites est donc stabilisée. Cela permet de réduire de façon significative les risques de bris de conduites, les bris d'entrées de service et les pertes d'eau potable dans le réseau. La mesure de la distribution en secteur permet de mieux suivre l'évolution des pertes d'eau en réseau selon les meilleures pratiques et d'accélérer les efforts de correction des fuites.

Bénéfices du volet 2 :

D'une part, il est nécessaire de pouvoir mesurer et suivre en temps réel le fonctionnement

du réseau. D'autre part, ce volet permet d'améliorer la gestion courante de la distribution par des interventions plus rapides sur le réseau primaire lorsque les mesures indiquent des dysfonctionnement (en pression ou en débit) ou encore des pertes anormales (nouveaux bris). Ces mesures serviront notamment à définir les cibles géographiques prioritaires de détection active des fuites sur le réseau primaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement permettra de financer les travaux du projet "Optimisation des réseaux" prévu au programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de même que pour l'année 2015 du programme triennal d'immobilisations 2015-2017 de l'agglomération de Montréal. L'ensemble de ces travaux est de compétence d'agglomération puisqu'il concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la "Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations".

Certains de ces travaux bénéficieront de subventions dont les taux varient selon les programmes.

Il est important de souligner que ce règlement comporte des modalités spécifiques de remboursement. En effet, le règlement prévoit que des quotes-parts seront perçues de chacune des municipalités liées afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt qui sera contracté relativement aux dépenses admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et contribution du gouvernement du Québec (TECQ). Les quotes-parts, établies sur la base des dépenses réelles, seront réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des régions en date du 26 novembre 2008, (2008) 140 G.O. II, 5067A. Ces quotes-parts seront assujetties aux mêmes modalités de paiements que celles de la quote-part générale.

Par ailleurs, le règlement prévoit que toute municipalité liée pourra, si elle le désire, s'exempter en tout ou en partie du paiement de la quote-part pour le reste du terme de l'emprunt en payant en un seul versement sa part du capital ou une partie de celui-ci. L'offre de paiement comptant sera faite aux municipalités liées à la suite du dépôt du rapport financier annuel de la Ville de Montréal. Les subventions TECQ ainsi que la réserve locale que la Ville de Montréal inscrit dans ces projets, tiennent lieu de paiement comptant pour celle-ci.

Pour les dépenses qui ne sont pas admissibles à ces programmes de subventions, le financement de l'emprunt proviendra des revenus généraux de l'agglomération de Montréal.

Le terme total de cet emprunt et de ses refinancements ne doit pas excéder 20 ans.

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet financé par ce règlement d'emprunt contribuera à la pratique d'une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du présent règlement d'emprunt est requise afin de permettre les études hydrauliques, les travaux de reconstruction et la mise en service des secteurs de régulation de pression ainsi que des chambres de mesure sur le réseau primaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à l'adoption du règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le règlement d'emprunt devra être approuvé par le ministre des Affaires municipales et Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hervé LOGÉ
C/d Gestion durable de l'eau

ENDOSSÉ PAR

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Le : 2016-01-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-02-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-19



Dossier # : 1160504001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

Il est recommandé :
d'adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le
financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal».

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2016-02-19 13:52

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1160504001

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division des grands parcs métropolitains , Bureau du Mont-Royal
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Parc du Mont-Royal
Projet :	Site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Objet :	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ pour le financement des travaux du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal»

CONTENU

CONTEXTE

Le mont Royal constitue un élément caractéristique prédominant et emblématique de Montréal et comporte des qualités naturelles, culturelles et patrimoniales exceptionnelles. Il accueille chaque année au-delà de cinq millions de visiteurs provenant autant des quartiers limitrophes que de la grande région métropolitaine montréalaise. Les visiteurs sont également des touristes en provenance de partout à travers le monde. Le Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal vise la mise en oeuvre du Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, adopté en 2009, qui s'appuie, entre autres, sur les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal et les énoncés et les politiques interpellant la montagne.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0542 - 24 septembre 2015 - Accorder un contrat à Hubert Blanchette inc. pour le remplacement de bâtiments de services et de billetterie au parc du Mont-Royal (site patrimonial déclaré du Mont-Royal) - Dépense totale de 1 459 419,07 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-6791 (2 soum.)

CG15 0152 - 26 mars 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Services intégrés Lemay & Associés inc. pour la préparation des plans et devis relatifs à l'aménagement d'un nouveau seuil dans le secteur Cedar - Côte-des-Neiges du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 607 938,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 15-14105 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

CE15 0389 - 11 mars 2015 - Approuver un projet de convention par lequel Rousseau Lefebvre inc., Tetra Tech et Pierre-Émile Rocray, firmes ayant obtenu le plus haut pointage

final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la préparation des plans et devis relatifs au réaménagement du secteur du chalet du parc du Mont-Royal, pour une somme maximale de 379 446,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13894 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

CE14 1425 - 17 septembre 2014 - Approuver un projet de convention par lequel Atelier Urban Face inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, en collaboration avec CPF Groupe conseil et Conseiller M. Saban inc., s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour le remplacement des kiosques de parc, secteur lac aux Castors du parc du Mont-Royal - Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, pour une somme maximale de 76 907,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 14 1397 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention; Imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

CG14 0354 - 21 août 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement des aires de jeux 18 mois à 5 ans et 5 à 12 ans dans le parc Jeanne-Mance - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 1 881 353,98 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-6343 (2 soum.)

CG14 0258 - 29 mai 2014 - Accorder un contrat à Les entreprises de construction Ventec Inc. pour les travaux de voirie, d'égout, d'aménagement paysager, d'éclairage et de feux de circulation dans le chemin de ceinture du Mont-Royal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 4 065 908,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 226203 (7 soum.)

CG14 0196 - 1er mai 2014 - Accorder un contrat à Les Excavations Super inc. pour le réaménagement du secteur ouest de la Clairière (Phase 2 du lac aux Castors) dans le parc du Mont-Royal - Site patrimonial du Mont-Royal - Dépense totale de 8 876 425,75 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-6550a (4 soum.)

CM13 0913 - 23 septembre 2013 - Accorder un contrat à Urbex construction inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soumissions)

CG13 0393 - 26 septembre 2013 - Accorder un contrat à URBEX construction inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont - Dépense totale de 2 053 811,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 6435 (8 soum.)

DESCRIPTION

L'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre les projets en cours de réalisation et de compléter les travaux prévus au Programme (2016-2018) :

- chemin de ceinture : tronçons 4a et 4b secteur du chemin de la Polytechnique, tronçon 6 - Bois d'Outremont;
- secteur du lac aux Castors : remplacement des kiosques de service; restauration et aménagement de la clairière ouest (lot 2);
- parc Jeanne-Mance : réaménagement des aires de jeu du secteur Duluth-Rachel;
- secteur du chalet du Mont-Royal et de ses abords : aménagement du secteur du chalet et de l'escarpement;
- carrefours et entrées du parc : aménagement d'un nouveau seuil à l'entrée Cedar-Côte-des-Neiges;

Également, l'adoption de ce règlement d'emprunt permettra de poursuivre la planification et

de mettre en oeuvre les travaux suivants proposés au PTI 2016 - 2018 :

- chemin de ceinture : tronçon 6 : passerelle et les abords de Camillien-Houde;
- Côte Placide : drainage de surface et éclairage - avenue du Parc/Pins;
- secteur de la Maison Smith : réaménagement temporaire; réaménagement des quatre stationnements de la clairière;
- parc Jeanne-Mance : réaménagement de la pataugeoire; réfection des terrains de tennis, des terrains de volley-ball et du secteur Hôtel-Dieu;
- carrefours et entrées du parc : voie de plaisance Camillien-Houde; réaménagement de l'entrée Cedar-Des Pins;
- flancs du mont Royal : réservoir de haut niveau (gestion des eaux pluviales); mise en valeur du monument McTavish; réfection du sentier de l'escarpement et du plateau intermédiaire.

Des phases subséquentes du projet Escales découvertes du mont Royal (legs du 375e) sont prévues après 2017 et elles seront intégrées au présent au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

JUSTIFICATION

L'adoption, par les instances, d'un projet de règlement autorisant un emprunt de 21 860 000 \$ est requise pour reconduire les engagements prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce règlement d'emprunt servira au financement du programme numéro 34250 - Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal prévu à la programmation du PTI 2016-2018. La période de financement de cet emprunt ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'adoption de ce règlement permettra de réaliser des projets qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise adopté en 2010.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le règlement d'emprunt s'avère nécessaire à la poursuite du Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion pour le règlement d'emprunt : février 2016
Adoption du règlement d'emprunt par le CG : février 2016
Approbation par le MAMOT : mars-avril 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mario PRIMARD)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy AUDET
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-02-08

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457

Approuvé le : 2016-02-16



Dossier # : 1166213001

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le règlement R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$

IL EST RECOMMANDÉ

d'approuver le règlement R-156-1, modifiant le règlement R-156 autorisant un 29 500 000 \$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-Vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, RLRQ, c. S-30.01).

Signé par	Sylvie - Ext TREMBLAY	Le 2016-02-15 10:22
------------------	--------------------------	----------------------------

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

RECOMMANDATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Secrétariat général



À l'usage du secrétariat général

Article de l'ordre du jour numéro: 10.1

Assemblée du: 3 FÉVRIER 2016

Résolution numéro: CA-2016-014

Recommandation

D'APPROUVER la modification du livre Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018, pour remplacer le numéro du projet GPM 01.50.00 intitulé « Garage Côte-Vertu » pour le numéro du projet GPM 08.01.01 intitulé « Garage Côte-Vertu » pour le métro, sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures, et pour modifier le montant final de 350 157 501 \$ à 401 500 000 \$ incluant les taxes nettes de ristourne, les frais financiers et la portion non capitalisable.

D'APPROUVER le règlement d'emprunt R-156-1, modifiant le règlement d'emprunt R-156 autorisant un emprunt de 29 500 000\$ pour financer l'acquisition de terrains et des services professionnels pour la construction d'un garage et d'un quai à la station Côte-vertu, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 394 500 000 \$, taxes nettes de ristournes et incluant les frais financiers, pour un terme maximal de trente (30) ans pour y inclure l'ensemble des coûts de construction du garage et des activités prévues au projet.

D'AUTORISER la Société à renflouer dans ses fonds généraux une somme maximale 36 500 000 \$, soit dix pour cent (10 %) provenant du ou des emprunts à être effectués en vertu du présent règlement, représentant les sommes engagées avant l'adoption du présent règlement relativement aux objectifs de ce dernier.

Voir suite de la rubrique *Recommandation*

LE TOUT POUR UN MONTANT TOTAL POUR LA SOCIÉTÉ DE:

\$ -

D.E. responsable: Métro

Nom: André Poisson

Titre: Directeur exécutif

Date: 21 janvier 2016

Signature: [Signature]

D.E. responsable: Planification, finances et contrôle

Nom: Linda Lebrun

Titre: Directrice exécutive

Date: 21 janvier 2016

Signature: [Signature]

Secrétaire de l'assemblée: [Signature]

Exposé du besoin

Modification du PTI 2016-2018

Afin de pouvoir adopter le nouveau règlement d'emprunt pour financer le projet « Garage Côte-Vertu » pour le réseau du métro sous la rubrique Patrimoine immobilier et infrastructures, il y a lieu de modifier le PTI 2016-2018.

Autorisation du règlement d'emprunt R-156-1

La première partie du projet consiste à faire l'acquisition des terrains et de services professionnels requis pour débiter la préparation des plans et devis et est autorisé par le R-156 pour un montant de 29 500 000 \$.

La deuxième partie du projet consiste en la construction et la mise en service du garage incluant les divers services professionnels requis, les travaux en infrastructures, en gestion et des travaux de transfert qui nécessitent une modification du R-156 pour l'augmenter à 394 500 000 \$.

Voir suite de la rubrique *Exposé du besoin*

Date de révision:

CLIQUER POUR METTRE À JOUR

GED:

CORIE CONFORME
[Signature]
SECRETARE GÉNÉRAL ADJOINT
MONTRÉAL 4.02.2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt R-156-1, modifiant le R-156 afin d'augmenter le montant déjà autorisé du R-156 de 29 500 000 \$ à 394 500 000 \$ pour le projet «Garage Côte-Vertu»

Démarche, solution proposée et conclusion

Avec le report de la mise en service du prolongement qui est maintenant annoncé par le MTQ et l'AMT pour 2021 au plus tôt, il existe un enjeu quant à la disponibilité de positions de garage pour garer tous les trains sur le réseau. En effet, le contrat MPM-10 prévoit le remplacement des 38 trains de type MR-63, sept (7) trains supplémentaires pour bonifier le service sur le réseau jusqu'en 2018 et sept (7) trains additionnels pour un futur prolongement. À la fin de 2018, avec la réception de ces 52 nouveaux trains et le retrait des 38 trains MR-63, la flotte totale comptera 99 trains. De ces trains, 92 pourront être garés sur le réseau, en utilisant des positions de garage, des positions de stationnement temporaires, ainsi que les ateliers de maintenance. L'enjeu consiste donc à garer les sept (7) trains acquis pour le projet de prolongement et une solution devait être trouvée en attendant la mise en service du prolongement.

La solution retenue est la construction d'un garage avec un raccordement aux voies exploitées à la station Côte-Vertu. Elle permet, entre autres, l'augmentation de l'offre de service pour absorber l'accroissement de l'achalandage selon les prévisions de l'AMT, l'exploitation et l'entreposage des sept (7) trains acquis pour le prolongement avant la mise en service de ce dernier, la diminution de l'envergure des nouvelles infrastructures requises dans le cas d'un prolongement de la ligne 2 - Orange au-delà de la station Côte-Vertu et permet un entretien de proximité plus efficace avec la présence d'une voie d'atelier incluant une fosse d'entretien, située dans le garage. A cet égard, il a été décidé d'abandonner le projet de quai originalement prévu dans le règlement d'emprunt R-156.

Le coût complet du projet est de 401 500 000 \$ taxes nettes de ristournes. Un montant de 394 500 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, soit 383 994 152 \$ de coût de projet taxes nettes de ristournes et 10 505 848 \$ de frais financiers. Un montant de 7 000 000 \$ représentant des coûts d'exploitation non capitalisables sera financé par un budget d'exploitation.

Le 19 novembre 2015, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a approuvé le règlement d'emprunt R-156 d'un montant de 29 500 000 \$ pour permettre à la STM de réaliser l'acquisition des terrains et le début de la préparation des plans et devis. À la présente recommandation, la STM vise à une demande d'augmentation du règlement d'emprunt à 394 500 000 \$ pour financer le projet en entier.

Voir suite de la rubrique *Démarche, solution proposée et conclusion*

Cheminement décisionnel – Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets) et Comité du conseil d'administration (Indiquer le nom et la date)

Comité: Comité GPP (Gestion de portefeuille de projets)

Date: 03 09 2015
JJ MM AAAA

Comité:

Date: JJ MM AAAA

Développement durable - Précisez les liens avec les objectifs du Plan de développement durable 2020 et, lorsqu'applicable, avec les principes d'approvisionnement responsable de la STM .

Pour ce projet, une certification en développement durable sera visée. Puisque la certification LEED ne peut s'appliquer dans ce type de milieu, l'obtention de la nouvelle certification Envision™ sera la cible, car ce type de certification s'applique à des projets de métro.

Ce projet contribue à neuf (9) des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020, notamment parce qu'il visera une certification en développement durable

Voir suite de la rubrique *Développement durable*

Préparé par: Soutien et exploitation et projets

Nom: Minh Trung Nguyen

Titre: Conseiller en gestion financière de projets

Service: Soutien et exploitation et projets

Nom: Réal Boyer

Titre: Chef de division

Signature: 

Date: 26 JANVIER 2016

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt R-156-1, modifiant le R-156 afin d'augmenter le montant déjà autorisé du R-156 de 29 500 000 \$ à 394 500 000 \$ pour le projet «Garage Côte-Vertu»

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

Chantier 1: Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Chantier 3: Contribuer à la planification du territoire

Chantier 4: Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Chantier 5: Réduire notre empreinte écologique

Chantier 6: Limiter nos émissions atmosphériques

Chantier 7: S'approvisionner de façon responsable

Chantier 8: Agir en employeur responsable

Chantier 9: Sensibiliser, former et outiller nos employés

Chantier 10: Engager nos parties prenantes

Suite de la rubrique

Recommandation Exposé du besoin Démarche, solution proposée et conclusion Développement durable Subvention

RECOMMANDATION / SOMMAIRE EXÉCUTIF

Objet: Adoption du règlement d'emprunt R-156-1, modifiant le R-156 afin d'augmenter le montant déjà autorisé du R-156 de 29 500 000 \$ à 394 500 000 \$ pour le projet «Garage Côte-Vertu»

Informations financières S/O

Imputations comptables	Imputation 1	Imputation 2	Imputation 3 ¹	Total
Centre				
Compte				
Ordre interne				
Réseau activité				
Règlement d'emprunt				
Montant toutes taxes incluses pour l'ensemble du contrat				0,00

1. S'il y a plus de 3 imputations comptables, indiquer le total des imputations comptables 3, 4, 5, etc. dans la colonne «Imputation 3» et fournir un tableau en annexe pour chaque imputation comptable.

Ventilation des coûts S/O

Période couverte par le contrat : de JJ MM AAAA à JJ MM AAAA

-	2016	2017	2018 et suivantes ³	Total
(A) Base ²				0,00\$
(B) TPS	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(C) TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(D) Montant toutes taxes incluses (A + B + C)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(E) Ristourne TPS et TVQ	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$
(F) Montant net (D - E)	0,00\$	0,00\$	0,00\$	0,00\$

2. S'il y a plusieurs imputations comptables, indiquer le cumulatif sur cette page et fournir un tableau en annexe par imputation comptable.

3. Si le contrat se poursuit après 2017, indiquer le total des années 2017 et suivantes dans la colonne visée et fournir un tableau en annexe pour chacune des années visées dans cette colonne.

Subvention, financement et certification S/O

Selon le MTQ, ce projet est admissible à une subvention pour un coût total capitalisable estimé du Projet qui s'établit à 394,5M\$. Le Projet serait financé à hauteur de 75 % du coût total admissible par le MTQ en vertu du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP). Cette qualification devra être confirmée par le MTQ.

Voir suite de la rubrique *Subvention*

Certification de fonds

Certification de fonds requise ? **NON**

Disponibilité des fonds ?


Trésorier: 

Date: **1/2/2018**

**Annexe 1
VENTILATION DES COÛTS**

	Projet	Montant estimé*	Total*
A	Acquisition de terrains		
	Coût d'acquisition et indemnité pour les terrains	9 570 000 \$	
	Services professionnels et autres services (évaluateur indépendant, inspections, analyses de sols, frais de notaire, arpentage et toutes autres services pertinentes)	850 000 \$	+
	Main d'œuvre interne	1 556 350 \$	
	Sous-total A :		11 976 350 \$
B	Construction du garage avec un raccordement aux voies exploitées		
	Infrastructures	169 036 952 \$	
	Équipements Métro	92 147 657 \$	
	Développement durable	1 743 297 \$	
	Frais généraux de chantier et d'entreposage	2 641 359 \$	
	Services professionnels et autres services relatives à la construction du garage	50 331 210 \$	
	Main d'œuvre interne et tous les coûts du bureau de projets	16 070 720 \$	
	Sous-total B :		331 971 195 \$
	Contingences	23 777 400 \$	
	Taxes nettes de ristournes	16 269 207 \$	
	Sous-total - Contingences et Taxes :		40 046 607 \$
	TOTAL DES ITEMS AINSI QUE DES CONTINGENCES ET TAXES :		383 994 152 \$
	Frais financiers		10 505 848 \$
	GRAND TOTAL :		394 500 000 \$

* Les montants indiqués en regard de chacun des projets étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses projets s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans un autre projet prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, l'Agence métropolitaine de transport (ci-après « AMT ») a reçu l'autorisation du ministre des Transports de réaliser les études de trois (3) prolongements du réseau du métro soit la ligne 5 – Bleue vers Anjou, la ligne 4 – Jaune à Longueuil et la ligne 2 – Orange vers Laval. L'AMT a par la suite constitué le bureau de projet de l'AMT pour ces trois (3) prolongements afin de réaliser les études pour le programme « Prolongements du métro du Montréal métropolitain », sur le prolongement des lignes 2 – Orange, 4 – Jaune et 5 – Bleue du réseau du métro du Montréal métropolitain.

Dans le contexte des projets de prolongements, la STM a signé des mandats avec l'AMT afin de fournir des services professionnels touchant les volets Équipements métro, Matériel roulant et Exploitation (EME) ainsi que d'autres services connexes. À cet effet, la STM a créé son propre bureau de projets *Prolongements Métro et autres projets de transport terrestre guidé* (ci-après le « Bureau de projets »), qui est dédié principalement à la réalisation des études touchant les volets dont elle a la responsabilité.

Sur la base des recommandations formulées dans le dossier de présentation stratégique (DPS), le ministre des Transports autorisait le 20 septembre 2013 la réalisation des études pour le dépôt du dossier d'affaires initial (DAI) du prolongement de la ligne 5 – Bleue de la station Saint-Michel à Anjou. Le prolongement de cette ligne est le premier stade du programme parmi les prolongements du réseau du métro à réaliser. Avec ce prolongement, l'offre de service devra être augmentée sur la ligne 2 – Orange en raison du transfert de clients supplémentaires à la station Jean-Talon. Le projet de construction d'un garage à la station Côte-Vertu a donc été intégré au projet de prolongement afin d'être en mesure de garer tous les trains requis au service sur la ligne 2 – Orange.


Avec le report de la mise en service du prolongement qui est maintenant annoncé par le MTQ et l'AMT pour 2021 au plus tôt, il existe un enjeu quant à la disponibilité de positions de garage pour garer tous les trains sur le réseau. En effet, le contrat MPM-10 prévoit le remplacement des 38 trains de type MR-63. De plus, il contient aussi sept (7) trains supplémentaires pour bonifier le service sur le réseau jusqu'en 2018. Finalement, sept (7) trains additionnels prévus pour un futur prolongement ont été intégrés au contrat pour un total de 52 trains MPM-10. À la fin de 2018, avec la réception de ces 52 nouveaux trains et le retrait des 38 trains MR-63, la flotte totale comptera 99 trains. De ces trains, 92 pourront être garés sur le réseau, en utilisant des positions de garage, des positions de stationnement temporaires, ainsi que les ateliers de maintenance. L'enjeu consiste donc à garer les sept (7) trains acquis pour le projet de prolongement et une solution devait être trouvée en attendant la mise en service du prolongement.

En tenant compte de la nouvelle date de mise en service du stade 1 (ouverture en 2021 au plus tôt), il est important de souligner que, pendant une longue période, le réseau ne comptera pas assez de positions pour garer tous les trains de la flotte. Afin de résoudre cette problématique, la STM a proposé au MTQ de devancer la construction du garage Côte-Vertu.

Compte tenu des éléments suivants :

- la construction du garage Côte-Vertu est déjà prévue au projet de prolongement;
- la nécessité de construire rapidement ce garage afin que la STM soit en mesure d'y garer les sept (7) trains du projet de prolongement;
- la STM peut ne pas être assujettie à la nouvelle Directive de la Société québécoise des infrastructures (SQI) sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publique;
- les mandats d'étude pour le prolongement de la ligne 5 – Bleue, déjà octroyés par l'AMT à la STM et au consortium PL5, incluent l'avant-projet préliminaire de ce garage.

Les instances décisionnelles, soit le MTQ, l'AMT et la STM, ont pris la décision d'accélérer l'étude pour l'ajout d'un garage à la station Côte-Vertu et de placer la réalisation du projet sous la gouverne de la STM. La STM a donc été chargée, avec la collaboration du bureau de projet de l'AMT, de préparer l'étude de faisabilité pour ce projet. Il a été aussi confirmé que,

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

dès que l'autorisation gouvernementale sera obtenue, ce projet de garage sera réalisé sous la gouverne de la STM dans le but de minimiser les délais et de démarrer les plans et devis le plus rapidement possible.

Les résultats de l'étude de faisabilité ont été présentés par la STM au MTQ le 26 août 2015. Tel que mentionné dans la demande de règlement d'emprunt R-156 de mai 2015, l'étude incluait aussi l'ajout d'un 3^e quai à la station Côte-Vertu afin d'augmenter la capacité du service. Cependant, suite à une analyse plus approfondie, la construction de ce 3^e quai a été retirée de l'envergure du projet. Les conclusions de l'étude présentent un coût pour le projet évalué à 401,5 M\$ incluant 7 M\$ en budget d'exploitation non capitalisable.

Étant donné les enjeux liés à l'échéancier, l'approbation du règlement d'emprunt du projet au Conseil d'administration de la STM du mois de février est cruciale. L'échéancier de projet prévoit l'adjudication du premier contrat de construction en novembre 2016 et le règlement doit avoir été approuvé par le MAMOT pour pouvoir procéder à cette adjudication.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Approbation du Conseil d'administration de la STM d'un règlement d'emprunt partiel de 29,5 M\$ pour permettre :

- l'achat des terrains essentiels à la réalisation du projet;
- le début des plans et devis de cette nouvelle infrastructure.

N.B. Le 394,5 M\$ du RE inclus le 29,5 M\$ du RE partiel déjà approuvé.

DESCRIPTION

Ce règlement d'emprunt, couvrant tous les besoins du projet, est basé sur l'étude de faisabilité déposée en août 2015. Il est requis pour le financement des services professionnels afin de réaliser toutes les étapes du projet, pour l'acquisition de terrains et servitudes, pour la réalisation de la Mise En Œuvre (MEO), pour la Mise En Service (MES) et pour le transfert du nouveau garage à l'exploitation de la STM.

➤ Financement des services professionnels

La mise en place d'un bureau de projet est essentielle pour un projet de cette envergure. Des professionnels de toutes les spécialités seront nécessaires pour veiller au bon déroulement du projet. Une équipe de gestion de projet sera mise en place pour coordonner et s'assurer que le projet intègre les spécifications demandées, dans l'échéancier prévu et selon le budget estimé. De plus, des locaux seront nécessaires pour loger cette équipe. Les coûts des services professionnels sont inclus dans les budgets présentés ici-bas avec l'acquisition des terrains et la construction du garage.

➤ Acquisition des terrains et servitudes

Des terrains et des servitudes seront acquis pour la construction de ces infrastructures. Un site de grande envergure permettra la construction du garage. La partie tunnel sera construite en souterrain, mais le faisceau de voies sera construit à ciel ouvert et recouvert par la suite. Deux (2) terrains de grandes dimensions seront acquis pour cette portion d'infrastructure. Ces terrains ont déjà été achetés par la STM en janvier 2016 grâce au règlement d'emprunt partiel de 29,5 M\$ approuvé par le Conseil d'administration de la STM du 6 mai 2015. Deux (2) autres parcelles de terrain sont nécessaires pour la construction de la structure auxiliaire du tunnel de raccordement et du puits du poste de ventilation mécanique à l'extrémité du garage. Les négociations pour ces sites auront lieu en 2016.

➤ Construction du garage :

- Un garage est aménagé avec trois (3) tunnels permettant de garer huit (8) trains. Un faisceau de voies, comportant une largeur pour desservir cinq (5) tunnels, sera construit afin de transférer les trains de la voie de raccordement aux voies de garage. Un des tunnels du garage contiendra une voie d'atelier avec une fosse servant à l'entretien des trains incluant différents locaux requis pour le personnel et les équipements. De plus,

stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

une structure auxiliaire sera ajoutée près du garage regroupant un poste de redressement, des postes secondaires de distribution, un ascenseur, un monte-charge et un escalier de secours se rendant à la surface. Une autre structure auxiliaire sera ajoutée pour le puits du poste de ventilation mécanique situé à l'extrémité du garage. Cette structure sera reliée à l'arrière-gare de la station Côte-Vertu.


- Un tunnel de raccordement au garage est construit et raccordé aux voies de l'arrière-gare du terminus Côte-Vertu.
- Quatre (4) positions de garage sont aménagées dans le raccordement. Deux (2) de ces positions remplaceront les deux (2) positions actuellement disponibles dans l'arrière-gare, mais qui seront éliminées par la pose d'appareils de voie qui lieront le nouveau raccordement à l'arrière-gare actuelle.
- Une structure auxiliaire est aménagée dans le tunnel de raccordement du garage afin d'intégrer un poste d'épuisement et une sortie de secours pour les employés.
- Des aménagements en surface seront prévus pour les trois (3) structures auxiliaires. De plus, des espaces de stationnement pour les véhicules personnels d'employés de la STM ainsi que pour les véhicules de la STM seront aménagés près du garage;
- Divers appareils de voie seront installés afin d'assurer le déplacement des trains. De plus, un appareil de voie de type « communication simple » sera installé à l'avant-gare de la station Côte-Vertu et un escalier doit être ajouté au niveau du quai de la voie no 2 afin d'offrir un quai banalisé (utilisation de ce quai comme quai d'embarquement et de débarquement) dans le but de faciliter la circulation des clients. L'installation de cet appareil de voie nécessitera la fermeture du terminus Côte-Vertu pendant 10 semaines. Des mesures transitoires devront être mises en place afin d'offrir le service pendant cette période.
- Pour toutes ces infrastructures, l'ensemble des domaines et systèmes Équipements métro (Énergie, Installations motorisées, TCPE, Contrôle de trains et Voie) seront touchés par l'installation d'équipements ainsi que l'intégration des divers systèmes aux opérations du réseau du métro.

En tout temps, le projet tiendra compte de la gestion des parties prenantes ainsi que de la gestion du changement. À la fin du projet, des activités de transfert des infrastructures et équipements seront planifiées.

JUSTIFICATION

Les principaux bénéfices associés à la construction du garage Côte-Vertu sont :

- Permet l'augmentation de l'offre de service pour absorber l'accroissement de l'achalandage selon les prévisions de l'AMT avec ou sans le prolongement de la ligne 5 – Bleue.
- Permet d'exploiter les 7 trains acquis pour le prolongement avant la mise en service de ce dernier.
- Permet d'éviter l'entreposage des 7 trains acquis pour le prolongement.
- Permet aussi à la STM d'éviter des coûts d'entreposage élevés.
- Diminue l'envergure des nouvelles infrastructures requises dans le cas d'un prolongement de la ligne 2 – Orange au-delà de la station Côte-Vertu.
- Facilite l'accès aux trains garés dans l'arrière-gare de la station Côte-Vertu pour les opérateurs qui doivent prendre en charge ces trains.
- Améliore la flexibilité de l'exploitation de la ligne en permettant de rattraper des retards sur la ligne 2 – Orange. L'utilisation du nouvel appareil de voie en avant-gare de la station Côte-Vertu rendra disponible un deuxième quai d'arrivée (quai banalisé).
- Améliore la régularité et la ponctualité du service rendu aux clients.

 stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

- Permet un entretien de proximité plus efficace par la présence d'une voie d'atelier avec une fosse d'entretien, située dans le garage.
- Permet de balancer le nombre de positions à chaque extrémité de la ligne (25 sur la branche Est donc 56 % et 20 sur la branche Ouest donc 44 %).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour ce règlement d'emprunt, le coût estimé capitalisable du projet est de 394 500 000 \$, taxes nettes de ristournes, plus 7 000 000 \$ en coûts d'exploitation non capitalisables, pour un total de 401 500 000 \$. Ce montant sera financé totalement par règlement d'emprunt, soit 383 994 152 \$ de coût de projet avec taxes nettes de ristournes et 10 505 848 \$ de frais financiers. Le projet complet a été présenté pour une porte 2 au comité de Gestion de portefeuille de projet (GPP) le 3 septembre 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pour ce projet, une certification en développement durable sera visée. Puisque la certification LEED ne peut s'appliquer dans ce type de milieu, l'obtention de la nouvelle certification Envision™ sera la cible, car ce type de certification s'applique à des projets de métro.

Ce projet contribue à neuf (9) des dix (10) chantiers du Plan de développement durable 2020, notamment parce qu'il visera une certification en développement durable.

Chantier 1 Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

- Permettre l'augmentation du nombre de trains en service sur la ligne pour accroître l'offre de service.
- Augmenter l'offre de service, ce qui contribue à absorber l'augmentation de l'achalandage et ainsi maximiser les bénéfices environnementaux, sociaux et économiques du transport collectif.
- Améliorer la fréquence de service avec la réduction de l'intervalle en offrant le service avec une rafale de trains (sortie des trains à partir du garage et de l'arrière-gare pour maintenir une fréquence cible).

Chantier 3 Contribuer à la planification du territoire

- Achats de terrains pour la construction: entente avec l'arrondissement pour la remise en état afin de faire un développement responsable et un aménagement de ces terrains répondant à l'intégration urbaine.
- En complément, le respect de la norme Envision™ permettra de prendre en compte des enjeux d'intégration urbaine.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

- Réaliser un projet qui contribuera à maintenir ou à rendre plus performant le réseau du métro.
- Permettre l'augmentation du service pour augmenter l'achalandage et les revenus.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique


- Projet de construction visant une certification en développement durable (Envision™), ce qui implique de nombreuses améliorations de la gestion environnementale (consommation des ressources, gestion des matières résiduelles, etc.).

Chantier 6 Limiter nos émissions atmosphériques

- Augmenter le nombre de déplacements en mode électrique en améliorant le service.

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable

- Effectif avec l'aide de l'obtention d'une certification en développement durable (norme Envision™).
- Suivi de la Directive sectorielle en approvisionnement responsable de la STM.
- Exigences environnementales et acceptabilité sociale seront incluses aux documents A/O (gestion matières résiduelles, atténuation des nuisances pour les riverains, exigences associées aux critères Envision™, etc.).

 stm	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

Chantier 8 Agir en employeur responsable

- Améliorer les éléments de santé et sécurité dans les nouvelles installations dont le cheminement en tunnel pour les employés.

Chantier 9 Sensibiliser, former et outiller nos employés

- L'obtention de la certification Envision™ permet de sensibiliser les employés au développement durable (au même titre que la certification Or de LEED du centre de transport autobus Stinson).
- Présentation ou communication concernant la démarche pour obtenir la norme.

Chantier 10 Engager nos parties prenantes

- Planification des rencontres avec les parties prenantes / intégration des préoccupations dans le projet.
- Des mesures seront prises pour ne pas nuire aux activités qui se dérouleront aux abords des chantiers de construction.
- Des activités de communication permettront aux équipes de projets de recueillir les préoccupations des parties prenantes afin d'en tenir compte durant la planification, la conception et la réalisation du projet.
- Information sur la démarche et les résultats de la certification Envision™.
- Partage d'expérience avec les autres acteurs du transport collectif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Fermeture de la station Côte-Vertu

La grande majorité des travaux pourra être effectuée en minimisant les impacts sur le service aux clients. Une fermeture de la station Côte-Vertu pendant 10 semaines est par contre requise pour, entre autres, effectuer la pose de l'appareil de voie en avant-gare. Des mesures transitoires seront mises en place, entre autres pour assurer le déplacement de la clientèle via un service d'autobus entre les stations Côte-Vertu et Du Collège durant cette période. Un plan de communication sera préparé pour informer tous ceux qui seront touchés par ces mesures.

Disponibilité de l'arrière-gare de la station Côte-Vertu


Pour l'exploitation, la pose d'appareils de voie en arrière-gare ainsi que le raccordement de la voie vers le garage rendront l'arrière-gare partiellement non disponible pour garer des trains pendant une certaine période. Par contre, les manœuvres de retournement des trains et l'offre de service à la clientèle pourront être maintenues au terminus Côte-Vertu. Si les travaux en arrière-gare affectent l'exploitation plus longtemps que la période estivale 2018, des mesures spéciales devront être mises en place afin d'assurer l'offre de service requise avant et après cette période estivale. De plus, des mesures transitoires affectant certaines activités du métro pourront être réalisées, au besoin.

Relocalisation de la fosse d'entretien située dans l'arrière-gare de la station Côte-Vertu

Du côté de l'entretien, la fosse d'entretien, actuellement située dans l'arrière-gare de la station Côte-Vertu, sera détruite et un nouvel aménagement sera réalisé dans le garage. Pendant près de deux (2) ans, la fosse actuelle ne sera plus disponible en raison des travaux dans l'arrière-gare et les activités d'entretien du matériel roulant devront être relocalisées ailleurs sur le réseau.

Entreposage temporaire lors de la livraison des sept (7) derniers trains

En raison des délais actuels pour réaliser ce projet, la STM devra prévoir l'entreposage temporaire des sept (7) derniers trains de la commande MPM-10 qui seront livrés en 2018. Puisque les nouvelles infrastructures ne pourront pas être mises en service avant août 2020, une solution temporaire, qui consiste à garer ces trains dans un tunnel du réseau appelé « raccordement de Castelnau », devra être mise en place par la STM afin d'accueillir ces trains. L'utilisation de cet emplacement devra donc être envisagée seulement pendant une période limitée et des processus devront être mis en place pendant cette période pour maintenir en fonction ces trains. Ces processus auront un impact sur les opérations d'autant plus que ce raccordement est déjà utilisé pour d'autres services du métro. Cette solution comporte plusieurs problématiques de logistique tout en ne permettant pas d'exploiter ces trains. Pour ce dernier point, il faut compter sur un effet de dévaluation annuelle de ce matériel roulant qui ne pourra pas être utilisé pour offrir du service supplémentaire. Le coût d'entreposage sur 26 mois, non inclus dans le budget du projet, est évalué à environ 800 000 \$, en dollars 2015.

	Sommaire décisionnel du règlement		
Titre	Garage Côte-Vertu	Date :	03 février 2016
Numéro	GPM 08.01.01 (R-156-1)	Montant du règlement d'emprunt :	394 500 000 \$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION.


N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes	Durée
- Demande de règlement d'emprunt	- CA février 2016
- Approbation du dossier d'affaires (conseil des ministres)	- septembre 2016
- Mise en œuvre (adjudication du premier contrat)	- novembre 2016
- Mise en œuvre	- 2016 à 2020
- Fin des travaux	- fin 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.


 COPIE CONFORME
 SECRETAIRE GÉNÉRAL ADJOINT
 MONTRÉAL 4.02.2016



Extrait du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'administration
de la Société de transport de Montréal

tenue le 3 février 2016 à 17 h 30

au siège social de la STM – 800, De La Gauchetière Ouest, Montréal

CA-2016-014 ADOPTION DU RÈGLEMENT R-156-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)

ATTENDU que le 6 mai 2015, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « Règlement R-156 autorisant un emprunt de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU » (résolution CA-2015-130) (ci-après le « Règlement R-156 »);

ATTENDU que le Règlement R-156 était approuvé par la Ville de Montréal le 18 juin 2015 (CG15 0433), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 1^{er} octobre 2015 (CC15-032) et par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 19 novembre 2015 (AM 283844);

ATTENDU que le projet de construction d'un troisième quai à la station Côte-Vertu tel que décrit au Règlement R-156 a été abandonné;

ATTENDU que le projet de construction d'un garage souterrain pour les voitures de métro (ci-après le « Garage Côte-Vertu ») tel que décrit au Règlement R-156 requiert l'octroi de nombreux contrats de services professionnels, de construction, de gestion et des travaux de transfert;

ATTENDU que certains contrats de services reliés à l'acquisition de terrains et d'autres reliés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage ont déjà été octroyés suivant le Règlement R-156;

ATTENDU que de nombreux autres coûts sont désormais à prévoir dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu afin de procéder à la construction, la mise en service et le transfert à l'exploitation de la Société de celui-ci;

ATTENDU que ce projet est maintenant prévu au « Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 » de la Société sous la rubrique "Patrimoine immobilier et infrastructures";

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-156;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-156, tel que modifié par le présent Règlement R-156-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (365 000 000 \$)**, portant le montant total de emprunt à **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)** incluant les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A du Règlement R-156;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe A-1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A-1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;



suite résolution CA-2016-014

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (36 500 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-156, tel que modifié par le règlement R-156-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-156.

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification, finances et contrôle et du directeur exécutif - Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Philippe Schnobb
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

- 1° de modifier le programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018 pour remplacer le projet GPM 01.50.00 intitulé «Garage Côte-Vertu» pour le projet GPM 08.01.01 intitulé également « Garage Côte-Vertu » sous la rubrique « Patrimoine immobilier et infrastructures » pour un montant de 401 500 000\$, coût capitalisable et non capitalisable;
- 2° d'adopter le règlement R-156-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$), pour un terme maximal de TRENTE (30) ANS, le tout selon le libellé du projet de règlement joint à la présente pour en faire partie intégrante, dont un original signé par le président et la secrétaire générale de la Société est conservé dans le registre des règlements;
- 3° de remplacer le libellé du Règlement R-156 par ce qui suit : « Règlement R-156 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR VOITURES DE MÉTRO »;
- 4° de consentir à ce que la durée de chacun des emprunts puisse être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la vie utile du bien à financer, ou toutes subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-156, tel que modifié par le règlement R-156-1;
- 5° d'autoriser la Société à renflouer son fonds général d'une somme maximale de TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (36 500 000 \$) provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du présent règlement, pour les sommes engagées aux fins du règlement avant son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire.

Copie conforme au projet de résolution soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée ordinaire, fera foi de son contenu.

Montréal, le 4 février 2016

Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

RÈGLEMENT R-156-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)

ATTENDU que le 6 mai 2015, la Société de transport de Montréal (ci-après la « Société ») approuvait le « Règlement R-156 autorisant un emprunt de VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI À LA STATION CÔTE-VERTU » (résolution CA-2015-130) (ci-après le « Règlement R-156 »);

ATTENDU que le Règlement R-156 était approuvé par la Ville de Montréal le 18 juin 2015 (CG15 0433), par la Communauté métropolitaine de Montréal le 1^{er} octobre 2015 (CC15-032) et par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire le 19 novembre 2015 (AM 283844);

ATTENDU que le projet de construction d'un troisième quai à la station Côte-Vertu tel que décrit au Règlement R-156 a été abandonné;

ATTENDU que le projet de construction d'un garage souterrain pour les voitures de métro (ci-après le « Garage Côte-Vertu ») tel que décrit au Règlement R-156 requiert l'octroi de nombreux contrats de services professionnels, de construction, de gestion et des travaux de transfert;

ATTENDU que certains contrats de services liés à l'acquisition de terrains et d'autres liés à la réalisation d'études, plans, devis et estimations pour la construction du garage ont déjà été octroyés suivant le Règlement R-156;

ATTENDU que de nombreux autres coûts sont désormais à prévoir dans le cadre du projet du Garage Côte-Vertu afin de procéder à la construction, la mise en service et le transfert à l'exploitation de la Société de celui-ci;

ATTENDU que ce projet est maintenant prévu au « Programme triennal des immobilisations 2016-2017-2018 » de la Société sous la rubrique "Patrimoine immobilier et infrastructures";

ATTENDU qu'il y a lieu de pourvoir au paiement de l'ensemble des coûts du projet à même le Règlement R-156;

ATTENDU que, pour assurer le paiement des coûts et réaliser les fins prévues au Règlement R-156, tel que modifié par le présent Règlement R-156-1, il est opportun d'augmenter le montant de l'emprunt de **TROIS CENT SOIXANTE-CINQ MILLIONS DE DOLLARS (365 000 000 \$)**, portant le montant total de emprunt à **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)** incluant les frais financiers, le tout tel que plus amplement décrit à l'Annexe A-1 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, laquelle remplace l'Annexe A du Règlement R-156;

ATTENDU que les montants indiqués en regard de chacun des items de l'Annexe A-1 étant des estimations, si un montant indiqué à l'Annexe A-1 pour un projet s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément contenu dans ce projet ou dans un autre projet prévu au présent règlement dont la dépense est plus élevée, incluant les frais financiers;

ATTENDU que l'article 3.3 du règlement R-091 sur le contrôle et le suivi budgétaires de la Société, tel que modifié par le règlement R-091-1, permet le remboursement dans le fonds général de la Société, d'une somme ne pouvant excéder dix pour cent (10 %) du montant du règlement d'emprunt pour les sommes engagées à même ce fonds pour les fins de ce règlement, avant son approbation par le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir le remboursement, dans le fonds général de la Société, d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (36 500 000 \$)** provenant du ou des emprunts devant être effectués dans le cadre règlement R-156, tel que modifié par le règlement R-156-1, relativement aux sommes ayant pu être engagées par la Société pour les fins du règlement avant son adoption;

ATTENDU qu'il y a donc lieu de modifier le Règlement R-156.

PAR CONSÉQUENT, IL EST DÉCRÉTÉ COMME RÈGLEMENT R-156-1 DE LA SOCIÉTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1;

ARTICLE 2 Le libellé du Règlement R-156, tel que modifié par le Règlement R-156-1 est remplacé par ce qui suit :

« RÈGLEMENT R-156 TEL QUE MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT R-156-1, AUTORISANT UN EMPRUNT DE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$) POUR FINANCER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE POUR VOITURES DE MÉTRO »

ARTICLE 3 L'article 2 du Règlement R-156, est modifié en le remplaçant par ce qui suit :

« La Société est autorisée à emprunter, pour un terme d'une durée maximale de **TRENTE (30) ANS**, un montant en principal n'excédant pas **TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)**, dont le produit doit servir exclusivement aux fins mentionnées au présent règlement et à l'Annexe A-1 du règlement R-156-1; »

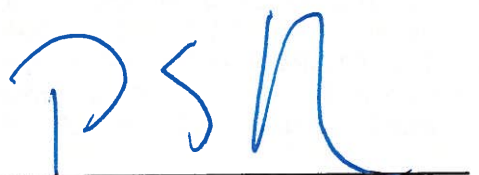
ARTICLE 4 L'Annexe A jointe au Règlement R-156 est remplacée par l'Annexe A-1 jointe au présent Règlement R-156-1 pour en faire partie intégrante;

ARTICLE 5 La durée de chacun des emprunts pourra être fixée au moment où ils sont contractés en fonction de la durée de vie utile du bien à financer ou de toute subvention pouvant être obtenue permettant que ce bien soit financé pour un terme plus court, mais en autant que la durée maximale des emprunts, incluant leur refinancement, ne dépasse pas la durée maximale prévue à l'article 2 du règlement R-156, tel que modifié par le présent règlement R-156-1;

ARTICLE 6 La Société est autorisée à renflouer son fonds général d'une somme maximale de **TRENTE-SIX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (36 500 000 \$)** provenant du ou des emprunts à effectuer en vertu du règlement R-156, tel que modifié par le présent règlement, pour les sommes engagées pour les fins du règlement R-156-1 avant son adoption;

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE 3 FÉVRIER 2016



PHILIPPE SCHNOBB
Président du conseil d'administration


SYLVIE TREMBLAY
Secrétaire générale

Page suivante : Annexe A-1

Copie conforme au projet de la résolution numéro CA-2016-014 concernant l'adoption du Règlement R-156-1 soumis à l'assemblée. Seul le texte consigné au procès-verbal de l'assemblée, tel qu'approuvé par le conseil d'administration à sa prochaine assemblée fera foi de son contenu.

Montréal, le 4 février 2016


Christian Portelance
Secrétaire général adjoint

ANNEXE A-1

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

RÈGLEMENT R-156-1

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT R-156 AUTORISANT UN EMPRUNT DE
VINGT-NEUF MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (29 500 000 \$) POUR
FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS ET DES SERVICES
PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE ET D'UN QUAI
À LA STATION CÔTE-VERTU, AFIN DE MODIFIER LES OBJETS ET LE
LIBELLÉ DU RÈGLEMENT AINSI QUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE
L'EMPRUNT À TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLIONS CINQ
CENT MILLE DOLLARS (394 500 000 \$)**

PROJET	Montant estimé*	Total
A- ACQUISITION DE TERRAINS		
• Coût d'acquisition et indemnité pour les terrains	9 570 000 \$	
• Services professionnels et autres services (évaluateur indépendant, inspections, analyses de sols, frais de notaire, arpentage et tous autres services pertinents)	850 000 \$	
• Main d'œuvre interne	1 556 350 \$	
SOUS-TOTAL A :		11 976 350 \$
B- CONSTRUCTION DU GARAGE AVEC UN RACCORDEMENT AUX VOIES EXPLOITÉES		
• Infrastructures	169 036 952 \$	
• Équipements Métro	92 147 657 \$	
• Développement durable	1 743 297 \$	
• Frais généraux de chantier et d'entreposage	2 641 359 \$	
• Services professionnels et autres services relatifs à la construction du garage	50 331 210 \$	
• Main d'œuvre interne et tous les coûts du bureau de projets	16 070 720 \$	
SOUS-TOTAL B :		331 971 195 \$
CONTINGENCES :	23 777 400 \$	
TAXES NETTES DE RISTOURNES :	16 269 207 \$	
SOUS-TOTAL – CONTINGENCES ET TAXES :		40 046 607 \$
TOTAL DES ITEMS ET DES CONTINGENCES ET TAXES :		<u>383 994 152 \$</u>
Frais financiers		10 505 848 \$
<u>GRAND TOTAL :</u>		<u>394 500 000 \$</u>

*Les montants indiqués en regard de chacun des items étant des estimations, si un montant de cette annexe pour un de ses items s'avère moins élevé que prévu lors de sa réalisation, la différence pourra être utilisée pour le paiement d'un élément prévu au présent règlement, incluant les frais financiers, dont la dépense est plus élevée.



Dossier # : 1160498001

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

Il est recommandé :
de prendre acte du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-02 07:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION **Dossier # :1160498001**

Unité administrative responsable :	Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division Stratégies et produits résidentiels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Logement social et aide aux sans-abri
Projet :	Habitation 2015-2020
Objet :	Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2015.

CONTENU

CONTEXTE

En 2005, le comité exécutif adoptait la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels* qui constitue l'un des outils de mise en œuvre du Plan d'urbanisme et des orientations de la Ville en matière d'habitation. Au moment de l'adoption de la Stratégie, le contexte juridique ne permettait pas d'exiger l'inclusion de logements abordables par voie réglementaire ce qui a mené la Ville à adopter une approche incitative. Le contexte juridique est demeuré le même à ce jour. La Stratégie d'inclusion vise deux grands objectifs :

- Le maintien de la mixité sociale en encourageant le développement, dans les grands sites, d'une gamme diversifiée de logements pour répondre aux besoins de citoyens ayant des revenus variés, favorisant ainsi la création de communautés mixtes et inclusives;
- Le soutien de la production de logements abordables, en facilitant la réalisation de logements sociaux et communautaires et en stimulant la production de copropriétés abordables.

Les cibles visées par la Stratégie sont l'inclusion de 15 % de logements sociaux et communautaires et de 15 % de logements abordables privés dans le cadre de la réalisation de projets résidentiels de 200 logements et plus nécessitant une modification réglementaire importante. Certains objectifs "familles" ont été ajoutés à la suite de l'adoption de la Politique familiale de Montréal en 2008.

Dans le contexte particulier des projets où le promoteur et les autorités de la ville centre et de l'arrondissement concerné conviennent qu'il n'est ni souhaitable et ni pertinent d'inclure sur site des composantes de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés, ou encore lorsque l'identification de projets hors site s'avère difficile voire impossible, le recours à une contribution financière constitue alors le moyen pour le promoteur de se conformer à la Stratégie d'inclusion.

La création du Fonds permettant la gestion des contributions financières reçues des promoteurs a été autorisée par le comité exécutif le 14 mars 2012 par la résolution CE12

0338. Cette résolution permettait :

1- d'approuver la création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels ("le Fonds")*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

2- de créer deux comptes de dépôt corporatifs dédiés à cet effet dont un pour le logement social et communautaire et un autre pour le logement abordable privé ou pour familles.

Le Fonds ainsi créé est un dispositif de nature transitoire, et les objets et principes de base de la Stratégie demeurent inchangés. Elle demeure de nature incitative et vise le développement de logements sociaux et communautaires et de logements abordables privés.

Lors de la création du Fonds, la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements des contributions reçues, des sommes affectées et de l'état général du fonds. Des bilans ont été présentés annuellement depuis 2012. Le présent sommaire vise donc à présenter un nouveau bilan en date du 31 décembre 2015.

En décembre 2015, le comité exécutif a adopté diverses modifications à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*. Parmi celles-ci, certaines devraient, à moyen terme, avoir une influence sur le Fonds de contribution, notamment :

- La réduction du seuil d'application aux projets résidentiels à 100 logements et plus; (auparavant la Stratégie d'inclusion visait les projets résidentiels de 200 logements et plus).
- L'augmentation du taux de la contribution financière au Fonds de contribution à 20% (il était de 15%) lorsqu'il n'est ni souhaitable, ni pertinent d'inclure sur site ou hors site à proximité, les logements sociaux et communautaires.
- L'établissement à l'avance de la valeur servant à déterminer le montant des contributions financières à verser au Fonds lorsqu'il n'est ni souhaitable ni pertinent d'inclure sur site ou hors site les logements sociaux et communautaires. Cette valeur sert également à déterminer le montant des garanties financières qui sont déposées en attendant la cession du terrain à un organisme ou à la Ville ou le versement de la contribution financière. Cette valeur est basée sur la valeur marchande des terrains déterminée par secteur de marché; elle est calculée à partir de la valeur foncière des terrains du secteur inscrite au rôle d'évaluation et elle sera révisée lors de l'entrée en vigueur de chacun des nouveaux rôles.
- L'établissement d'une grille de montants pour les garanties financières concernant la réalisation de logements abordables. La Ville continue à favoriser le développement de logements abordables privés à même les projets. Pour ce faire, elle obtient des garanties financières qui peuvent être encaissées si les engagements à réaliser les unités abordables privées d'un projet ne sont pas respectés. Des montants qui seront révisés lors de l'entrée en vigueur de chaque nouveau rôle d'évaluation ont été établis par secteur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 1498 (2015-12-14) - Accepter que tous les promoteurs signataires d'ententes comportant l'obligation de réaliser des logements abordables privés puissent se prévaloir, à leur choix, soit des critères tels que stipulés dans leur entente soit de critères modifiés dans le cadre de l'application de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans le

nouveaux projets résidentiels.

CE15 2254 (2015-12-09) - Adopter les modifications à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels

CG15 0066 (2015-02-26) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2014;

CG15 0036 (2015-01-29) - Autoriser un versement du Fonds de contribution à l'inclusion équivalent au montant de 325 000 \$ en vue de l'acquisition d'un immeuble sis au 5237-5239, rue Saint-Ambroise pour y réaliser un projet de logements sociaux et communautaires;

CG14 0068 (2014-02-27) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2013;

CE13 0439 (2013-04-10) - Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2012;

CE12 0338 (2012-03-14) - Création d'un Fonds de contribution à la *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, afin de favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires, de logements abordables privés et de logements pour familles;

CE05 1708 (2005-08-24) - Adoption de *la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*.

DESCRIPTION

Fonctionnement du Fonds de contribution

La dotation du Fonds

Les contributions financières des promoteurs pour le *logement social et communautaire*, résultant d'ententes conclues par la Ville en vertu de la Stratégie d'inclusion, doivent être déposées dans le Fonds, y compris les contributions négociées en arrondissement, en vertu de stratégies locales et comportant moins de 200 logements. Chaque contribution devrait être accompagnée d'une lettre d'engagement du promoteur confirmant que la contribution est destinée aux seules fins de réalisation de logements sociaux et communautaires.

Les contributions pour le *logement privé abordable ou pour familles* prennent forme lors de l'encaissement des lettres de garantie bancaire fournies par les promoteurs dans le cadre d'accords de développement ou d'ententes d'inclusion pour la réalisation de logements privés abordables ou pour familles et dont les conditions n'ont pas été respectées.

Les contributions financières résultant d'ententes conclues avant la mise sur pied du Fonds doivent aussi y être déposées.

L'utilisation du Fonds

Les sommes versées au Fonds de contribution peuvent servir à deux fins:

1- au développement de logement social et communautaire (en priorité pour l'achat d'immeubles spécifiquement requis pour le développement de nouveaux projets sociaux et communautaires ou en second lieu, pour compléter le montage financier de projets en

élaboration);

2- au développement du logement privé abordable ou pour familles (pour l'achat d'immeubles destinés au développement de nouveaux logements privés abordables ou pour familles ou pour le financement de subventions pour des projets de logements abordables privés ou pour familles).

Chaque affectation de sommes provenant du Fonds fait l'objet d'un dossier décisionnel préparé par la Direction de l'habitation. Ce dossier fait état des détails du projet auquel les sommes sont destinées. L'arrondissement d'où provient la contribution est invité à intervenir dans le dossier. Cette affectation est approuvée selon les règles de délégation en vigueur.

Le calcul du montant de la contribution pour les logements sociaux et communautaires

La méthode de calcul utilisée pour déterminer le montant de la contribution est basée sur la différence entre la valeur marchande (prédéterminée) par logement du terrain prêt à construire du secteur moins la capacité de payer des organismes (par logement) pour les projets sociaux subventionnés via le programme AccèsLogis, programme gouvernemental dans le cadre duquel les logements sociaux et communautaires sont réalisés.

2. Bilan du Fonds de contribution au 31 décembre 2015

Logement social et communautaire

Le solde de ce volet se chiffrait 4 186 620 \$ le 31 décembre 2014. Au cours de l'année 2015, une seule contribution a été reçue, soit un montant de 922 000 \$ en rapport avec l'entente de développement pour le site Gare-Hôtel Viger dans l'arrondissement Ville-Marie.

Trois déboursés ont été effectués:

- Arrondissement Le Sud -Ouest :
 - Un montant de 348 520 \$ a été déboursé pour un immeuble situé au 5237-5239 , rue Saint-Ambroise **(CG15 0036 - 29 janvier 2015)**;
- Arrondissement Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension :
 - Un montant de 76 000 \$ a été déboursé pour la réalisation du projet de la Fraternité Michelloise **(CG14 0021 - 30 janvier 2014)**;
 - Un montant de 152 500 \$ a été déboursé pour la réalisation du projet des Habitations Populaires Parc-Extension **(CG14 0304 - 19 juin 2014)**;

En 2015, trois nouvelles ententes d'inclusion ont été conclues dont deux prévoyant le versement d'une contribution financière pour le volet Logement social et communautaire au cours des prochaines années. Elles s'ajoutent aux quinze ententes de ce type conclues depuis l'adoption de la Stratégie d'inclusion en 2012.

Logement abordable privé

Aucune contribution ou déboursé en 2015. Le solde du fonds est demeuré à 260 000 \$.

Fonds de contribution à l'inclusion de logements abordables	
État de situation- 31 décembre 2015	
Volet Logement social et communautaire	
Solde au 31 décembre 2014	4 186 620 \$
Total des contributions versées durant l'année	922 000 \$
Moins utilisation des fonds (débour sés)	(577 020 \$)
Sous total - 31 décembre 2015	4 531 600 \$
Volet Logement abordable privé et familles	
Solde au 31 décembre 2014	260 000 \$
Total des contributions versées durant l'année	0 \$
Moins utilisation des fonds	0 \$
Sous total - 31 décembre 2015	260 000 \$

Un montant de 200 000 \$ est réservé pour le projet des Habitations Communautaires NDG (**CG14 0417 - 18 septembre 2014**).

Par conséquent, le solde disponible pour de nouveaux engagements est au 31 décembre 2015 de **4 331 600 \$** pour le volet logement social et communautaire et **260 000 \$** pour le volet logement abordable privé.

JUSTIFICATION

Lors de la création du Fonds de contribution (Sommaire décisionnel 1123251001), la Direction de l'habitation s'est engagée à informer périodiquement le comité exécutif et les arrondissements sur les contributions reçues, les sommes affectées et l'état général du Fonds.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au 31 décembre 2015, le Fonds de contribution pour le volet Logement social et communautaire était de 4 531 600 \$.

Le Fonds de contribution pour le volet Logement abordable privé et familles est maintenant de 260 000 \$.

Le Fonds ne rapporte pas d'intérêts étant donné sa nature transitoire et du fait qu'il n'a pas été créé par règlement.

Les deux comptes corporatifs liés au Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels sont sous la gouverne du Service des finances. La Direction de l'habitation tient à jour mensuellement un auxiliaire pour chacun des deux comptes qui fait état de la dotation et de l'utilisation des fonds par arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La création d'un Fonds de contribution, comme instrument de mise en oeuvre de la Stratégie d'inclusion, s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable visant à assurer la qualité des milieux de vie résidentiels. Le Fonds permet d'accueillir les contributions qui seront ultérieurement utilisées afin de réaliser des logements sociaux et communautaires ainsi que des logements abordables privés, dont l'un des objectifs est de réduire le solde migratoire entre Montréal et sa périphérie en retenant des jeunes ménages familiaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Fonds permet d'accepter et de disposer, en toute transparence, des contributions lorsque l'inclusion de logement abordable sur site ou hors site n'est pas possible.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le prochain bilan sera préparé en date du 31 décembre 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectués, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Camille TROUDE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Claude GIRARD
Conseiller en analyse et contrôle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Martin WEXLER
C/d planification de l'habitation

Le : 2016-01-27

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Martin WEXLER

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE

pour Danielle Cécile, directrice

Approuvé le : 2016-02-01

Directeur général adjoint

Approuvé le : 2016-02-02



Dossier # : 1165075001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Il est recommandé de recevoir le bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) et de le déposer au conseil d'agglomération.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2016-02-15 10:48

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1165075001

Unité administrative responsable :	Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel consolidé 2015 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) (ci-après nommé "le règlement"), le comité technique doit présenter à la fin de chaque année un bilan annuel consolidé faisant état de l'ensemble des activités d'entretien déléguées conformément aux exigences de l'article 4 du règlement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0655 - 29 octobre 2015 - Nommer monsieur Carl Minville, membre au comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).
CG15 0305 - 30 avril 2015 - Règlement modifiant le Règlement de délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002).

CG15 0132 - 26 mars 2015 - Dépôt du bilan annuel consolidé 2014 faisant état des activités d'entretien déléguées d'aqueduc et d'égout en vertu du règlement de délégation RCG 05-002.

CG15 0060 - 29 janvier 2015 - Nomination des membres du comité technique tel que prévu au règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égouts aux municipalités liées (RCG 05-002).

DESCRIPTION

Bilan des activités

Au cours de l'année 2015, le comité technique s'est réuni quatre fois et ses principales activités ont été les suivantes :

1. Nominations au sein du comité

- Depuis le 29 janvier 2015, le poste de président du comité technique est assumé par monsieur Hervé Logé, chef de division à la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau au Service de l'eau.
- Remplacement de certains membres du comité technique et reconduction des autres membres, conformément au règlement.

2. Délai de facturation uniformisé

Dans le but de refléter la réalité opérationnelle, le délai stipulé au chapitre IV, article 8, du règlement de délégation RCG 05-002, pour le dépôt des documents requis au remboursement des activités d'entretien du réseau principal, a été modifié le 30 avril 2015 par l'amendement suivant:

- 90 jours suivant la fin de l'exercice financier pour toute intervention liée à la délégation de l'entretien des conduites principales d'aqueduc et d'égout.

3. Adoption de la révision 2 de la «Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération» (annexe D)

Le Fonds de l'eau, par son budget dédié à l'agglomération, rembourse aux villes liées les coûts d'entretien et de réparation des infrastructures déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout, dont les coûts pour les équipements et véhicules utilisés. Dans le but d'uniformiser les tarifs des équipements et véhicules chargés à l'agglomération dans la réalisation des travaux délégués, le conseil d'agglomération adoptait, en 2012, la "*Grille tarifaire des équipements et véhicules d'agglomération*" en tant qu'*Annexe D* du règlement de délégation RCG 05-002.

Il est nécessaire de modifier annuellement l'annexe D du règlement de délégation RCG 05-002 afin de refléter les usages et les prix du marché. La révision 2 de la grille telle qu'adoptée par le conseil d'agglomération le 30 avril 2015 tient compte de l'indexation de l'IPC de la région de Montréal de l'année 2015.

4. Révision du «Guide d'entretien pour les activités déléguées du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées sur le territoire de l'agglomération de Montréal» (annexes A et C)

Pour être remboursées, les activités d'entretien déléguées doivent être énumérées à l'annexe A et définies à l'annexe C du règlement.

Le comité technique a mené un processus de révision du guide d'entretien en collaboration avec les différentes instances concernées dans le but de clarifier et d'officialiser les activités d'entretien déléguées aux arrondissements et aux villes liées. Les annexes A et C révisées et adoptées par le comité technique ont fait l'objet d'un sommaire décisionnel à l'automne 2015.

5. Révision 3 du guide des critères pour déterminer le réseau principal

Dans le but d'établir la responsabilité de l'entretien des ouvrages du réseau d'égout, une révision du document « *Guide des critères pour déterminer le réseau principal d'aqueduc et*

d'égout » a été effectuée afin d'inclure les stations de pompage ainsi que les bassins de rétention.

6. Révision 3 de la Directive #001

Mise à jour du document « *Procédure d'appel pour les villes liées en cas de bris d'aqueduc sur le réseau principal* » visant à fournir la procédure d'appel pour toutes les villes liées en cas de bris sur le réseau principal d'aqueduc dont l'entretien a été délégué par l'agglomération.

JUSTIFICATION

Le bilan permet d'illustrer les faits saillants résultant de la délégation en vertu du règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Coûts des activités déléguées

Les activités déléguées de réparation et d'entretien sur les réseaux principaux d'aqueduc et d'égout ont généré, en 2015, 94 demandes de remboursement se répartissant ainsi:

- 41 réclamations pour des travaux concernant les 29 bris répertoriés sur le réseau principal d'aqueduc;
- 27 réclamations pour d'autres réparations et travaux d'entretien standard sur des équipements et des composantes du réseau principal d'aqueduc;
- 5 réclamations pour des bris et travaux d'entretien standard sur le réseau principal d'égout;
- 21 réclamations rejetées (délai de facturation expiré selon le règlement ou ouvrage concerné n'étant pas de la responsabilité de l'agglomération).

Un montant de 1 421 600.53 \$ a été imputé à l'exercice financier 2015 pour des réclamations de 2015 et un montant de 138 411.54 \$ a été imputé à l'exercice financier 2015 pour des réclamations de 2014.

Ces demandes de remboursement totalisent un montant de 1 560 012.07 \$ au bilan financier 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent dossier est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ava L. COUCH, Ville de Mont-Royal
Alain DUFRESNE, Ville-Marie
Sylvain MARCOUX, Pierrefonds-Roxboro
Patrice LANGEVIN, Service de l'eau
Daniel TURCOT, Service de l'eau

Lecture :

Daniel TURCOT, 3 février 2016
Alain DUFRESNE, 1er février 2016
Sylvain MARCOUX, 1er février 2016
Patrice LANGEVIN, 1er février 2016

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danielle MARIN
Agente technique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2016-01-29

Hervé LOGÉ
Chef de division Gestion durable de l'eau

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique DEVEAU
Directrice - DGSRE

Approuvé le : 2016-01-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2016-02-15



Dossier # : 1164396002

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-17 16:56

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1164396002**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 janvier 2016, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le Fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification financière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés. Ainsi, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016, il est démontré qu'il y a eu aucune (0) décision déléguée accordée par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 0418 - 22 janvier 2016 - De prendre acte du rapport mensuel des ventes de parcelles de terrain, de résidus de terrain et de parties de ruelle d'une valeur de moins de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} décembre 2015 au 31 décembre 2015, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2016, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ
Chef de section

Le : 2016-02-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE

Directrice Évaluation et courtage
immobilier/Sécurité

Approuvé le : 2016-02-15

Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2016-02-17



Dossier # : 1164320001

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des quatre (4) règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 29e simulation tenue du 22 au 24 janvier 2016.

Prendre connaissance des quatre règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de la 29^e Simulation tenue les 22, 23 et 24 janvier 2016 et portant respectivement sur les espaces vacants, l'accessibilité de la vie culturelle et économique, l'eau et la valorisation de l'art urbain.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2016-02-19 08:39

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION **Dossier # :1164320001**

Unité administrative responsable :	Service du greffe , Bureau de la présidence du conseil
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance des quatre (4) règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 29e simulation tenue du 22 au 24 janvier 2016.

CONTENU

CONTEXTE

Fondé en 1987, le Jeune Conseil de Montréal (JCM), un organisme à but non lucratif (OBNL), a pour mission de promouvoir l'engagement chez les jeunes en les initiant à la vie politique montréalaise et à la démocratie représentative. À chaque année, le Jeune Conseil permet à quelque 80 participants et participantes âgés de 16 à 30 ans de se familiariser avec le déroulement d'une assemblée du conseil de la Ville de Montréal. Accompagné par le Bureau de la présidence, le JCM tient ses activités de simulation dans la salle du conseil. Les 22, 23 et 24 janvier 2016, le JCM tenait, en présence de nombreux élus et élus municipaux, sa 29^e édition au cours de laquelle il a adopté quatre règlements portant respectivement sur :

1. Les espaces vacants;
2. L'accessibilité de la vie culturelle et économique;
3. L'eau;
4. La valorisation de l'art urbain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

27 avril 2015 - CM15 0396 : Dépôt des règlements adoptés par le Jeune Conseil de Montréal à l'occasion de sa 28^e édition tenue les 23 - 24 - 25 janvier 2015

DESCRIPTION

Durant ces trois jours de simulation de conseil de ville, quatre règlements ont fait l'objet de débats et été adopté par les participants. Dans un objectif de faire circuler leur réflexion et d'alimenter les élus et élus du conseil de ville des propositions des jeunes, le Bureau de la présidence du conseil dépose les 4 règlements, en pièce jointe, ainsi que les résumés ci-dessous :

Le règlement sur les espaces vacants adopté par le JCM vise à impliquer davantage les Montréalais.es dans l'occupation du territoire, par des processus ouverts, participatifs et démocratiques, dans une perspective de développement durable. Ce règlement met en place une Commission des espaces vacants composée de citoyens, qui a pour mandat d'identifier les espaces qui sont vacants et de gérer les grands espaces vacants. Les espaces vacants locaux peuvent quant à eux être gérés par des regroupements de citoyens appelés comités de gestion. Les espaces vacants peuvent être développés uniquement dans le cadre des cahiers de projets mis sur pied par la Commission ou les citoyens pour structurer le développement des espaces vacants. La Commission ainsi que les comités de gestion peuvent exercer différents pouvoirs, notamment régler un emprunt auprès d'une institution bancaire, exécuter des travaux ou déclarer une réserve foncière, dans le cas où le propriétaire de l'espace vacant refuse le cahier de projet. Les citoyen.ne.s montréalais.e.s insatisfait.e.s de la conduite des travaux ou du développement d'un espace vacant peuvent exprimer leur contestation au moyen de pétitions, pouvant être contraignantes pour la Commission et les comités de gestion.

Le règlement sur l'accessibilité de la vie culturelle et économique vise à rendre Montréal plus accessible à tou.te.s les citoyen.ne.s en imposant aux commerces et aux lieux culturels la responsabilité de devenir plus accessibles. Un Comité Accès est formé afin de rendre disponible pour le public de l'information et différents outils permettant d'évaluer et d'imaginer des projets visant à rendre certains lieux plus accessibles. Le règlement prévoit qu'à chaque année, le Comité doit procéder à l'évaluation de lieux culturels et leur soumettre, selon le cas, un rapport d'évaluation, un projet d'accessibilité ou une certification d'accessibilité. L'évaluation par le Comité se base sur les besoins d'une diversité de personnes, notamment les personnes à mobilité réduite, sourdes, aveugles, racisées, trans, de genre féminin, sensibles aux odeurs, âgées, épileptiques, jeunes, pauvres et allophones, incluant les personnes appartenant à plusieurs de ces catégories. Les commerces ont quant à eux cinq ans après l'entrée en vigueur du règlement pour se conformer aux standards d'accessibilité établis par le Comité, sous peine de sanctions financières, et peuvent aussi faire l'objet d'évaluations. Le règlement prévoit aussi d'améliorer l'accessibilité des transports en commun et du transport adapté.

Le règlement sur l'eau vise et à réduire la consommation d'eau des Montréalais et des Montréalaises en demandant aux propriétaires et aux institutions, commerces et industries (ICI) de remplacer leurs équipements de plomberie afin qu'ils soient conformes aux standards établis par le Service de l'eau et en mettant en place différentes mesures incitatives d'un point de vue financier. Le règlement vise aussi à augmenter la récupération et le traitement des eaux grises, ainsi qu'à encadrer le rejet d'eaux usées et leur contenu. Le règlement prévoit aussi différentes mesures de tarification de l'eau pour les ICI, les entreprises qui embouteillent l'eau fournie par la Ville de Montréal ainsi que les propriétaires de piscines et de spas. Finalement, le règlement prévoit une série de mesures pour améliorer l'accès à l'eau potable et aux berges ainsi que pour sensibiliser la population à la consommation d'eau potable.

Le règlement portant sur la valorisation de l'art urbain propose de légaliser l'art urbain et vise à déjudiciariser les artistes qui s'y adonnent. Ainsi, il est désormais permis de peindre ou de dessiner sur la chaussée, le trottoir, sur un bâtiment ou sur le mobilier urbain situé sur le domaine public, d'y tracer des graffitis, des *tags* ou d'y faire des marques. Il est également permis d'utiliser l'espace public pour y présenter des sculptures ou des installations. Néanmoins, l'art urbain reste une pratique encadrée. Par exemple, les édifices patrimoniaux, les stations de métro et les résidences privées ne sont pas visées par le présent règlement. Finalement, un comité composé de gens du milieu de l'art urbain, de représentant.es d'organisme culturel et de citoyen.ne.s sera formé afin d'accorder des autorisations et des budgets pour effacer, déplacer ou disposer des oeuvres qui seraient des formes d'expression violentes, propageant la haine, nuisant à la sécurité publique et à la circulation ou sans valeur artistique.

Les membres du conseil d'administration seront également invités à présenter la synthèse des règlements à la Commission de la présidence du conseil en 2016.

JUSTIFICATION

Le Bureau de la présidence du conseil est l'unité responsable d'accompagner le JCM dans la tenue des activités de simulation qui ont lieu dans la salle du conseil de la Ville. Le JCM souhaite rendre compte de ses travaux aux élues et élus du conseil municipal par le dépôt symbolique des quatre règlements adoptés en 2016.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de simulation du JCM contribuent à l'engagement et à la participation active des jeunes. De plus, les règlements adoptés par le JCM dans la présente édition répondent aux principes de développement durable visant une meilleure qualité de vie et une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présence de représentants du JCM au conseil municipal lors du dépôt des règlements
Présentation des 4 règlements à la Commission de la présidence du conseil
30e anniversaire en 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence du conseil

ENDOSSÉ PAR Le : 2016-02-18

Marie-Eve BONNEAU
Adjointe à la présidence

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007
Approuvé le : 2016-02-18